Martine Berger
Jacques Brun

recherche

UCA

Mobilités résidentielles, navettes et recomposition des systèmes résidentiels en région parisienne

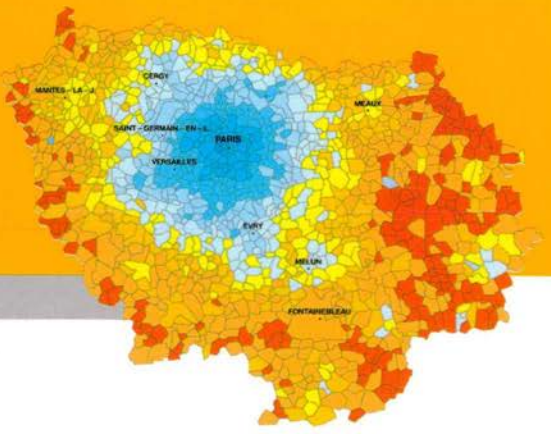

Sous la direction de Martine Berger

Mobilités résidentielles, navettes et recomposition des systèmes résidentiels en région parisienne

plan urbanisme construction architecture

juin 2006

Cette recherche a été réalisée par :
Martine Berger, Professeur, Université de Paris1, LADYSS
(CNRS, UMR 7533)

Avec la collaboration de :
Jacques Brun, Professeur, Université de Paris1, LADYSS
(CNRS, UMR 7533)

Ont également participé à cette étude :
– Emre Korsu, Maître de conférences, Université de Marne-la-Vallée
– Sandrine Wenglenski, Chargée de recherche, INRETS
(Laboratoire Villes, Mobilités, Transports)

Directrice de la publication : Michèle Tilmont,
Secrétaire permanente du PUCA
Directrice de la rédaction : Mai Huynh
Coordination : Josette Marie-Jean-Robert
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Plan Urbanisme Construction Architecture
Grande Arche de la Défense – Pilier Sud
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 24 30 – Fax : 01 40 81 63 78
Site PUCA : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

Collection « Recherches » du PUCA n° 167
en vente au Certu
9, rue Juliette Récamier 69956 Lyon Cedex 06
Tél : 04 72 74 59 97 – Fax : 04 72 74 57 80
www.certu.fr
Achevé d'imprimer – Juin 2006
Dépôt légal n° 6003cg
ISSN : 0249-8804

Sommaire

Introduction

Présentation de la problématique de la recherche

Cette recherche se situe à l'articulation des thèmes 3 (diversification des trajectoires résidentielles et des ancrages territoriaux) et 4 (évolution des rapports de proximité) de l'appel d'offre "Habitat et vie urbaine". Elle s'inscrit également dans le programme du Réseau Socio-Économie de l'Habitat portant sur la recomposition des systèmes résidentiels et les relations entre évolutions des espaces, trajectoires résidentielles et pratiques d'habitat dans différents contextes urbains.

Nous avons fait l'hypothèse qu'une analyse des territoires de mobilités des citadins et de leurs échelles spatiales permettait de mieux comprendre l'évolution des configurations territoriales des grandes métropoles et les nouvelles formes de solidarité fonctionnelle entre communes ou quartiers. En étudiant les pratiques spatiales de mobilité des citadins, on a tenté de cerner de nouveaux types de rapports au territoire dans un contexte d'accélération de l'étalement urbain et de réduction des densités tant dans les espaces de la résidence que dans les zones d'activité. On s'est donc intéressé à l'espace urbanisé au sens large, incluant les couronnes périurbaines, et non au seul territoire urbain au sens strict, celui des unités urbaines délimitées par l'INSEE.

La recherche s'articule autour de la notion de "système résidentiel" entendu à la fois au sens d'ensemble des lieux fréquentés à un moment donné par un individu et de trajectoire résidentielle de cet individu. Ces parcours nous renseignent sur les types de pratiques de l'espace des citadins et sur les formes et les échelles de structuration locale des tissus urbains des métropoles à un moment de forte croissance de la fréquence et de la portée des déplacements. En effet, le découplage croissant des lieux de résidence et des lieux d'emploi rend nécessaire la prise en compte des mobilités quotidiennes si l'on veut décrire correctement la qualification sociale des communes ou des quartiers. De même, si le logement (et notamment l'adresse) constitue toujours un élément fondateur de l'identité sociale, il est de plus en plus nécessaire, pour situer les positions des citadins dans la ville, de prendre en compte leurs espaces de déplacements, les types de quartiers de plus en plus distants et différents qui constituent la trame de leur expérience quotidienne.

L'hypothèse principale de cette recherche est que le développement des mobilités quotidiennes – les navettes domicile-lieu de travail par exemple – et le changement d'échelle des mobilités résidentielles modifient profondément la perception de la ville par les citadins, au sens large (incluant les périurbains). Ces pratiques et expériences de mobilité transforment les rapports aux lieux de résidence comme aux lieux de travail et conduisent à de nouvelles relations entre les différents territoires du système urbain. En Île-de-France, comme dans toutes les grandes métropoles, l'évolution des caractéristiques de la mobilité résidentielle d'une part, et de la mobilité quotidienne d'autre part, a fortement modifié les contours de la ville et des "territoires individuels" parcourus et pratiqués par les urbains.

Ainsi, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, *la probabilité de changer de logement*, pour les ménages franciliens, s'est accrue : de nos jours, un ménage sur deux change de logement entre deux recensements. Depuis 40 ans, les contraintes qui pesaient sur les Franciliens du fait de la crise de la production du logement se sont desserrées et le nombre moyen de logements occupés au cours d'une vie a eu tendance à augmenter. Cependant, *la part relative de la propriété occupante* s'est élevée très sensiblement (passant de moins de 30 % en 1962 à près de 44 % en 1999[1]), même si elle reste inférieure à la moyenne française. Plus encore que le taux de propriétaires, le fait qu'un grand nombre d'entre eux soient des accédants liés par le remboursement de crédits sur de longues périodes contribue à réduire leurs probabilités de mobilité, dans un contexte d'offre pourtant sensiblement plus abondante que pour les générations précédentes.

L'accession à la propriété d'un plus grand nombre de ménages a donc conduit, en termes de mobilité, à la succession de deux mouvements qui ne sont contradictoires qu'en apparence. Dans un premier temps, elle a mobilisé les ménages et a produit une rupture dans leurs pratiques de la ville, les conduisant souvent d'autant plus loin de leurs résidences antérieures qu'il s'agissait de familles plus modestes que les contraintes des prix fonciers et immobiliers ont souvent repoussées aux marges de l'Île-de-France, voire dans les départements voisins[2]. Dans un second temps, le plus grand nombre de propriétaires – globalement plus satisfaits de leurs logements que ne le sont les locataires, mais aussi plus contraints par des crédits à long terme – joue dans le sens d'un ancrage territorial plus durable des ménages. C'est donc la profondeur temporelle de l'expérience de la ville qui risque d'être modifiée par l'évolution des statuts d'occupation pour au moins une partie des ménages franciliens.

Est-il pertinent pour autant de parler d'un plus grand enracinement territorial des propriétaires alors même qu'en tant qu'actifs, ils parcourent quotidiennement des distances plus longues que celles des locataires entre leur

1 Cf. Berger M., 2001. "Moins d'un logement sur deux occupé par son propriétaire" (Pl. 4-3, pp. 82-83) ; "Propriétaires : des logements plus récents, plus confortables et plus grands" (Pl. 4-4, pp. 84-85) ; "Diversité croissante des propriétaires" (Pl. 4-5, pp. 86-87) in *Atlas des Franciliens*, INSEE-IAURIF, t.2.

2 Cf. Berger M., 1993. "Travailler en Île-de-France, résider sur ses marges". *Regards sur l'Île-de-France*, n° 22, pp. 13-18. – Berger M., 1993. "L'Île-de-France à la conquête de ses marges". *Regards sur l'Île-de-France*, n° 21, pp. 16-20.

domicile et leur lieu de travail, toutes choses égales d'ailleurs, quels que soient leur profession, leur type de logement (individuel ou collectif) et la structure de leur ménage ? L'écart entre locataires et propriétaires est plus faible si l'on considère les durées des navettes (*cf.* chapitre 1), mais si l'éloignement pèse relativement peu sur les budgets- temps, il a de fortes répercussions en termes de coûts et de pouvoir d'achat[3]. Certes les propriétaires restent plus longtemps dans un logement, ils s'impliquent sans doute plus dans des relations de voisinage, voire dans des associations ou groupes de pression municipaux, pour la défense d'un certain cadre de vie, pour ou contre la création de nouveaux équipements. Mais, dans le même temps, ces nouveaux propriétaires vivent de moins en moins à leur domicile, qu'ils quittent chaque jour pour des navettes de plus en plus longues, et ceci concerne les deux membres du couple puisqu'on compte de plus en plus souvent deux actifs par ménage.

Quel que soit leur statut résidentiel, les Franciliens, en particulier les actifs, associent donc dans leur expérience quotidienne des espaces de plus en plus distants et différents. En 1999, moins d'un actif francilien sur quatre (24,3 %) travaillait dans sa commune ou, pour les Parisiens, son arrondissement de résidence, au lieu de trois sur dix en 1975.

On pourrait penser que ces mobilités tissent de plus en plus de liens entre les communes et les quartiers et atténuent dans une certaine mesure leurs contrastes. En fait, on observe dans le même temps un renforcement des polarisations sociales au sein de l'Île-de-France, à l'occasion des migrations résidentielles : dans près de la moitié des cas, on constate que la part d'un groupe social au sein des entrants d'une zone est largement supérieure ou au contraire très inférieure à ce que l'on pourrait attendre compte tenu de sa proportion parmi les sortants (*cf.* chapitre 4). Le recul de la mixité sociale résulte pour partie des choix résidentiels des ménages qui contribuent à la cristallisation des images de marque des lieux.

Nous tenterons donc de retracer ces cheminements, pour quelques catégories de population ou pour quelques lieux : d'où viennent ceux qui arrivent là, où vont ceux qui quittent tel type de commune ou de quartier ? Les choix résidentiels des ménages, de même que leurs pratiques et représentations des lieux sont influencés par leurs expériences résidentielles ; ils investissent d'un certain projet le quartier ou la commune où ils s'installent. Les deux formes de la mobilité, se conjuguant, structurent fortement l'expérience de la ville qu'ont les habitants de ce grand système métropolitain. On s'est donc efforcé de mettre en évidence l'existence de types de parcours dans la ville, et de distinguer des systèmes résidentiels conçus, on l'a dit, comme l'association des lieux de la mobilité quotidienne (le couple domicile-lieu de travail) et des expériences résidentielles antérieures des individus ou des ménages.

Au cours du dernier quart de siècle, le changement d'échelle des mobilités, tant en fréquence qu'en portée des déplacements, se traduit par de nouveaux rapports à l'environnement urbain. Les distances parcourues par les actifs franciliens pour se rendre à leur travail n'ont cessé de croître, passant de 7,4 km en moyenne en 1975 à près de 10 km en 1999. Si les budgets-temps

3 Polacchini A., Orfeuil J.-P., 1999. "Les dépenses des ménages franciliens pour le logement et pour les déplacements", *Recherche, Transports, Sécurité*, p. 63.

(et sans doute aussi les coûts) de mobilité sont restés à peu près constants, les pratiques de l'espace ont donc subi de profondes transformations, remettant en cause non seulement la division fonctionnelle traditionnelle entre villes et campagnes, mais aussi une approche des ségrégations socio-spatiales fondée uniquement sur l'intra-urbain et l'espace résidentiel.

Quant aux mobilités résidentielles, après une phase d'accélération liée en partie à la détente observée sur les marchés immobiliers dans les années 1970, où une offre périurbaine abondante a largement compensé les prélèvements opérés en zone centrale par les désaffectations et la conversion en bureaux, on observe aujourd'hui un recul, et, semble-t-il, un rétrécissement des horizons de mobilité : les déménagements sont moins nombreux et s'effectuent plus fréquemment à de plus courtes distances, de plus en plus souvent dans la même commune. Sans doute est-il difficile de faire la part de ce qui relève des fluctuations de l'attractivité d'une région qui est la tête d'un puissant système migratoire national et international, et des effets d'un changement des modes d'habiter et des rapports à la ville. Il faut toutefois souligner d'emblée à la fois l'ampleur des écarts de comportements de mobilité entre groupes sociaux, ou socio-démographiques, et la diversité des pratiques à l'intérieur d'un même groupe. Ainsi les ménages de cadres sont-ils à la fois ceux qui ont, en moyenne, les navettes les plus longues et ceux dont les distances de mobilité résidentielle sont les plus contrastées. On y observe, simultanément, une plus grande fréquence des migrations d'origine extra-régionale, et une très forte proportion de déménagements intra-communaux : la mobilité à très courte distance n'est pas l'apanage des habitants du parc social, et proximité ne signifie pas captivité. Il est donc essentiel de mettre en évidence des types de comportements de mobilité et de mesurer leur fréquence, car les distances moyennes recouvrent des trajectoires radicalement différentes.

* * *

Pour esquisser cette typologie des comportements et en mesurer les effets sur l'évolution des structures urbaines, cette recherche a associé le traitement d'enquêtes auprès des ménages et des individus (portant sur leurs pratiques de déplacements quotidiens et leurs trajectoires résidentielles, sur les relations entre mobilité résidentielle et mobilité sociale) et l'exploitation de grandes enquêtes nationales (recensements de population, enquêtes transport, enquêtes nationales sur le logement de l'INSEE...) qui apportent des informations sur deux aspects importants des mobilités urbaines : les navettes domicile-lieu de travail et le dernier déménagement.

L'essentiel de ce travail s'appuie sur l'exploitation des fichiers-détails des recensements de population et de quelques grandes enquêtes telles que les enquêtes nationales sur le logement (qui, étant réalisées tous les 4 ou 6 ans, permettent de mieux prendre en compte les effets conjoncturels). *Les fichiers-détails (à l'individu) des recensements de population* permettent de croiser, pour les ménages et les individus qui les composent, les caractéristiques socio-démographiques (en particulier la CSP et le type de ménage), la description du logement actuel (type d'immeuble, statut d'occupation), et des indicateurs de mobilité résidentielle ou quotidienne (lieu de résidence au recensement précédent, navettes domicile-lieu de travail). Par rapport aux recensements de popula-

tion, *les enquêtes nationales sur les logements* (ENL) offrent un échantillon beaucoup plus restreint (environ 4 000 ménages résidant en Île-de-France) mais renseignent sur les changements de statut d'occupation et de type de logement qui accompagnent la mobilité résidentielle et sur les raisons qui ont été à l'origine du dernier déménagement. Elles permettent aussi de distinguer les ménages déjà constitués lors du changement de résidence (ceux dont la personne de référence était déjà occupant en titre du logement précédent).

Ces sources permettent d'évaluer l'importance des mobilités à l'échelle de l'ensemble d'une grande région métropolitaine. Elles permettent aussi de mesurer quelles sont les distances de navettes et de déménagement acceptées par les différents groupes sociaux, ou les différents types de ménages. L'idée est donc d'abord d'observer des familles de comportements résidentiels convergents, et, plus largement, des systèmes résidentiels, qui renvoient aux contraintes spécifiques des positions socio-démographiques (dimension, structure et revenus des ménages, entre autres). Il existe de grands types de trajectoires – qui ne sont pas seulement une collection d'histoires individuelles – et il s'agit de comprendre, à travers leur degré de récurrence, comment la ville se fait ou comment elle se défait.

D'autre part, on a cherché à interpréter les déterminants des mobilités résidentielles à la lumière de la relecture d'une *enquête sur le choix du logement* réalisée en 1989-1990 auprès d'environ 1 200 ménages franciliens, qui comportait une forte composante qualitative et longitudinale[4]. Les ménages ont été interrogés sur les raisons qui ont présidé au choix du dernier logement, les lieux qu'ils ont évités et ceux vers lesquels se sont portées leurs recherches, les liens antérieurement tissés avec ces lieux par le biais des relations familiales ou amicales, du travail, de la fréquentation d'équipements ; mais on a aussi resitué leurs deux derniers logements en Île-de-France ainsi que le type d'habitat principal au cours de l'enfance.

Les *5 sites d'enquête* ont été choisis non pour leur représentativité à l'échelle de l'Île-de-France, qu'on ne pouvait espérer atteindre avec un échantillon de cette dimension, mais pour leur caractère "emblématique" : un quartier de Paris en cours de valorisation mais comportant un parc HLM important et récent (Plaisance, dans le XIVème arrondissement) ; deux communes de proche banlieue, l'une appartenant à la ceinture ouvrière de Seine-Saint-Denis (Le Blanc-Mesnil, alliant habitat social et pavillonnaire de l'entre-deux-guerres), l'autre à tissu mixte collectif/individuel dans un secteur en cours d'embourgeoisement (Châtillon-sous-Bagneux) ; en Grande Couronne, on a retenu, d'une part, une ville nouvelle déjà suffisamment "ancienne" pour qu'on puisse y observer une forte mobilité de redistribution interne (Saint-Quentin-en-Yvelines), d'autre part, un secteur périurbain pavillonnaire dans l'Essonne (4 communes autour de Montlhéry).

Nos interrogations se sont structurées autour de *trois grands types de questionnements*. D'une part, on s'est intéressé aux *relations entre les mobilités résidentielles et les mobilités quotidiennes* des ménages : quelle place tiennent les lieux de travail dans les choix résidentiels ? Les actifs ayant déménagé récemment ont-ils des distances de navettes significativement différentes de celles

4 Le lecteur trouvera des indications plus détaillées au début du chapitre 2 ci-dessous.

des actifs n'ayant pas changé de logement ? D'autre part, on s'est interrogé sur les *échelles spatiales des mobilités résidentielles et quotidiennes* à l'intérieur du système urbain : quelles sont, en particulier, les distances de navettes et de déménagement observées pour les différents groupes sociaux ? et que nous apprennent leurs trajets quotidiens et leurs trajectoires résidentielles sur la structuration sociale du tissu urbain ? Enfin, on s'est intéressé aux *effets agrégés de ces mobilités sur la division sociale de l'espace intra-métropolitain* : existe-il des types de comportements et de parcours de mobilité ? Ces comportements agrégés contribuent-ils à renforcer l'homogénéité sociale des quartiers et des communes, ou bien contribuent-ils à des formes de brassage et de mixité dans les espaces du travail, sinon dans ceux de la résidence ? Les évolutions observées concernent-elles l'ensemble de la période considérée (le dernier quart de siècle), ou bien observe-t-on dans la dernière décennie des inflexions dans les rythmes et la portée des mobilités et leurs effets sur la recomposition des territoires urbains ?

Dans un premier temps (chapitres 1 et 2), on s'attachera à mettre en évidence *l'accroissement des mobilités quotidiennes liées aux déplacements domicile-travail*, ainsi que les *relations entre deux types de mobilités, résidentielles et quotidiennes*. Un système d'*arbitrages* s'établit, compte tenu des préférences et des contraintes individuelles, entre les caractéristiques du choix résidentiel et les partis pris de vie quotidienne qu'il implique, au nombre desquels le système des déplacements domicile-travail des actifs résidant dans un même logement. On fait l'hypothèse que ces arbitrages ne se font pas à solde nul : les contraintes socio-économiques influencent simultanément les mobilités résidentielles et quotidiennes et, malgré les progrès de la "mobilité facilitée" (selon les termes de M. Wiel), elles interviennent dans la formation de la mobilité non seulement effective mais potentielle (espace individuel) – et dans l'évolution des formes socio-spatiales de la ville (espace collectif). Comment identifier les contraintes qui pèsent sur ces mécanismes d'arbitrage et sur les stratégies spatiales des ménages franciliens ? Comment appréhender en quoi elles participent de la géographie du peuplement intra-urbain ? La lisibilité de ce qui fait "contrainte" et de ce qui relève du choix n'est pas la moindre des difficultés de l'analyse.

Dans un second temps (chapitres 3 et 4), on s'est intéressé aux *effets agrégés de ces arbitrages*. L'augmentation des distances parcourues, en particulier pour les navettes domicile-travail, contribue-t-elle à ouvrir les horizons de déplacement des citadins, à maximiser les interactions spatiales, sinon sociales ? En réalité, dans un système de déplacements qui semble au premier abord de plus en plus éclaté, c'est sans doute plutôt à une "canalisation sociale" croissante, à une *différenciation accrue des formes de mobilité entre les groupes sociaux* que l'on assiste. En effet, alors qu'en termes de distances et de durées des navettes, les écarts entre groupes sociaux ont eu tendance à se réduire au cours des deux dernières décennies, on observe dans le même temps un renforcement des polarisations sociales au sein de l'Île-de-France, à l'occasion des migrations résidentielles. *Le recul de la mixité sociale* résulte pour partie des choix résidentiels des ménages, qui contribuent à la cristallisation des images de marque des lieux. Et, de la même façon, la mixité sociale diminue sur les lieux de travail.

Entre navettes et migrations résidentielles Comment s'effectuent les arbitrages des ménages franciliens ?

Les dilemmes des arbitrages résidentiels : choix et/ou contraintes

Le logement, objet d'une "stratégie"

Depuis les années 1970-1980, des conceptions renouvelées guident peu à peu la recherche en matière de mobilité résidentielle : de la notion de migration, on est passé à celle de mobilité. Ce changement de vocable témoigne de l'évolution d'une appréhension globale des déplacements de population (axée sur les stocks, les flux, les excédents...), non exempte de quelque déterminisme, vers une analyse à un niveau plus individuel, mettant en relation les pratiques de mobilité avec l'évolution des modes de vie et de l'habitat[1]. La mobilité résidentielle est rapportée aux étapes de la vie familiale (auxquelles correspond plus fréquemment une mobilité à courte distance) et de la vie professionnelle (mobilité souvent plus lointaine). Ainsi, le passage au statut de propriétaire est une étape de ce cycle de vie, qui a des incidences sur le type et la localisation du logement ; les évolutions socio-démographiques (natalité, divorce, décohabitation...), les difficultés d'insertion sur le marché du travail, les tensions sur les marchés du logement ont des impacts sur les parcours individuels et la demande de logement. La prise en compte des étapes du cycle de vie ainsi que des transformations qui affectent leur succession, et l'observation de ces phénomènes à une échelle "plus individuelle" ont entraîné l'émergence d'une conception de la mobilité migratoire plus sensible à la complexité des trajectoires résidentielles. On met davantage l'accent sur les processus de décision et sur les interférences entre les différentes formes de mobilité (professionnelle, sociale, résidentielle, quotidienne) dans le déroulement et la construction d'histoires résidentielles individuelles.

Des mutations conceptuelles analogues se sont opérées dans le champ de la mobilité quotidienne. Selon J.-P. Orfeuil[2], on est passé du paradigme de "la mobilité résultante" à celui de "la mobilité organisatrice" : d'une mobilité

1 *Cf.* par exemple : Brun J., 1993. "La mobilité résidentielle et les sciences sociales", *Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, pp. 3-13. Bonvalet C., Brun J., 1998. "Logement, mobilités et trajectoires résidentielles", *in* Segaud M., Bonvalet C., Brun J. (dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 312-318 ; Bonvalet C., Brun J., 2002. "État des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France", *in* Lévy J.-P., Dureau F. (dir.), *L'accès à la ville, les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-64.

purement déterminée par des variables "macro" exogènes, à une mobilité où interviennent des ressorts individuels (ressources, aptitudes, aspirations, choix...) au service d'une stratégie propre et dont les caractéristiques structurent l'espace. Ce type de représentation ébranle la domination du modèle gravitationnel – qui postule la génération de déplacements comme seule fonction d'une hiérarchie économique des localisations en ignorant les autres déterminants – au bénéfice d'un raisonnement en termes de "stratégie individuelle", supposant que les individus disposent d'une certaine marge de manœuvre.

Pour les chercheurs qui ont adopté la notion de "stratégie" dans l'étude de la mobilité, cette marge de manœuvre donne sens au terme de "choix" résidentiel. Sans nier l'importance des contraintes, en particulier économiques, qui restreignent la liberté des comportements, la notion de stratégie suppose que les "trajectoires" résidentielles ne sont pas déterminées mécaniquement par une série de données structurelles. Elles sont également orientées par des objectifs individuels qui, pour une part, préexistent aux décisions ponctuelles, pour une part, sont réajustés en fonction des contraintes et des opportunités.

L'analyse des stratégies individuelles intègre donc non seulement les besoins, mais les aspirations et leur place dans les modes de vie. J. Baudrillard, comme H. Lefebvre et P. Bourdieu, ont montré comment la consommation, y compris celle du logement, est distinctive ; elle signifie l'appartenance à un groupe ou l'aspiration à y appartenir. C'est en ce sens que la pratique quotidienne du déplacement et celle du choix d'un type et lieu d'habitat, procèdent toutes deux de décisions individuelles dans lesquelles interviennent des facteurs économiques, mais aussi démographiques, culturels et sociaux[3].

Les horizons de la vie quotidienne comme solde d'arbitrages et signal d'inégalités ?

Ainsi, mobilité résidentielle et mobilité quotidienne acquièrent le statut de résultantes de "choix". Mais surtout l'une et l'autre font nécessairement l'objet du même arbitrage. La théorie économique de la rente urbaine a établi le lien entre le prix du sol et sa localisation par rapport au centre dans la mesure où celui-ci concentre les emplois et les ressources urbaines et y donne par conséquent un accès plus direct. La localisation des ménages dans l'aire urbaine est envisagée, dans cette perspective, selon sa distance au centre[4] : elle est d'abord une fonction de la capacité d'enchère pour s'acquitter du coût de l'accessibilité que confère la localisation résidentielle et résulte d'un arbitrage entre la mobilité vers l'emploi consentie par les actifs (le ménage est supposé mono-actif et l'emploi majoritairement localisé au centre-ville) et les caractéristiques internes du logement. Les processus d'étalement résidentiel observés

2 Orfeuil J.-P., 2002. "État des lieux des recherches sur la mobilité quotidienne en France", *in* Lévy J.-P., Dureau F. (dir.), *op. cit.*, pp. 65-98.

3 Haumont A., 1993. "La mobilité intra-urbaine", *Annales de la recherche urbaine, n°* 59-60, pp. 109-117.

4 La notion de centre étant ici traitée comme un concept théorique, en faisant abstraction, en première analyse, de la tendance de la "centralité" à se diffracter dans l'espace, et en négligeant le fait que la valeur du sol urbain est en réalité, au moins autant le produit de représentations sociales que celui d'une localisation géométrique.

dans tous les contextes urbains trouvent une explication majeure dans le prix du foncier et les aspirations au confort résidentiel. C'est le cas, en particulier, du désir de propriété d'une maison individuelle : sa concrétisation suppose l'éloignement des centres. La facilitation du déplacement, en permettant de s'affranchir de la contrainte de proximité aux emplois et aux centres urbains, a favorisé l'étalement urbain et contribué à redessiner la ville. Néanmoins, les contraintes d'accès au sol qui caractérisent de plus en plus les contextes métropolitains et les contraintes d'accès à l'emploi, exigeant des déplacements qui tendent en moyenne à s'allonger, entraînent aujourd'hui la formation d'inégalités croissantes dans la conduite des stratégies spatiales (localisation résidentielle et déplacements) des ménages. De ces arbitrages entre mobilités résidentielles et mobilités quotidiennes résultent donc à la fois un élargissement des horizons parcourus et un accroissement des inégalités entre les groupes sociaux.

Le choix résidentiel constitue donc le solde d'arbitrages individuels où intervient une pluralité de critères et auxquels participent la possibilité et l'acceptation du déplacement quotidien. Comme le soulignait déjà Henri Lefebvre[5], "on n'achète pas seulement un volume habitable, commutable avec d'autres, sémiologiquement marqué par le discours publicitaire et par les signes d'une certaine distinction, (...) on achète un emploi du temps et cet emploi du temps constitue la valeur d'usage d'un espace". À des caractéristiques et des localisations résidentielles correspond une typologie des pratiques quotidiennes et, en particulier, des pratiques de déplacements.

S'agissant du travail, les distances de parcours sont très différenciées entre types de tissu urbain, variant de un à deux entre le centre de l'agglomération et les zones les moins denses. La carte n° 1-1 et les tableaux n° 1-2 et 1-3 mettent bien en évidence un dispositif concentrique, très net pour les distances de navettes, atténué pour les durées. Ainsi, en Île-de-France, un actif résidant à Paris parcourt en moyenne 6,1 km, soit deux fois moins qu'un actif résidant en Grande Couronne qui se déplace en moyenne de 13,4 km (RGP 1999). Du fait d'une localisation plus périphérique, l'accession à la propriété et à la maison individuelle a été un puissant facteur d'allongement des navettes (*cf.* graphique n° 1-2 et tableau n° 1-5) : les propriétaires de maisons individuelles effectuent les plus longues navettes. Enfin, la catégorie sociale différencie également les parcours des actifs salariés, les distances s'accroissant à mesure que l'on s'élève dans l'échelle sociale (*cf.* graphique n° 1-3). L'exploitation des données censitaires, des enquêtes nationales sur le logement et de nos enquêtes auprès des ménages dans cinq sites d'étude permet d'apporter quelques éléments de réponse, parfois contradictoires, en ce qui concerne les stratégies des Franciliens, la manière dont ils arbitrent entre distances domicile-travail et mobilité résidentielle.

5 Lefebvre H., 1974. *La production de l'espace*.

Méthodes de calcul des distances et des durées des navettes

Les *distances* des navettes et des migrations résidentielles sont calculées à partir des fichiers-détail des recensements de population de 1975 (1/5), 1982, 1990 et 1999 (1/4). Il s'agit des distances à vol d'oiseau entre les chefs-lieux des communes de résidence et de travail. Les résultats obtenus sont donc différents de ceux des enquêtes de déplacements, qui mesurent les trajets réellement parcourus, soit à partir d'un carroyage fin du territoire, soit sur la base des relevés des carnets de bord des conducteurs.

On considère comme navettes quotidiennes les déplacements effectués à moins de 250 km du domicile. On affecte aux actifs travaillant dans leur commune de résidence (y compris à domicile) une distance de navette égale au rayon de cette commune (supposée de forme circulaire et plafonnée à une superficie de 30 km²).

Les *durées* des navettes ont été évaluées en appliquant aux distances parcourues des vitesses moyennes calculées à partir des Enquêtes Globales Transport (EGT), dont l'échantillon est calé sur les recensements de population. Pour calculer des vitesses moyennes selon l'origine et la destination des navettes, on a utilisé le découpage de la région parisienne en huit zones morphologiques établi par l'IAURIF : Paris, banlieue intérieure, banlieue extérieure, franges de l'agglomération, axes et vallées, villes nouvelles, agglomérations secondaires isolées, communes rurales. La combinaison des origines (lieux de résidence) et des destinations (lieux de travail) conduit à distinguer 64 zones de vitesse si l'on tient compte du sens de déplacement.

Il faut toutefois souligner quelques différences entre les échantillons enquêtés par les EGT et la composition de la population active ayant un emploi mesurée par les recensements de population :

- n'ont été pris en compte, à l'EGT, que les actifs ayant effectué le jour de l'enquête un déplacement entre leur domicile et leur lieu de travail, ce qui minore le poids de certaines professions (actifs travaillant à domicile, actifs à temps partiel...) ;
- seuls ont été comptabilisés, à l'EGT, les déplacements directs entre domicile et lieu de travail ne comportant pas d'arrêt en cours de trajet (pour accompagnement d'enfants ou de conjoints par exemple).

Il apparaît que l'EGT sous-estime ainsi, par exemple, les trajets à l'intérieur de Paris par rapport aux déclarations faites aux recensements. De plus, la composition socio-professionnelle des enquêtés est légèrement différente de celle observée aux recensements : sous-estimation, à l'EGT, des cadres supérieurs et des ouvriers (pour des raisons différentes, qui tiennent à des structures de déplacements non prises en compte, pour les cadres, et à un taux de non-réponse plus élevé à une enquête non obligatoire, pour les ouvriers, dont beaucoup sont d'origine étrangère) ; surestimation des employés et professions intermédiaires, dont les trajets sont souvent plus directs et plus réguliers.

Cependant, les approximations obtenues se sont avérées satisfaisantes, suffisamment précises et convergentes pour renseigner sur l'évolution des budgets-temps des navettes, les inégalités entre les habitants des différentes zones de l'Île-de-France et entre groupes socio-démographiques, ainsi que sur l'effet d'atténuation, par l'amélioration des vitesses, de l'augmentation des distances de déplacement. Il faut souligner néanmoins que l'évaluation des durées des navettes en 1999, fondée sur les résultats de l'EGT de 1997, fait encore objet de débats, compte tenu de la taille de l'échantillon de cette enquête. Nous n'avons pu, à ce jour, disposer des résultats de l'EGT de 2001. Pour les actifs franciliens travaillant hors Île-de-France (moins de 1 % d'entre eux), on a utilisé les résultats des enquêtes Transport et déplacements.

Des navettes de plus en plus longues pour tous[6]

Alors qu'en d'autres régions, l'allongement des distances parcourues entre domicile et lieu de travail est lié à l'accroissement des mobilités entre des bassins d'emploi de plus en plus spécialisés et, pour les plus petits d'entre eux, incapables de répondre à la demande tant qualitative que quantitative des actifs résidents[7], cette explication ne rend pas compte de l'augmentation du nombre et de la portée des navettes en Île-de-France. Très peu de Franciliens travaillent hors de leur région de résidence et un emploi sur vingt seulement y est occupé par un actif venu d'ailleurs.

L'allongement des distances de navettes en région parisienne (+ 25 % entre 1975 et 1999) est donc dû pour une large part à l'évolution des choix des ménages en matière de logement. La diffusion d'un modèle largement interclassiste d'accession à la propriété et/ou à la maison individuelle a constitué un – sinon le principal – facteur d'éloignement entre domicile et lieu de travail et a conduit à un desserrement des résidences des actifs plus rapide et plus ample que celui des emplois. Mais les occupants d'autres segments du parc de logement enregistrent aussi un accroissement sensible des distances entre habitat et emploi, qui affecte aussi bien les actifs qui n'ont pas changé de logement ou de commune de résidence que ceux qui ont déménagé vers des communes périurbaines offrant peu d'emplois sur place. L'allongement des navettes a concerné l'ensemble des actifs, hommes et femmes, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, qu'ils soient propriétaires ou locataires, qu'ils habitent une maison individuelle ou un appartement, et quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent.

La distribution géographique des distances domicile-travail et leur évolution récente montrent l'importance primordiale de l'éloignement par rapport au centre de l'agglomération qui constitue toujours le pôle d'emploi principal. La longueur moyenne des navettes des habitants de Paris *intra muros* est de 6 km en 1999, alors que les actifs résidant dans une couronne située entre 30 et 40 km de Notre-Dame parcourent en moyenne 16 km. Au fil du temps, la corrélation entre la distance moyenne des navettes des habitants d'une commune et la distance de cette commune au centre de l'agglomération se renforce[8]. Plus on s'éloigne de Paris, plus les écarts se creusent entre les différentes catégories d'actifs et plus l'augmentation moyenne des trajets, tant en durée qu'en distance, est sensible. Si la position de la résidence par rapport au pôle d'emploi central constitue incontestablement un facteur multiplicatif très fort, il faut toutefois rappeler que quatre actifs sur dix résident toujours à moins de 10 km de Notre-Dame, et sept sur dix à moins de 20 km.

6 Compte tenu des incertitudes pesant sur le calcul des durées de navettes, en 1999, à partir des résultats contestés de l'EGT de 1997, nous avons également fait figurer dans les tableaux les durées des navettes en 1990, pour mettre en évidence l'évolution plus faible pour les durées que pour les distances parcourues.

7 Massot M.-H., Orfeuil J.-P., 1995. "La mobilité, une alternative à la densification du centre", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 67, pp. 23-32. Massot M.-H., Orfeuil J.-P., Madre J.-L., 1995. *Espaces de vie, espaces de travail : 15 ans d'évolution*, INRETS, 87 p.

8 Le coefficient de corrélation linéaire passe de 0,17 en 1975 (alors que le poids des emplois ruraux reste important et que la périurbanisation n'a pas atteint l'ensemble des franges de l'Île-de-France) à 0,46 en 1982, 0,61 en 1990 et 0,84 en 1999. Pondéré par le nombre d'actifs des communes, il passe de 0,65 en 1975 à 0,93 en 1999.

Comment rendre compte d'une telle différenciation des distances moyennes des navettes et de leur évolution ? On peut invoquer l'évolution globale des structures socioprofessionnelles et démographiques, celle de la localisation des emplois, la mobilité résidentielle des actifs. La longueur et la durée moyenne des migrations domicile-travail constituent une résultante, qui enregistre le bilan de ces trois mouvements. Après la distance à Paris, c'est en effet l'appartenance socioprofessionnelle qui constitue le facteur le plus porteur d'explication. Combinée avec les caractéristiques du lieu de résidence et le sexe des actifs, c'est la catégorie socioprofessionnelle qui rend le mieux compte de la variabilité des distances de navettes. Au sein du groupe des cadres supérieurs, par exemple, il convient de distinguer les membres des professions libérales – dont un certain nombre travaillent à proximité de leur domicile –, des cadres de la fonction publique ou des entreprises (*cf.* tableau n° 1-4a et b). Les cadres supérieurs et moyens d'entreprise effectuent les navettes les plus longues, supérieures à 10 km dès 1975, ce qui explique qu'on enregistre également les évolutions les plus modestes (12,8 km en 1999 pour les cadres supérieurs, 12 km pour les professions intermédiaires). Employés administratifs d'entreprise et ouvriers qualifiés, qui parcouraient en 1975 des distances plus courtes (9 et 7 km) voient au contraire leurs navettes s'allonger dans de plus fortes proportions (respectivement 11,2 et 10,1 km en 1999). Au fil du temps, l'écart s'est donc resserré entre ces catégories socioprofessionnelles, en raison d'un moindre allongement relatif des trajets des cadres.

Catégorie socioprofessionnelle et distance à Paris du lieu de résidence constituent les deux principaux déterminants de la longueur des navettes. Mais le type de logement – individuel ou collectif – et le statut d'occupation – locataires ou propriétaires – contribuent également à une forte différenciation entre les actifs. Ces deux caractéristiques sont elles-mêmes fortement corrélées à la fois avec la position sociale et avec la localisation de la résidence. Les propriétaires de maisons individuelles effectuent les plus longues navettes : 13,8 km en moyenne en 1999, contre 8 km pour les locataires d'appartements. Plus mobiles, les locataires ajustent plus aisément domicile et lieu de travail et sont aussi beaucoup plus nombreux dans le parc collectif de la zone centrale la plus riche en emplois. L'ampleur de l'évolution entre 1975 et 1999 les distingue également : + 21 % pour les locataires d'appartements, + 28 % pour les propriétaires de pavillons. Même si le desserrement des emplois vers la périphérie est réel et tend à s'amplifier, la déconcentration des zones d'activité s'est faite dans un rayon limité par rapport à la vague de construction de maisons individuelles.

Les facteurs d'allongement des navettes

L'augmentation des distances parcourues au cours des vingt dernières années concerne toutes les catégories d'actifs et ne peut donc s'expliquer uniquement par les modifications de la structure socio-démographique de la population telles que la progression de l'effectif des cadres et la réduction de celui des ouvriers. La déconnexion croissante entre habitat et lieu de travail s'observe pour tous les Franciliens, quelle que soit leur position dans la région. D'une

Tableau n° 1-2 : Évolution des navettes des actifs franciliens 1975-1999

Type de navette	1975	1999
% actifs travaillant dans leur commune de résidence*	29,9	24,4
% navettes de moins de 5 km	25,8	20,2
% navettes de 5 à 14 km	31,1	33,4
% navettes de 15 km ou plus	13,2	22,0
% ensemble des trajets de moins de 5 km	55,7	44,6
% navettes centripètes	49,0	51,3
% navettes centrifuges	21,1	24,4
distances moyennes, hommes + femmes (en km)	7,4	10,1
distances moyennes, hommes	8,1	10,9
distances moyennes, femmes	6,3	8,7
durées moyennes, hommes + femmes (en min)	32,5	33,7
durées moyennes, hommes	34,8	36,4
durées moyennes, femmes	29,3	31,3
distances moyennes, actifs résidant à Paris	4,2	6,1
distances moyennes, actifs résidant en Petite Couronne	6,1	7,6
distances moyennes, actifs résidant en Grande Couronne	10,7	13,4

Sources : RGP 1975 (1/5) et 1999 (1/4) ; EGT 1976 et 1997.
* arrondissement municipal pour Paris.

Tableau n° 1-3-a : Distances (en km) des navettes des actifs franciliens 1975-1999 selon la zone de résidence et le groupe socioprofessionnel

Catégories d'actifs	Moyenne		1er quartile		Médiane		80 % des actifs		Ecart interquartile		Coefficient de variation	
	1975	1999	1975	1999	1975	1999	1975	1999	1975	1999	1975	1999
tous lieux de travail	7,39	9,82	1,1	2,1	4,1	5,7	11,6	15,4	8,59	10,95	1,63	1,36
travail en Île-de-France	6,88	9,25	1,1	2,1	4,0	5,7	11,5	15,1	8,48	10,74	1,18	1,10
selon le lieu de résidence												
Paris	4,21	6,01	1,2	1,5	3,0	3,1	6,2	7,5	4,16	4,83	1,11	2,14
Petite Couronne	6,11	7,64	1,2	2,0	4,7	5,4	10,2	11,9	7,94	8,42	0,93	1,35
Grande Couronne	10,66	13,40	1,4	2,6	7,1	9,3	18,8	21,9	15,17	16,73	1,04	1,11
selon la CSP												
cadres	8,98	11,33	2,7	2,6	6,3	6,8	14,4	17,0	9,92	11,94	1,00	1,48
professions intermédiaires	8,19	10,59	1,8	2,4	5,5	6,6	13,6	16,9	9,86	12,03	1,06	1,23
employés, personnel service	6,62	8,66	1,1	1,9	3,8	4,7	11,1	13,9	8,09	9,75	1,18	1,27
ouvriers	6,45	9,58	1,1	2,1	3,8	5,7	10,5	15,0	7,61	10,67	1,18	1,27
selon la CSP et le lieu de résidence												
cadres, Paris	5,21	7,53	2,1	1,8	3,7	3,9	6,9	9,0	4,13	5,74	1,12	2,20
cadres, Petite Couronne	7,78	9,49	3,1	2,8	6,9	6,8	11,9	13,6	7,62	9,26	0,79	1,51
cadres, Grande Couronne	14,34	16,76	5,0	5,5	13,2	13,5	21,9	25,1	14,93	17,02	0,82	1,05
prof. interm., Petite Couronne	6,72	7,49	1,8	2,2	5,5	5,9	11,1	12,4	8,10	8,68	0,89	1,24
prof. inter.,Grande Couronne	12,06	14,46	1,8	3,7	9,9	11,0	20,3	23,2	16,44	16,95	0,94	1,02
employés, Paris	3,34	4,33	1,0	1,5	2,6	2,5	5,2	5,8	3,58	3,60	1,05	1,72
employés, Petite Couronne	5,84	6,56	1,1	1,8	4,6	4,7	10,0	10,7	7,87	7,67	0,90	1,13
employés, Grande Couronne	10,72	12,06	1,3	2,2	6,9	7,4	19,3	20,6	15,67	15,70	1,04	1,11
ouvriers, Paris	4,78	5,46	1,2	1,5	3,5	2,7	7,2	7,6	5,13	4,85	1,06	1,16
ouvriers, Petite Couronne	5,47	7,53	1,1	1,9	3,5	5,2	9,3	11,9	7,01	8,49	1,03	1,24
ouvriers, Grande Couronne	8,42	12,06	1,3	2,4	4,4	7,4	14,9	19,9	11,32	14,57	1,18	1,16

Sources : RGP 1975 (1/5) et 1999 (1/4).

Tableau n° 1-3-b : Distances (en km) et durées (en min) des navettes des Franciliens 1975-1990 selon la zone de résidence et le groupe socioprofessionnel

Catégories d'actifs	Moyenne				Premier quartile				Médiane				80 % des actifs				Coefficient de variation				Écart interquartile			
	distances		durées		distances		durées		distances		durées		distances		durées		distances		durées		distances		durées	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
tous lieux de travail	7,39	9,42	32,49	35,76	1,1	1,7	11,5	13,1	4,1	5,6	23,2	27,9	11,6	14,9	52,1	57,0	1,63	1,43	0,84	0,77	8,59	10,88	35,34	38,49
travail en Île-de-France	6,88	8,85	31,88	35,32	1,1	1,7	11,5	13,1	4,0	5,6	23,0	27,8	11,5	14,7	51,8	56,7	1,18	1,11	0,78	0,74	8,48	10,74	34,98	38,19
selon le lieu de résidence																								
Paris	4,21	5,16	28,81	32,47	1,2	1,3	11,1	13,1	3,0	3,7	24,0	28,2	6,2	7,4	45,1	53,8	1,11	2,20	0,65	1,19	4,16	5,00	29,57	32,00
Petite Couronne	6,11	7,22	32,46	34,97	1,2	2,1	13,4	13,1	4,7	5,9	25,4	28,9	10,2	11,8	50,9	60,5	0,93	1,79	0,71	1,38	7,94	8,29	32,82	36,70
Grande Couronne	10,66	12,93	36,44	39,40	1,4	2,6	11,1	11,5	7,1	9,7	25,9	30,8	18,8	21,8	62,5	73,6	1,04	1,93	0,83	1,56	15,17	16,74	45,22	48,30
selon la CSP																								
Cadres	8,98	11,02	39,70	43,23	2,7	3,6	17,2	21,4	6,3	7,9	35,9	39,5	14,4	17,6	59,3	64,6	1,00	1,88	0,67	1,24	9,92	11,82	37,58	37,84
professions intermédiaires	8,19	9,75	36,12	37,65	1,8	2,4	13,4	13,1	5,5	6,4	30,3	31,4	13,6	16,0	56,7	59,4	1,06	2,09	0,73	1,43	9,86	11,37	38,42	40,70
employés, personnel service	6,62	8,19	31,41	33,33	1,1	1,3	11,5	13,1	3,8	4,8	23,4	24,4	11,1	13,6	51,5	54,5	1,18	2,33	0,75	1,52	8,09	10,26	34,75	35,89
Ouvriers	6,45	8,74	29,83	33,76	1,1	1,9	11,5	13,1	3,8	5,6	19,8	24,8	10,5	14,1	48,2	54,5	1,18	2,21	0,81	1,56	7,61	10,15	31,13	35,34
cadres, Paris	5,21	6,32	32,63	36,36	2,1	2,6	16,6	20,2	3,7	4,4	27,9	33,8	6,9	8,1	47,6	51,2	1,12	2,07	0,62	1,09	4,13	5,04	27,16	28,23
cadres, Petite Couronne	7,78	8,97	39,46	41,84	3,1	3,9	17,4	20,2	6,9	7,6	36,3	38,3	11,9	13,2	57,6	60,5	0,79	1,57	0,63	1,21	7,62	8,44	35,87	36,72
cadres, Grande Couronne	14,34	16,65	47,46	50,04	5,0	7,4	18,5	24,5	13,2	14,8	47,0	48,1	21,9	24,7	70,7	73,7	0,82	1,50	0,68	1,23	14,93	15,58	47,15	45,27
prof. interm., Petite Couronne	6,72	7,49	34,97	35,90	1,8	2,4	13,4	13,1	5,5	6,0	29,6	29,9	11,1	12,1	54,1	55,9	0,89	1,77	0,70	1,37	8,10	8,36	35,75	37,75
prof. interm., Grande Couronne	12,06	13,68	40,64	41,34	1,8	3,5	11,5	12,4	9,9	10,9	35,9	34,6	20,3	22,6	66,2	67,8	0,94	1,83	0,76	1,49	16,44	16,69	49,36	49,11
employés, Paris	3,34	3,87	25,52	28,36	1,0	1,0	11,1	13,1	2,6	2,9	20,8	23,1	5,2	5,7	40,5	44,2	1,05	2,16	0,66	1,22	3,58	4,19	24,48	26,22
employés, Petite Couronne	5,84	6,29	31,63	31,97	1,1	1,2	13,4	13,1	4,6	4,9	25,2	25,0	10,0	10,7	50,2	51,5	0,90	1,79	0,68	1,39	7,87	8,31	32,30	33,45
employés, Grande Couronne	10,72	11,85	36,55	36,75	1,3	1,7	11,1	11,4	6,9	7,9	25,8	25,3	19,3	20,8	63,7	64,7	1,04	2,10	0,82	1,64	15,67	16,65	46,71	46,53
ouvriers, Paris	4,78	5,49	30,72	33,11	1,2	1,3	11,1	13,1	3,5	3,9	25,4	28,8	7,2	8,3	48,6	51,6	1,06	2,18	0,65	1,22	5,13	5,84	32,86	34,45
ouvriers, Petite Couronne	5,47	7,11	29,50	33,71	1,1	2,0	13,4	13,1	3,5	5,4	19,5	26,0	9,3	11,7	46,6	53,5	1,03	1,88	0,77	1,44	7,01	8,23	27,58	34,58
ouvriers, Grande Couronne	8,42	11,15	29,80	34,00	1,3	1,9	11,1	10,8	4,4	7,0	15,6	22,6	14,9	19,1	50,6	57,5	1,18	2,15	0,94	1,74	11,32	14,42	27,58	39,39

Sources : RGP 1975 (1/5) et 1990 (1/4).

Tableau n° 1-4-a : Distances (en km) des navettes en Île-de-France par catégorie socioprofessionnelle détaillée 1975-1999

Catégorie socioprofessionnelle	Distance moyenne				Distance médiane				80% des actifs				Coefficient de variation			
	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999
ensemble, tous LT	7,39	8,64	9,42	9,82	4,1	5,1	5,6	5,7	11,6	13,6	14,9	15,4	1,63	1,47	1,43	1,36
cadres 1	4,72	6,51	6,99	7,09	1,2	2,1	2,8	2,6	5,5	8,1	9,1	9,3	2,79	2,54	2,28	2,06
cadres 2	10,43	10,92	10,96	11,15	6,3	5,5	5,8	5,9	14,8	14,3	14,8	15,0	1,66	1,97	1,87	1,75
cadres 3		12,39	12,94	12,85		8,8	9,1	8,8		18,3	19,4	19,3		1,27	1,26	1,26
prof. intermédiaires 1		6,80	7,27	7,82		3,4	3,9	4,2		9,9	11,0	11,9		1,81	1,65	1,38
prof. intermédiaires 2		8,28	8,51	9,30		4,8	5,2	5,5		13,2	13,8	14,5		1,40	1,23	1,23
prof. intermédiaires 3		10,93	11,75	12,03		7,6	8,2	8,1		16,9	18,3	18,9		1,29	1,20	1,15
cadres moyens 1	6,22				2,8				8,9				2,04			
cadres moyens 2	9,63				6,5				15,0				1,33			
ouvriers qualifiés	7,69	8,46	9,73	10,14	4,6	5,4	6,3	6,2	12,1	13,1	15,2	15,9	1,45	1,36	1,27	1,23
ouvriers non qualifiés	5,88	6,68	7,95	8,62	3,0	3,7	4,6	4,8	8,9	10,3	12,4	13,3	1,11	1,58	1,40	1,34
employés 1		6,75	7,59	8,21		3,5	3,9	4,1		11,0	12,5	12,8		1,45	1,42	1,39
employés 2		9,25	10,46	11,24		6,3	7,4	7,9		14,8	16,6	17,9		1,08	1,04	1,02
employés 3		4,81	6,02	6,56		1,7	2,6	2,9		7,3	9,6	10,0		1,69	1,58	1,44
employés	7,72				4,8				12,4				1,35			
personnel de service	4,14				1,2				5,9				1,97			

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 et 1999 (1/4).

cadres 1 professions libérales et artistiques
cadres 2 cadres de la fonction publique
cadres 3 cadres d'entreprise
prof. intermédiaires1 professions intermédiaires de l'enseignement et de la santé
prof. intermédiaires2 professions intermédiaires de la fonction publique
prof. intermédiaires 3 professions intermédiaires d'entreprise
cadres moyens 1 instituteurs, services médicaux et sociaux
cadres moyens 2 cadres administratifs moyens, techniciens, contremaître
employés 1 employés de la fonction publique
employés 2 employés administratifs d'entreprise
employés 3 employés de commerce, personnels de service.

Tableau n° 1-4-b : Distances (en km) et durées (en min) des navettes en Île-de-France par catégorie socioprofessionnelle détaillée 1975-1990

Catégorie socio-professionnelle	Moyenne						Médiane						8ème décile						Coefficient de variation					
	distances			durées			distances			durées			distances			durées			distances			durées		
	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990	1975	1982	1990
ensemble, tous LT	7,39	8,64	9,42	32,49	33,93	35,76	4,1	5,1	5,6	23,2	26,1	27,9	11,6	13,6	14,9	52,1	53,5	57,0	1,63	1,47	1,43	0,84	0,81	0,77
cadres 1	4,72	6,51	6,99	23,40	27,88	30,00	1,2	2,1	2,8	13,4	14,3	18,4	5,5	8,1	9,1	34,1	43,3	47,6	2,79	2,54	2,28	1,06	1,03	0,86
cadres 2	10,43	10,92	10,96	41,42	38,45	38,68	6,3	5,5	5,8	36,2	30,9	32,4	14,8	14,3	14,8	60,3	56,3	58,1	1,66	1,97	1,87	0,78	0,89	0,77
cadres 3		12,39	12,94		45,36	46,52		8,8	9,1		41,4	43,0		18,3	19,4		64,7	67,5		1,27	1,26		0,67	0,63
prof. intermédiaires 1		6,80	7,27		27,44	28,79		3,4	3,9		16,9	18,7		9,9	11,0		43,1	45,9		1,81	1,65		0,92	0,84
prof. intermédiaires 2		8,28	8,51		33,63	34,63		4,8	5,2		27,0	27,6		13,2	13,8		53,1	55,0		1,40	1,23		0,76	0,71
prof. intermédiaires 3		10,93	11,75		40,57	42,31		7,6	8,2		35,6	37,4		16,9	18,3		61,3	64,9		1,29	1,20		0,74	0,68
cadres moyens 1	6,22			28,26			2,8			16,6			8,9			44,7			2,04			0,93		
cadres moyens 2	9,63			39,64			6,5			34,8			15,0			60,2			1,33			0,73		
ouvriers qualifiés	7,69	8,46	9,73	33,15	32,91	35,70	4,6	5,4	6,3	24,2	24,7	27,6	12,1	13,1	15,2	52,8	51,7	56,8	1,45	1,36	1,27	0,82	0,82	0,77
ouvriers non qualifiés	5,88	6,68	7,95	27,25	27,65	30,92	3,0	3,7	4,6	15,9	16,9	20,2	8,9	10,3	12,4	43,3	44,3	50,1	1,11	1,58	1,40	0,89	0,89	0,84
employés 1		6,75	7,59		28,51	30,61		3,5	3,9		18,0	19,2		11,0	12,5		46,9	51,1		1,45	1,42		0,83	0,82
employés 2		9,25	10,46		36,70	39,75		6,3	7,4		32,5	35,3		14,8	16,6		56,3	61,5		1,08	1,04		0,68	0,66
employés 3		4,81	6,02		23,77	27,37		1,7	2,6		12,4	13,5		7,3	9,6		37,9	45,1		1,69	1,58		0,88	0,84
employés	7,72			34,40			4,8			28,5			12,4			54,2			1,35			0,74		
personnel de service	4,14			22,99			1,2			13,4			5,9			34,9			1,97			0,94		

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4) ; EGT 1976, 1983, 1991.

cadres 1 professions libérales et artistiques
cadres 2 cadres de la fonction publique
cadres 3 cadres d'entreprise
prof. intermédiaires 1 professions intermédiaires de l'enseignement et de la santé
prof. intermédiaires 2 professions intermédiaires de la fonction publique
prof. intermédiaires 3 professions intermédiaires d'entreprise
cadres moyens 1 instituteurs, services médicaux et sociaux
cadres moyens 2 cadres administratifs moyens, techniciens, contremaîtres
employés 1 employés de la fonction publique
employés 2 employés administratifs d'entreprise
employés 3 employés de commerce, personnels de service.

Tableau n° 1-5-a : Les navettes des actifs franciliens en 1999 selon le type de logement et de mobilité résidentielle

type de logement ou de mobilité	distance (km) ou durée (min)
distances moyennes, locataires HLM	8,1
distances moyennes, locataires loyer libre	8,4
distances moyennes, propriétaires d'appartements	9,3
distances moyennes, propriétaires de pavillons	13,8
durées moyennes, locataires HLM	30,9
durées moyennes, locataires loyer libre	32,3
durées moyennes, propriétaires d'appartements	35,3
durées moyennes, propriétaires de pavillons	37,9
distances moyennes, stables même logement	9,8
distances moyennes, mobiles intra-communaux	7,9
distances moyennes, migrants intra-régionaux	11,5
distances moyennes, migrants extra-régionaux	9,2
durées moyennes, stables même logement	32,9
durées moyennes, mobiles intra-communaux	30,8
durées moyennes, migrants intra-régionaux	37,0
durées moyennes, migrants extra-régionaux	33,0

Sources : RGP 1975 (1/5) et 1999 (1/4) ; EGT 1976 et 1997.

Tableau n° 1-5-b : Longueur et durée des navettes selon le type de logement et le statut d'occupation 1975-1990

type de logement et statut d'occupation	longueur km 75	longueur km 90	90/75 indice	durée mn 75	durée mn 90	90/75 indice
locataire en collectif	6,7	7,8	116,9	31,9	35,6	111,6
propriétaire en collectif	7,5	9,0	119,5	34,8	37,4	108,0
propriétaire en individuel.	10,8	13,4	124,4	37,3	40,5	108,6

Source : RGP 1975 (1/5) et 1990 (1/4) ; EGT 1976 et 1991. Champ : Actifs des ménages.

Tableau n° 1-5-c : Relations entre distances de navettes et types de mobilité résidentielle (1975-1999)

Type de mobilité résidentielle	% d'actifs travaillant dans commune résidence	% d'actifs effectuant des navettes < 5 km	% d'actifs effectuant des navettes >15 km	longueur moy. de navette (km)
Stables même logement				
1975	32,6	26,2	11,0	6,7
1982	29,4	24,3	14,9	8,2
1990	26,2	23,3	18,5	9,0
1999	27,8	20,0	20,9	9,8
Mobiles intra-communaux				
1975	36,3	25,5	10,1	6,3
1982	32,7	25,1	12,3	7,2
1990	29,0	24,8	14,7	7,8
1999	30,7	24,5	14,3	7,9
Migrants inter-communaux (RIF)				
1975	22,2	24,5	18,5	8,4
1982	18,6	24,2	21,6	9,9
1990	16,0	22,0	25,2	11,1
1999	18,4	18,9	26,3	11,5
Migrants extra-régionaux				
1975	31,2	27,2	12,0	7,1
1982	26,3	28,3	13,4	7,8
1990	22,0	26,4	16,8	9,0
1999	25,2	24,4	17,1	9,2
Ensemble des actifs				
1975	29,9	25,8	13,2	7,4
1982	26,3	24,9	16,3	8,3
1990	22,9	23,6	19,7	9,4
1999	25,3	21,1	20,8	9,8

Source : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 et 1999 (1/4) ; Champ : Actifs des ménages.

part, l'accession à la propriété et à la maison individuelle, plus aisément réalisée sur les franges de l'agglomération et dans les espaces périurbains, a contribué à éloigner les actifs des pôles d'emploi. L'attrait des maisons individuelles a constitué, depuis la fin des années 60, un puissant facteur des migrations résidentielles. Entre 1979 et 1984, la part des pavillonnaires au sein des ménages franciliens migrants[9] a plus que doublé, passant de 12,9 % avant déménagement à 27,8 % après. Il en a été de même entre 1984 et 1988 : 13,3 % de pavillonnaires avant déménagement, 26,3 % après. Cet attrait n'a pas fléchi au début des années 90 : 14,7 % de pavillonnaires avant déménagement, 27 % après (en 1992). L'Enquête Nationale Logement de 1996 confirme cette tendance : pour les migrants intra-régionaux, le taux de propriété d'un pavillon double après déménagement, passant de 11 % à 23,9 %.

D'autre part, si le déplacement des emplois vers la banlieue et les villes nouvelles contribue à limiter l'augmentation de la distance domicile-travail, ce mouvement n'est pas suffisant, et de loin, pour compenser l'effet des migrations résidentielles du centre de l'agglomération vers les périphéries. L'emploi se desserre moins vite que l'habitat : entre 1975 et 1999, la distance moyenne au centre de Paris est passée de 13,5 km à 15,7 km pour les lieux de résidence, de 11,3 à 12,7 km pour les emplois. Surtout, s'ils se déplacent vers la périphérie, les emplois ne se déconcentrent pas réellement. Dans l'agglomération parisienne, à limites constantes (celles de 1990), le taux de couverture de l'emploi – *ratio* entre le nombre d'emplois et celui des actifs résidents – s'améliore : il gagne 6 points, passant de 102 en 1975 à 108 en 1999. Par contre, il se dégrade aussi bien dans les villes périphériques de l'Île-de-France (de 93 en 1975 à 89 en 1999) que dans les communes rurales, où il perd 16 points, passant de 69 en 1975 à 53 en 1999. La couronne centrale, comprise dans un rayon de moins de 10 km du centre de Paris, demeure la seule à concentrer plus d'emplois que d'actifs et les écarts se creusent. Le taux de couverture de l'emploi y a augmenté de 133 à 140 entre 1975 et 1999 : 53 % des emplois franciliens se concentrent encore à moins de 10 km de Notre-Dame, pour 39 % des actifs résidents. Entre 10 et 30 km de Paris, l'emploi progresse plus vite que le nombre d'actifs mais n'atteint pas l'équilibre théorique. Au-delà de 30 km, les écarts entre offre et demande d'emplois s'amplifient.

À un niveau plus fin, le nombre de communes ayant un taux d'emploi supérieur à 100 pour chacun des quatre groupes socioprofessionnels principaux (cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers) diminue ; celui des communes qui n'offrent pour aucun d'entre eux plus d'emplois que d'actifs résidents augmente. L'évolution du rapport emplois/actifs est particulièrement défavorable aux catégories les plus modestes. Alors qu'en 1975, près d'un ouvrier sur trois résidait dans une commune offrant plus d'emplois que d'actifs dans cette catégorie, en 1990, ce n'est plus le cas que pour moins d'un actif ouvrier sur quatre. Au contraire, l'emploi et la résidence des cadres et professions intellectuelles supérieures se concentrent : 1/3 des actifs et 2/3

9 Ménages déjà constitués ayant changé de commune ou d'arrondissement de résidence à l'intérieur de l'Île-de-France.

des emplois se localisent désormais dans des communes où le taux de couverture de l'emploi dans cette catégorie est supérieur à 100. En 1975, ce n'était le cas que pour un quart des actifs et la moitié des emplois relevant de la catégorie des "professions libérales et cadres supérieurs".

Mais surtout, le desserrement *des* emplois en périphérie n'est pas garant, pour un actif, du rapprochement de *son* emploi. L'allongement des navettes résulte donc de la diminution de la proportion d'actifs travaillant dans la commune où ils résident, y compris dans des zones très riches en emplois, ce qui suggère une spécialisation fonctionnelle et sociale croissante entre les communes et les quartiers. Le desserrement des emplois vers la périphérie (de Paris vers la Petite Couronne par exemple) a accru et allongé les déplacements des Parisiens mais n'a pas réduit ceux des habitants de la banlieue proche, en particulier en raison du déclin rapide des systèmes productifs localisés de type "banlieue rouge". En 1975, un quart des ouvriers résidant en Seine-Saint-Denis travaillaient dans leur commune de résidence : en 1990, c'est le cas d'un sur sept seulement. Le taux de couverture de l'emploi a chuté de 73 à 64 et les distances moyennes parcourues par les actifs ouvriers de ce département ont augmenté de 2 km, passant de 6,1 à 8,2 km. Dans le même temps, la forte progression des emplois de cadres dans les Hauts-de-Seine ne s'est pas traduite par une diminution de leurs distances de navettes, mais leur allongement moyen est resté modeste (+ 0,3 km, soit + 3,5 %), alors que l'effectif des cadres résidant dans ce département a été multiplié par 2 entre 1975 et 1999, le nombre des emplois par 2,7.

S'il est exact que l'accroissement des distances de navettes est plus faible dans les zones les mieux dotées en emplois, on note cependant que le taux de couverture de l'emploi joue un rôle de moins en moins important dans l'explication de la longueur des navettes, alors qu'il influe largement sur la proportion de navetteurs quittant leur commune de résidence. En données agrégées au niveau communal, la distance moyenne des trajets apparaît de moins en moins liée au ratio emplois/actifs : la corrélation linéaire s'abaisse de - 0,35 en 1975 à - 0,19 en 1999. Ceci reste vrai si l'on introduit dans le modèle un indice rendant compte du taux de couverture de l'emploi pour les différents groupes socioprofessionnels. Même là où le taux d'emploi est satisfaisant pour une catégorie donnée, les distances de déplacements des actifs résidents se sont allongées.

Si l'on raisonne sur les observations prises individuellement, et non plus sur des moyennes communales, on constate que le taux d'emploi dans la commune de résidence est une des variables les moins explicatives de la variabilité des distances domicile-lieu de travail et qu'il pèse de moins en moins. Ceci peut s'expliquer à la fois par l'évolution du marché de l'emploi et de la structure de la population active et par un changement de comportement des ménages, qui privilégient de plus en plus leurs conditions de logement plutôt que la proximité du lieu de travail. Quel est, dans cette évolution des comportements, l'effet de l'accroissement de la proportion de couples où la conjointe est active ? On constate que dans les ménages biactifs, l'arbitrage s'effectue plutôt en faveur de navettes plus courtes pour la femme que pour l'homme pour qui le découplage entre lieu d'emploi et lieu de résidence s'accroît.

D'un autre côté, l'emploi devient de plus en plus volatil, en période de croissance comme en phase de récession. Une part croissante des locaux d'activité se négocie sur le marché locatif, les entreprises cherchant à suivre au plus près de leurs intérêts l'évolution des prix fonciers et immobiliers. Face à la précarité et à l'instabilité géographique de l'emploi, les actifs ont tendance à rechercher du travail dans des cercles de plus en plus larges autour de leur domicile et à prendre en compte les probabilités de mobilité professionnelle dans leurs choix résidentiels. Le rôle d'un système de transport de plus en plus densément maillé a été de permettre l'émergence d'un vaste marché du travail métropolitain élargi au-delà même des limites de la région Île-de-France. Mais l'augmentation est d'ampleur inégale, et de toute façon, inférieure en région parisienne à celle observée dans le reste de la France. Les distances moyennes parcourues par les actifs étaient déjà élevées en Île-de-France et peu d'actifs vont travailler hors du bassin d'emploi régional, compte tenu du volume et de la variété de l'offre.

Dans ce contexte d'augmentation générale des trajets, les évolutions les plus fortes touchent d'une part les employés et les ouvriers, dont les navettes étaient demeurées plus courtes, d'autre part les occupants des maisons individuelles. Mais alors que les écarts se resserrent entre les catégories socioprofessionnelles du fait d'une augmentation plus forte des trajets des actifs les moins qualifiés, ils s'accentuent entre les propriétaires et les locataires, entre les occupants de maisons individuelles et ceux qui résident en immeuble collectif. De 1982 à 1999, la différence entre les trajets des cadres supérieurs d'entreprise et ceux des ouvriers qualifiés s'est réduite de 3,9 à 2,7 km. Au contraire, l'écart entre les navettes des locataires d'appartements et celles des propriétaires de maisons individuelles est passé de 5,6 à 5,8 km.

La contraction de l'espace-temps et ses effets

Les améliorations apportées aux réseaux ont neutralisé une partie de l'allongement des navettes consécutif aux migrations résidentielles et aux déplacements des emplois. Les écarts de durée des navettes entre le centre et la périphérie sont nettement plus faibles que les écarts de distance. Non seulement l'accroissement des durées des navettes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Paris est un reflet atténué de celui des distances, mais, en quinze ans, on observe une homogénéité croissante des temps de parcours quotidiens entre les couronnes, alors que la variabilité des distances augmente au sein de chaque catégorie.

Toutes les catégories socioprofessionnelles bénéficient de l'augmentation des vitesses moyennes de déplacement du centre vers la périphérie, de la zone dense aux secteurs où la circulation est plus fluide. Les cadres supérieurs d'entreprise, dont les navettes se sont peu allongées, n'ont subi qu'un accroissement modéré de leurs temps de déplacement. Entre 1975 et 1990, l'augmentation des durées moyennes n'a pas dépassé 4 % pour les professions intermédiaires, 8 % pour les employés d'entreprise et les ouvriers qualifiés, alors que celle des distances atteignait respectivement 7, 13 et 15 %. Le resserrement de l'éventail des durées par rapport aux distances s'accompagne d'une élévation des distances et des durées plus sensible pour les catégories

qui étaient les moins mobiles, mais le rétrécissement de l'espace-temps profite à tous les groupes sociaux.

Les propriétaires de maisons individuelles ont été les principaux bénéficiaires de cette contraction de l'espace-temps. Alors que leur navette moyenne est 60 % plus longue que celle des locataires d'appartements en 1975 et 72 % plus longue en 1990, leur durée n'excède celle des locataires que de 17 % en 1975 et de 14 % en 1990 : au cours de ces 15 années, l'écart des distances s'est accru, celui des durées s'est réduit. Ceci confirme bien que le rapport entre ces deux évolutions, celle des distances des navettes et celle de leur durée, est favorable à l'étalement urbain : la hausse globale des budgets-temps est inférieure à celle des distances, même si ces dernières pèsent sur l'évolution des coûts monétaires. Environ la moitié de la distance supplémentaire est absorbée par l'augmentation des vitesses qui profite à toutes les catégories sociales. Mais le discriminant le plus fort, en ce qui concerne les rythmes d'évolution, demeure le type de logement et le statut d'occupation : ce sont les propriétaires de maisons individuelles qui paient le plus cher en durée l'accroissement de longueur de leurs navettes.

Or les pavillons constituent désormais le quart du parc de logements en Île-de-France, et les trois quarts d'entre eux se situent en Grande Couronne. L'amélioration des réseaux – maillage plus dense, capacités accrues et meilleure connectivité – et la part croissante prise par les déplacements dans des zones périphériques moins denses, où les vitesses sont plus élevées, ont rendu acceptable l'éloignement croissant des lieux de travail, qui est à la fois subi par les ménages et choisi par certains d'entre eux. Le transport a cessé d'être considéré comme un facteur limitant du fait de la baisse relative des coûts. L'amélioration des réseaux de circulation qui permet le maintien des temps de déplacements est à l'origine d'un changement d'échelle dans la configuration des régions urbaines. Quel a été, face à cette nouvelle donne urbaine, le comportement des ménages ?

Mobilité résidentielle et navettes : deux facettes des stratégies des ménages

Les interactions entre navettes et mobilité résidentielle font l'objet de débats. En effet, les Enquêtes Nationales sur le Logement révèlent qu'un changement d'emploi constitue rarement un motif de déménagement à l'intérieur d'une même région. Alors que la mobilité interdépartementale paraît principalement liée à des événements professionnels, la mobilité locale répond à des évènements familiaux et à la recherche d'un meilleur ajustement entre la taille du ménage et celle du logement.

Lorsqu'ils changent de résidence, il est rare que les actifs privilégient explicitement, dans leur choix, la proximité de leur lieu de travail. Ainsi, les actifs qui ont déménagé entre 1990 et 1999 travaillent moins souvent dans leur commune de résidence et effectuent en moyenne des navettes plus longues que ceux qui n'ont pas changé de logement. Cependant, certains font le choix de se rapprocher – ou de ne pas s'éloigner – de leur lieu d'emploi. Les actifs mobiles intra-communaux ont ainsi en moyenne les navettes les plus

courtes : les trois-quarts d'entre eux parcourent moins de 10 km. Les migrants intra-régionaux effectuent des déplacements plus longs que les nouveaux installés en Île-de-France. Toutes choses égales par ailleurs, en termes de CSP, de type de logement et de type de ménage, ceux qui résidaient déjà en Île-de-France acceptent d'effectuer des navettes plus longues et échangent l'éloignement de leur travail contre un logement qui leur plaît. Dans une région bénéficiant d'un réseau de transport très dense et très maillé, où les coûts de transport supportés par les usagers sont subventionnés et maintenus à un niveau permettant aux entreprises de recruter leur main d'œuvre dans l'ensemble du système métropolitain, c'est sans doute moins les coûts monétaires que les budgets – temps de déplacement qui déterminent les choix résidentiels des ménages d'actifs, même si ces coûts augmentent avec la distance.

En Île-de-France, toutes choses égales par ailleurs, les actifs ayant effectué une migration résidentielle ont donc des distances moyennes de navettes plus élevées que celles des actifs stables. Toutefois B. Baccaïni souligne que la mobilité résidentielle accroît, à terme, la probabilité d'effectuer une navette courte[10]. On peut penser qu'existent à la fois de fortes contraintes de logement et, dans le temps, des capacités d'ajustement, mais que ces capacités d'ajustement sont différenciées entre CSP. Des enquêtes réalisées dans la Megalopolis du nord-est des États-Unis ont mis en évidence des comportements différents selon les groupes sociaux[11]. Les moins qualifiés resteraient plus liés à la disponibilité d'un logement dont le coût est compatible avec leurs revenus et chercheraient un emploi en fonction de leur lieu de résidence. Les plus aisés, moins contraints par leur budget, tant pour le logement que pour les déplacements, choisiraient d'abord l'emploi, plus souvent à l'issue d'une migration interrégionale, et chercheraient ensuite un logement à leur convenance à une distance acceptable. Par conséquent, le type de stratégie menée en termes de mobilité résidentielle et quotidienne change selon l'éventail des possibilités financières et le degré de précarité attaché aux profils d'emploi.

Le faible rôle de l'emploi dans la mobilité résidentielle intra-régionale

La plupart des enquêtes – les Enquêtes Nationales Logement de l'INSEE comme l'enquête sur le choix du logement réalisée dans cinq sites franciliens – mettent en évidence le faible rôle de la proximité des lieux de travail dans les motifs de déménagement des Franciliens et dans leurs choix résidentiels. La mobilité intercommunale des ménages déjà constitués s'explique très peu, en Île-de-France, par des changements d'emplois ou par la volonté de rapprocher le domicile du lieu de travail. Ces motifs n'ont représenté que 12 % des causes de déménagement déclarées entre 1979 et 1984, 8 % entre 1984 et 1988. La possibilité de réponses multiples aux enquêtes de 1992 et 1996 modifie quelque peu le sens de la question, mais le rapprochement du lieu de

10 Baccaïni B., 1996. "L'évolution récente des navettes en Île-de-France", *L'Espace géographique*, n° 1, pp. 37-52. Baccaïni B., 2002. "Navettes domicile-travail et comportements résidentiels dans l'espace francilien", in *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, F. Dureau et J.-P. Lévy (dir.), L'Harmattan, pp. 121-139.

11 Hanson S., Pratt G., 1988. "Reconceptualizing the links between home and work in urban geography", *Economic Geography*, n° 4, pp. 299-321.

travail ou le changement d'employeur ou d'affectation ne sont cités que par un ménage sur sept parmi ceux qui ont changé de commune au sein de l'Île-de-France entre 1988 et 1992, ou entre 1992 et 1996, alors que près de la moitié d'entre eux invoquent la taille ou le confort du logement, et que plus d'un quart citent des raisons familiales.

Les enquêtes réalisées dans des espaces périurbains d'Île-de-France (à Saint-Quentin-en-Yvelines et dans l'Essonne, près d'Arpajon) mettent en évidence le petit nombre de changements d'entreprise ou d'établissement consécutifs au déménagement lors de migrations intra-régionales, y compris pour les conjointes. Très peu de ménages, parmi ceux qui résidaient déjà en Île-de-France, invoquent un changement d'emploi comme cause de leur mobilité résidentielle. Un actif sur vingt et une active sur cinq a changé d'entreprise ou d'établissement après avoir déménagé. Ceci est vrai tant dans la ville nouvelle – où pourtant l'offre d'emploi sur place est importante et a connu une forte expansion au cours des années précédant l'enquête – qu'en Hurepoix. Dans un marché de l'emploi métropolitain, très large certes, les substitutions ne sont pas aussi simples qu'on pourrait l'imaginer vu le niveau de spécialisation requis par certains emplois mais aussi la forte concurrence entre les actifs dans une région très bien desservie et où les coûts de transport sont fortement subventionnés. Le faible rôle dévolu à la localisation des emplois dans les arbitrages résidentiels des ménages n'exclut pas pour autant l'existence de relations entre la longueur des navettes et le type de migration des actifs. En effet, on constate qu'en moyenne ceux qui ont changé de commune effectuent des déplacements domicile-travail plus longs que ceux qui sont restés stables.

Types de comportements de mobilité résidentielle et distances de navettes : l'apport des données censitaires

Il n'y a pas indépendance entre le fait d'être migrant intercommunal et celui de ne pas travailler dans la commune où l'on réside ou d'effectuer une navette plus ou moins longue. Les actifs n'ayant pas changé de commune de résidence y travaillent en moyenne plus souvent, ont une plus forte proportion de navettes courtes (moins de 5 km) et des trajets moyens moins longs que les migrants intra-régionaux ou ceux qui viennent d'une autre région ou d'un autre pays (graphiques n° 1-2 et 1-3). Ceci se vérifie quels que soient la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, l'âge, le type de ménage ou le type de logement, à l'exception des actifs s'installant dans une maison individuelle en location ou dans un logement gratuit, souvent fourni par l'employeur. Ces observations tirées des derniers recensements confirment donc les résultats des enquêtes : on ne déménage pas, en général, pour se rapprocher de son lieu de travail ou lorsqu'on en change à l'intérieur de l'Île-de-France.

Par rapport aux migrants qui résidaient déjà en Île-de-France, les immigrants extra-régionaux travaillent plus souvent dans la commune où ils se sont installés et effectuent moins de navettes longues (15 km ou plus). Plus jeunes et plus souvent célibataires, ils résident plus fréquemment dans le parc collectif locatif. Mais il est probable aussi que, toutes choses égales par ailleurs, les Franciliens d'"origine" acceptent d'effectuer des trajets plus longs et préfèrent s'éloigner de leur travail pour trouver le logement qui leur plaît et où,

sans doute, ils demeureront plus longtemps que les provinciaux, dont beaucoup n'envisagent pas de rester en Île-de-France. Les ménages franciliens ont aussi une perception plus complète de l'univers des possibles résidentiels au sein de la région ainsi que des opportunités de mobilité professionnelle après déménagement, car ils apprécient sans doute mieux les tendances du marché de l'emploi et du déplacement des entreprises.

Au sein des ménages qui résidaient déjà en Île-de-France, l'analyse des données censitaires met en évidence différents types de comportements. Alors que les actifs ayant changé de résidence dans le même quartier ou la même commune ont les distances moyennes de navettes les plus faibles – inférieures même à celles des actifs stables dans leur logement –, les migrants intercommunaux au sein de l'Île-de-France ont des déplacements domicile-travail plus longs en moyenne que toutes les autres catégories d'actifs. Toutes choses égales par ailleurs, les mobiles intra-communaux ont les distances de navettes les plus faibles et les taux d'emplois sur place les plus élevés. En 1990, trois sur quatre d'entre eux parcouraient moins de 10 km. Ceci témoigne sans doute de l'étendue de leur marge de manœuvre : en déménageant, ils parviennent à la fois à se rapprocher de leur lieu d'emploi ou à ne pas s'en éloigner et à conserver des localisations familières. Autrement dit, si l'emploi n'est pas une *cause* de déménagement, il interviendrait dans les *critères* de localisation et ceci d'autant plus facilement que l'on possède des capacités financières qui permettent d'opérer ce choix sans compromettre le confort du logement.

Si l'on compare les caractéristiques des migrants intercommunaux à celles des mobiles intra-communaux, on observe que ces derniers sont en moyenne plus âgés et appartiennent un peu plus souvent à des couples biactifs avec des enfants. La part de la mobilité de proximité – correspondant peut-être à la recherche d'un meilleur ajustement entre domicile et lieu de travail – croît avec l'âge des actifs. Dans les familles ouvrières, elle augmente avec le nombre d'enfants des ménages, qui accroît les probabilités d'entrer ou de se déplacer dans le parc locatif social. Dans les couples biactifs dont la personne de référence est un cadre, on observe cette même relation, redoublant sans doute l'effet d'âge, entre le nombre d'enfants et la probabilité de déménager dans la même commune. On peut y voir l'effet d'un attachement à des services ou équipements de proximité, en particulier scolaires, dont on apprécie la qualité, mais aussi du poids de réseaux familiaux d'entraide, en particulier pour la garde des enfants, ainsi que le souci de maintenir des distances de navettes acceptables pour les deux actifs. Mais n'est-ce pas aussi la manifestation de comportements de plus en plus nettement ségrégatifs, la recherche d'un environnement de pairs supposé plus apte à la transmission de certaines valeurs et à la reproduction de certains modes de vie ?

En croisant distances de navettes et distances de mobilité résidentielle ou en calculant le coefficient de corrélation entre ces deux variables, pour les actifs ayant changé de commune au sein de la région, on peut observer des comportements différentiels selon la distance de la résidence à Paris et selon les groupes socioprofessionnels. Ainsi, pour les actifs résidant à Paris et en Petite Couronne, on n'observe aucune corrélation significative entre lon-

gueur de navette et distance de déménagement, alors que le coefficient s'élève à 0,31 pour les habitants de la Grande Couronne. Parmi ces derniers, la relation est plus forte pour les hommes ouvriers et les femmes employées (0,39) que pour les cadres (0,20). Pour les catégories modestes, changer de commune signifie donc plus souvent accroître la distance voire la durée des navettes[12]. Pour eux, le déménagement nécessite de choisir entre les critères et signifie souvent l'éloignement tant de la ville que de l'emploi.

Le rapprochement domicile-travail : un objectif "secondaire" pour les ménages mobiles ?

Même si, dans les enquêtes longitudinales, une tendance au rapprochement domicile-travail semble se dégager au moins pour certaines catégories, comme l'a montré B. Baccaïni, celui-ci ne joue qu'un faible rôle dans la mobilité résidentielle intra-régionale. Dans des marchés immobiliers particulièrement tendus comme celui de la région parisienne dans les années 80, il ne constitue un objectif apparent que pour une minorité des actifs et ce processus d'ajustement se déroule souvent sur une longue période, comme en témoigne l'augmentation de la mobilité intracommunale avec l'âge, la biactivité et les charges familiales. Au sein des ménages mobiles, ceux qui ont changé de résidence dans la même commune ou le même arrondissement ont un type de comportement spécifique. L'emploi a sans doute fortement pesé dans leurs arbitrages résidentiels passés, comme en témoignent à la fois des navettes plus courtes en moyenne et le souhait de conserver cet avantage de proximité. Pour la moitié d'entre eux, le dernier déménagement s'explique – selon les résultats des Enquêtes Nationales Logement – par la recherche d'un logement plus grand ou plus confortable, ou par le souhait de devenir propriétaire, les raisons professionnelles n'intervenant que dans moins de 5 % des cas.

Le décalage des calendriers des mobilités professionnelles et résidentielles est sans doute amplifié dans une région qui bénéficie, on l'a vu, d'un réseau très maillé de transports en commun. Il s'est accentué durant les années 80, lorsque les différentiels de loyers en faveur des plus anciens locataires se sont accrus et lorsque les marchés fonciers et immobiliers ont connu une intense flambée spéculative. Si la déconnexion de l'habitat et de l'emploi est ancienne en Île-de-France et quasiment constitutive d'une grande métropole comportant plusieurs auréoles de banlieues, elle s'est accentuée au cours des dernières décennies compte tenu de l'ampleur de la restructuration du système productif régional. Cependant, les comportements des ménages, privilégiant le confort de l'habitat plutôt que la proximité de l'emploi, ont amplifié les chassés-croisés des déplacements quotidiens. La migration résidentielle s'est traduite par un accroissement des distances domicile-travail, mais cet allongement a touché plus les femmes que les hommes, et les couches modestes plus que les catégories aisées.

12 C'est aussi ce qu'on constate en région lyonnaise : *Cf.* Pochet P., Routhier J.-L., 2002. "Mobilité résidentielle et allongement des distances domicile-travail dans la région urbaine de Lyon", in *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Dureau F. et Lévy J.-P. (dir.), L'Harmattan, pp. 167-183.

Dans les enquêtes longitudinales, on observe aussi une évolution des comportements au cours de la vie, concomitante de l'augmentation des revenus et consécutivement des capacités de choix : en fin de parcours professionnel se manifeste un souci plus grand de proximité. Mais les distances de navettes reflètent aussi des effets de générations et la coexistence de modèles successifs. Les adultes âgés effectuent plus souvent des navettes courtes et travaillent plus sur place, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Ceci s'explique en partie par la sur-représentation, parmi les actifs plus âgés, de professions travaillant près de leurs domiciles (agriculteurs, patrons de l'industrie et du commerce, voire professions libérales). Il y a toutefois, sans doute, des effets de génération dans ces comportements. Les plus âgés se sont-ils, au fil du temps, rapprochés de leur travail, ou les générations les plus anciennes ont-elles conservé l'habitude de travailler plus près de leur lieu de résidence ? Ont-elles hésité à déménager pour rester près de leur emploi, ou bien, moins souvent motorisées, ont-elles exclu d'emblée des emplois jugés trop éloignés ? On peut se demander comment réagiront, au même âge, les générations suivantes, habituées à plus de mobilité.

Mobilité résidentielle et navettes quotidiennes constituent donc deux facettes d'une même réalité : soumis à de fortes contraintes, les arbitrages résidentiels des ménages à la recherche de logements plus vastes, plus confortables, moins coûteux, ou d'un meilleur environnement, les conduisent de plus en plus souvent à privilégier les caractéristiques du logement souhaité aux dépens de la proximité de l'emploi. Cependant, les comportements de mobilité résidentielle restent très contrastés : on observe à la fois un accroissement des déplacements de proximité – en particulier intra-communaux –, et un élargissement des aires de mobilité, surtout pour les ménages des couches moyennes et modestes désirant accéder à la propriété. Pour toutes les catégories d'actifs, la variabilité des comportements augmente. L'amélioration des réseaux et le desserrement des emplois ont donné aux ménages une plus grande latitude de choix, et les arbitrages s'effectuent de plus en plus souvent en fonction des structures familiales et des contraintes qu'elles font peser sur les budgets-temps. Mais ces marges de manœuvre n'ont sans doute pas été données à tous. Face à cette nouvelle donne, en termes de budgets-temps et de coûts des déplacements, comment les ménages ont-ils réagi ? Observe-t-on plutôt un accroissement ou une réduction des inégalités entre les différentes catégories d'actifs, en ce qui concerne les distances et les durées des navettes ?

Une approche des contraintes des actifs : parcours domicile-travail des actifs et parcours résidentiels dans l'enquête sur le choix du logement

Dans les enquêtes nationales sur le logement, l'emploi apparaît comme un motif marginalement cité par les ménages franciliens interrogés sur les raisons du déménagement, au regard de l'accession à la propriété, de la recherche d'une maison individuelle ou d'un logement plus grand, dès lors que l'on exclut les migrants interrégionaux dont les motifs sont souvent d'ordre professionnel. La volatilité croissante de l'emploi, le développement de la biactivité,

la cherté des loyers sont de nature à expliquer le choix d'un allongement des distances à l'emploi plutôt que d'un déménagement : la proximité à l'emploi est difficile à réaliser lorsque l'emploi change souvent de localisation, lorsqu'il y a plusieurs actifs dans le ménage, ou quand les prix des logements en zone centrale les rendent inaccessibles aux catégories modestes, voire moyennes.

De même, dans l'enquête Choix du logement, lorsqu'on interroge les ménages sur les avantages ou les inconvénients de leur logement actuel, très rares sont ceux qui invoquent la distance aux emplois. Néanmoins, lorsqu'on les questionne sur les lieux qu'ils ont prospectés avant de s'installer dans leur logement actuel et sur les motifs qui les ont poussés à chercher à s'y loger, la proximité des emplois est plus fréquemment évoquée (près d'une réponse sur trois par exemple, à Saint-Quentin-en-Yvelines, près d'une sur quatre en Hurepoix), en particulier par les ménages appartenant aux couches moyennes. Tout semble se passer comme si la distance à l'emploi était prise en compte, dans un premier temps, dans l'exploration du champ des possibles résidentiels, alors qu'elle apparaît moins dans la décision définitive. Ainsi, lorsqu'on interroge les ménages sur l'existence d'attaches antérieures dans la commune ou le quartier où ils résident actuellement, le travail vient très loin derrière la famille ou les amis, y compris dans des espaces, tels la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, où l'offre d'emploi est relativement abondante.

De même, les distances moyennes parcourues par les actifs des différentes CSP sont apparemment sans rapport avec leurs possibilités d'accéder à des logements proches de leurs emplois : la distance domicile-travail des cadres reste en moyenne supérieure à celles des employés et des ouvriers, même si ces dernières augmentent plus vite aujourd'hui que celle des cadres. L'analyse des stratégies spatiales des ménages ne peut s'effectuer par la seule observation des distances parcourues pour se rendre à leur travail. Elle doit être éclairée par la prise en compte des parcours résidentiels et des positions dans le cycle de vie.

Comment l'observation des "déplacements" quotidiens et résidentiels et des distances de ces déplacements dans l'espace nous renseigne-t-elle sur le degré de contrainte éprouvé par les actifs dans leur choix résidentiel, sur leur "champ des possibles" ? Compte tenu de la place de la mobilité vers le lieu de travail dans un arbitrage plus global, du nombre de critères qui entrent dans la décision de localisation résidentielle, et de la difficulté fondamentale à établir l'existence d'une contrainte, le sens éventuel des caractéristiques des déplacements comme indicateurs de contrainte du choix résidentiel est malaisé à saisir. Les parcours de longues distances/fortes durées sont-ils significatifs de plus grande contrainte ou de plus grand choix ? Comment se manifesterait éventuellement la liberté plus grande des catégories disposant des plus hauts revenus, donc d'une plus grande latitude pour supporter soit des coûts de déplacements plus élevés, soit des valeurs foncières plus fortes à proximité du lieu de travail ?

Une approche plus compréhensive des distances aux lieux de fréquentation quotidienne des ménages résidant dans les deux sites d'enquête en proche banlieue, Châtillon-sous-Bagneux et le Blanc-Mesnil (qui disposent de peu d'emplois sur place, mais se situent à proximité de grands bassins d'emploi) permet d'affiner l'analyse du critère "distance à l'emploi" dans les stratégies résidentielles des ménages.

L'objectif était d'identifier les caractéristiques (distances et durées) des déplacements domicile-travail selon :

- la catégorie sociale des ménages (compte tenu de l'effectif enquêté, on s'en tiendra à une caractérisation en 3 ou 4 groupes selon le cas),
- le type de ménage : personne seule ou couple comportant un seul actif/couple biactif sans enfant/famille monoparentale ou ménage biactif avec enfant,
- l'existence, ou non, de mobilité sociale depuis le logement précédent (parce qu'il n'est pas daté, on ignore si le changement de profession était lié à la dernière mobilité résidentielle).

Pour cela, on a interrogé les personnes de référence et les conjointes non seulement sur la durée du déplacement domicile-travail au moment de l'enquête, donnée que l'on peut comparer avec les informations issues de l'Enquête Globale de Transport (EGT), mais aussi sur la durée de leur déplacement dans la résidence précédente.

Les distances moyennes de déplacement domicile-travail sont proches de celles obtenues à partir du RGP (9 km tous types d'actifs confondus). La comparaison des durées – et des distances – avec celles de l'EGT est plus problématique car, dans cette dernière enquête, les personnes ne déclarent pas la durée *moyenne* d'un déplacement direct vers le travail (ce qui est le cas dans l'Enquête Choix du Logement) mais le déplacement précis de la veille. De plus, on n'a retenu dans l'EGT que les durées des parcours effectivement directs (sans arrêt pour autre motif), ce qui écarte une part des petits parcours (femmes accompagnant leur enfant à l'école) et surévalue sans doute les moyennes. Les distances sont, elles aussi, "surévaluées" dans l'EGT car, dans celle-ci, leur mesure pour les déplacements en transports en commun (qui constituent un peu moins de la moitié des déplacements pour le travail en Île-de-France) est formée de la somme des différents trajets, alors que dans l'enquête "Choix du logement" les distances sont mesurées à vol d'oiseau.

Pour les personnes de référence, conformément aux observations du RGP, les distances domicile-travail augmentent des catégories modestes aux catégories supérieures (tableau n° 1-7). En revanche, les durées sont moins hiérarchisées (32/30/35 min.) : la hiérarchie des distances entre catégories sociales moyennes et supérieures est "respectée" dans les durées mais les CSP modestes, elles, se déplacent manifestement plus lentement (plus souvent en transport en commun et/ou en zone plus dense). En revanche, pour les conjointes, dont les distances sont globalement inférieures à celles des personnes de référence (8 km contre 10, en moyenne), la hiérarchie est plutôt inversée : le parcours est plus long pour les catégories moyennes, suivies des catégories modestes puis des catégories supérieures (9/8/7 km). De nouveau, la hiérarchie des durées par rapport aux distances est respectée entre catégories moyennes et supérieures mais la vitesse de déplacement apparaît là encore plus faible pour les catégories modestes.

Ces observations suggèrent que, pour les personnes de référence, la latitude relativement plus grande permise par leur position sociale autorise les indivi-

Tableau n° 1-6 : Composition sociale de la population enquêtée selon la catégorie sociale de la personne de référence du ménage*

Catégorie sociale de la personne de référence du ménage	Châtillon		Le Blanc-Mesnil		Les 2 sites	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%
Prof. libérales, artisans, commerçants	17	11,7	15	9,6	32	10,6
Cadres et prof. intellect. supérieures	32	22,1	13	8,3	45	14,9
Professions intermédiaires	43	29,7	34	21,7	77	25,5
Employés	23	15,9	27	17,2	50	16,6
Ouvriers	30	20,7	68	43,3	98	32,5
Total	**145**	**100,0**	**157**	**100,0**	**302**	**100,0**

Source : *Enquête Choix du Logement*, 1989.
* Ménages dont la personne de référence est active.

Tableau n° 1-7 : Distances et durées moyennes de déplacement domicile-travail des actifs de Châtillon et Blanc-Mesnil selon la catégorie sociale de la personne de référence*

Catégorie sociale	Eff.	Age moyen	Durée moy. de la pers. de référence	Durée moy. de la conjointe	Dist. moy. de la pers.de réf.	Dist. moy. de la conjointe
			(min.)	(min.)	(km)	(km)
Cadres et prof. int. supérieures	45	41,2	34,7	28,3	11,6	6,9
Professions intermédiaires	77	40,0	29,1	32,2	9,5	8,2
Employés	50	39,4	32,7	34,1	9,1	8,1
Ouvriers	98	37,6	30,6	33,2	9,1	7,0
Total	**270**	**39,2**	**31,4**	**32,0**	**9,6**	**7,5**

Source : *Enquête Choix du Logement*, 1989.
* Ménages dont la personne de réf. est active.

dus à développer davantage leur "capacité spatiale" : le champ des possibles apparaît d'autant plus ouvert, les distances d'autant plus grandes que l'on progresse dans l'échelle sociale (carte n° 1-4). Néanmoins, la possibilité d'un plus large éventail de choix semble se manifester aussi en sens opposé : en permettant de réduire le temps (et les distances) consacrés au déplacement. C'est le cas des conjointes actives. Parmi les conjointes des ménages biactifs, on observe bien la même "hiérarchie" des distances entre CSP modestes et moyennes (8/9 km) que parmi les hommes ; en revanche pour les catégories supérieures (7 km), tout se passe comme si la "liberté supérieure" dont elles disposent s'exprimait par la capacité à limiter la distance au domicile – proximité précieuse en cas de présence d'enfant(s). Ceci est encore plus vrai en termes de temps de déplacement : si l'on observe les durées des navettes, la hiérarchie est inversée, des plus modestes aux plus aisées, plus souvent bimotorisées (34/30/28 min.).

Ces résultats corroborent ceux de l'EGT pour l'ensemble de l'Île-de-France (tableau n° 1-8), qu'il s'agisse des différences entre membres du ménage et entre CSP, avec une plus forte minimisation du parcours des conjointes dans les catégories supérieures, en distance (11/12/10 km) comme en durée (35/34/30 min.). Durées et distances de l'EGT sont globalement plus élevées que celles de l'Enquête Choix du Logement pour les raisons évoquées précédemment, mais leur structure est conforme à ce qui a été observé dans l'enquête à Châtillon et au Blanc-Mesnil. Les distances croissent des catégories modestes aux catégories supérieures s'agissant des personnes de référence, tandis qu'elles évoluent en sens contraire pour les conjointes actives. Les durées sont assez peu différenciées entre personnes de référence selon les groupes sociaux, mais déclinent des catégories modestes aux catégories supérieures chez les femmes. Autrement dit, proximité et distance n'ont pas toujours le même sens : elles peuvent traduire à la fois le choix et la contrainte. Deux logiques différentes semblent pouvoir sous-tendre des comportements qui apparaissent identiques à l'observation des indicateurs de mobilité. Ceci est confirmé par l'observation de la mobilité domicile-travail envisagée par types de ménage.

L'observation de la mobilité en fonction des types de ménage montre comment ces deux logiques se conjuguent : élargissement du champ spatial/ minimisation du temps de déplacement (tableau n° 1-9). Concernant les personnes de référence, les ménages subissant le moins de contrainte familiale (ménages d'une personne ou couples avec un seul actif avec ou sans enfant) parviennent à limiter le plus leur déplacement ; les ménages avec une faible contrainte familiale (couples biactifs sans enfant) connaissent les déplacements les plus longs ; les ménages les plus contraints (monoparentaux ou biactifs avec enfant) sont en situation intermédiaire : 9/12/19 km ; 29/38/32 min.

En revanche, parmi les conjointes, celles des couples biactifs sans enfant réussissent mieux à minimiser leur distance et leur temps de déplacement : à la recherche de logements moins grands, ces ménages réussissent mieux à rester plus proches de leurs lieux de travail, la hiérarchie des contraintes est "restaurée". De même, le croisement du type de ménage et de la CSP dans l'EGT (tableau n° 1-8) indique systématiquement une limitation du temps de parcours chez les conjointes des catégories supérieures. Les enquêtes réalisées à Châtillon et au Blanc-Mesnil ne permettent ce croisement que pour le groupe de ménages le plus nombreux et montrent la même tendance (tableau n° 1-9), les catégories moyennes semblant souvent se situer dans la situation où les deux membres actifs du ménage ont des pratiques de mobilité assez proches.

Ces observations tendent à signifier que – sauf à établir de façon univoque et arbitraire la mobilité comme un coût ou, au contraire, comme une opportunité – les différences de pratiques ne renvoient pas systématiquement, et uniquement, à des différences de revenus et de CSP. Simultanément, néanmoins, les situations de contrainte temporelle liées à la présence d'enfant(s) et de moindre contrainte financière pour les catégories favorisées aboutissent à l'abaissement des temps consacrés aux transports pour les femmes de ces ménages biactifs. Dans une certaine mesure, la maîtrise de la longueur du

Tableau n° 1-8 : Durées et distances domicile-travail moyennes des actifs franciliens

Types de ménage	Cat.sociales	Eff.	Durée moy. de la p.de réf (min.)	Durée moy. du conjoint (min.)	Dist. moy. de la p.de réf. (km)	Dist. moy. du conjoint (km)
		4447	38,9	33,3	14,1	11,4
	Modestes	2007	38,9	34,7	13,7	11,6
	Moyennes	1388	38,5	33,6	14,6	12,0
	Supérieures	1052	39,3	30,5	14,3	10,3
P.seules ou monoactifs en couple		2323	38,4		13,1	
Biactifs sans enfant		1022	39,9	34,7	15,3	11,8
Autres biac. ou monoparentx		1102	39,1	31,4	15,4	10,9
	Modestes	1073	38,7		12,7	
P.seules ou monoactifs en couple	Moyennes	702	37,9		13,4	
	Supérieures	548	38,3		13,3	
	Modestes	438	39,7	34,7	15,1	11,1
Biactifs sans enfant	Moyennes	325	39,4	36,0	15,8	13,3
	Supérieures	259	40,8	32,7	14,9	10,7
	Modestes	496	38,8	34,6	14,7	12,2
Autres biac. ou monoparentx	Moyennes	361	38,9	30,1	15,7	10,1
	Supérieures	245	40,1	27,5	16,2	9,7

Source : Enquête Globale de Transport, DREIF-INSEE, 1991 ; calcul S.Wenglenski, 2003.

Tableau n° 1-9 : Distances et durées moyennes des déplacements domicile-travail des actifs à Châtillon et au Blanc-Mesnil selon le type de ménage*

Types de ménage		Eff.	Durée moy. de la pers.de référence (min.)	Durée moy. de la conjointe (min.)	Dist. moy. de la pers.de référence (km)	Dist. moy. de la conjointe (km)
Pers. seules ou couples 1 seul actif		79	28,3		8,0	
Biactifs sans enfant		40	37,6	27,4	12,2	6,4
Autres biactifs ou monoparentaux		151	31,5	33,6	9,9	7,9
dont :	Cadres et prof. int. sup	22	36,4	24,7	11,2	6,3
	Professions intermédiaires	44	31,7	35,8	10,6	9,1
	Employés	34	33,8	34,6	9,7	7,6
	Ouvriers	51	26,6	35,6	8,7	7,8
Total		**270**	**31,4**	**32,0**	**9,6**	**7,5**

Source : Enquête Choix du Logement, INSEE, 1989.
* Ménages dont la pers.de réf. est active.

déplacement apparaît donc comme un signal de choix/contrainte et sa modulation selon les situations confirme l'existence d'arbitrages possibles pour les uns et beaucoup moins réalisables pour les autres. Le cas du changement de déplacement quotidien occasionné par un déménagement permet d'analyser plus précisément ces stratégies.

L'évolution des temps de parcours moyens observée pour l'ensemble de la population et selon les groupes sociaux révèle une grande stabilité du temps de transport avant et après déménagement (tableau n° 1-10). Pourtant, pour ceux dont le déménagement n'a pas entraîné de changement dans l'emploi, on constate bien qu'une mobilité résidentielle ayant eu lieu en direction de la périphérie s'accompagne en moyenne d'une augmentation du temps et de la distance du parcours domicile- travail (tableau n° 1-11). En moyenne, la personne de référence d'un ménage ayant migré vers une résidence plus périphérique voit son trajet passer de 8,7 à 10,7 km tandis que pour ceux dont le logement actuel est plus central ou situé à même distance, la durée de parcours est inchangée.

Si l'on observe les changements dans la mobilité quotidienne selon qu'il y a eu, ou non, mobilité sociale entre le dernier logement et le logement actuel[13], l'hypothèse se confirme d'une meilleure maîtrise des déplacements résidentiels et quotidiens en fonction du statut social et, qui plus est, de son évolution (tableau n° 1-12). D'une part, on observe une plus faible distance (9/11 km) et surtout une durée de déplacement au travail plus courte (28/37 min.) pour les actifs personnes de référence ayant connu une progression sociale ; d'autre part, la durée de déplacement a augmenté après déménagement pour ceux qui n'ont pas eu de mobilité sociale (31/37 min.), tandis qu'elle a diminué pour les autres (35/28 min.). La tendance, moins forte, est la même pour les conjointes. Dans le processus de promotion sociale, la minimisation de la durée de déplacement paraît valorisée.

Ces résultats concernent des ménages installés en zone urbaine dense (proche banlieue). Ils ne sauraient être généralisés à l'ensemble des effets des mobilités résidentielles en Île-de-France. Le déplacement vers des zones pavillonnaires de Grande Couronne moins riches en emplois induit le plus souvent une augmentation conséquente des distances domicile-travail, pour les conjointes comme pour les personnes de référence, dans la mesure où le desserrement des emplois a été beaucoup moins ample que celui des résidences. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de l'Île-de-France, selon les données censitaires, les navettes des actifs ayant changé de logement, et, qui plus est, de commune de résidence, sont, en moyenne, plus longues que celles des actifs stables, même si une partie de l'augmentation des distances est compensée par une augmentation des vitesses de déplacement dès lors que des zones moins denses sont traversées. Ceux qui sont périurbains peuvent parcourir plus vite des distances plus grandes, mais aussi, théoriquement, bénéficier d'un desserrement croissant des emplois.

13 Si la CSP de la personne de référence est plus élevée à la date de l'enquête qu'avant son déménagement ; on ignore si la mobilité sociale est concomitante de la mobilité résidentielle mais on estime que le ménage est dans une dynamique d'ascension sociale.

Tableau n° 1-10 : Durée du déplacement domicile-travail avant et après déménagement Personnes de référence actives salariées résidant à Châtillon ou au Blanc-Mesnil*

	Eff.	Durée moyenne actuelle de la pers. de référence	Durée moyenne actuelle de la conjointe	Durée moyenne antérieure de la pers. de référence	Durée moyenne antérieure de la conjointe	Distance moyenne. actuelle de la résidence à Paris	Distance moyenne. antérieure de la résidence à Paris
Catégories sociales		(min.)	(min.)	(min.)	(min.)	(km)	(km)
Cadres et prof. sup.	45	34,7	28,3	33,9	29,8	9,0	9,6
Professions interm.	77	29,1	32,2	29,3	29,9	9,6	8,3
Employés	50	32,7	34,1	30,7	33,7	10,0	8,2
Ouvriers	98	30,6	33,2	33,6	33,8	10,6	8,6
Total	**270**	**31,4**	**32,0**	**31,8**	**31,6**	**10,0**	**8,6**

Source : *Enquête Choix du Logement*, 1989.
* quand le déménagement n'a pas entraîné de changement professionnel.

Tableau n° 1-11 : Évolution du temps de parcours de la personne de référence du ménage par rapport à son dernier lieu de résidence en fonction de sa distance à Paris*

Type de migration résidentielle	Evolution des caractéristiques du déplacement au travail selon la direction du dernier déménagement par rapport à Paris				
	Eff.	Durée moyenne avant déménagement	Durée moyenne après déménagement	Distance moyenne avant déménagement	Distance moyenne après déménagement
		(min.)	(min.)	(km)	(km)
Localisation actuelle plus périphérique	112	33,3	36,6	10,2	11,1
Localisation actuelle plus centrale	91	30,4	29,8	10,4	8,4
Total	**203**	**32,0**	**33,5**	**10,3**	**9,8**

Source : Enquête Choix du Logement, 1989.
* quand le déménagement n'a pas entraîné de changement professionnel.

Tableau n° 1-12 : Évolution du déplacement domicile-travail après déménagement selon qu'il s'accompagne ou non d'une mobilité sociale

Mob. Soc.*	Catégories Sociales	Eff.	Durée moyenne actuelle (min.)	Durée moyenne antérieure (min.)	Distance moyenne actuelle (km)	Distance moyenne antérieure (km)	Distance moyenne actuelle de la résidence à Paris (km)	Distance moyenne antérieure de la résidence à Paris (km)
Non		120	35,7	29,8	10,5	8,3	9,7	8,0
Oui		150	28,0	34,4	9,0	7,7	10,2	9,6
	Cadres	23	38,3	29,5	13,3	9,8	8,9	8,7
Non	Prof. interm.	37	31,3	24,4	9,3	8,5	9,8	8,4
	Employés	19	31,9	32,7	8,6	10,6	9,8	7,6
	Ouvriers	41	41,1	33,8	11,1	6,3	10,1	7,3
	Cadres	22	30,9	40,4	10,1	12,8	9,1	11,2
Oui	P.interm.	40	27,0	35,8	9,6	7,8	9,5	8,1
	Employés	31	33,2	28,3	9,3	6,1	10,2	8,9
	Ouvriers	57	23,9	33,4	7,7	6,0	11,0	10,4
Total		**270**	**31,4**	**31,8**	**9,6**	**8,0**	**10,0**	**8,6**

Source : *Enquête Choix du Logement*, 1989.

Cependant, l'évolution observée au cours de la dernière décennie révèle peut-être quelques infléchissements dans les comportements des ménages. On constate tout d'abord un ralentissement sensible de l'allongement des distances de navettes, en particulier pour les cadres : celles des cadres d'entreprise diminuent, en moyenne, et les actifs des professions intermédiaires du secteur privé les "rattrapent". La stabilisation des distances des navettes des cadres relève de la progression de l'emploi féminin dans cette catégorie, du desserrement de l'emploi, plus tardif pour les qualifications les plus élevées et du faible progrès relatif des vitesses de déplacement pour un groupe dont l'usage de la voiture est généralisé depuis longtemps. Plus significative est la réduction de la variabilité des distances et des durées des navettes. Les tableaux n° 1-3 et 1-4 révèlent des évolutions qui peuvent sembler *a priori* contradictoires. Calculés sur l'ensemble des actifs, les coefficients de variation diminuent, tant pour les distances que pour les durées des navettes[14], ce qui traduit une tendance à l'homogénéisation des comportements. Cependant, cette réduction des écarts entre les actifs est essentiellement due à un rapprochement des comportements moyens entre les groupes socioprofessionnels. En effet, la variabilité augmente au sein d'une même zone de localisation résidentielle, en particulier à Paris et en Petite Couronne : là où les distances moyennes étaient les plus basses, les écarts se creusent. Il en est de même à l'intérieur de chacun des grands groupes socioprofessionnels, phénomène traduisant la diversité des stratégies résidentielles des ménages. Par contre, si l'on

14 Le coefficient de variation d'une série est le quotient de l'écart-type par la moyenne. L'écart interquartile est la différence entre le 3ème (75 % et le premier quartile (25 %).

considère des sous-ensembles socioprofessionnels plus homogènes (*cf.* tableau n° 1-4), les comportements des actifs tendent à converger, et les coefficients de variation à diminuer au fil du temps.

Ceci nous invite à faire l'hypothèse d'un rôle croissant des structures démographiques, en particulier familiales, dans les stratégies résidentielles des ménages, en ce qui concerne les choix en matière de distances à l'emploi : ce n'est sans doute pas un hasard si la variabilité augmente plus là où la féminisation des emplois est la plus récente. L'évolution des navettes est certes le résultat des déplacements relatifs des localisations des actifs et des emplois. Mais elle traduit aussi des effets de structure, qu'il s'agisse de l'évolution des qualifications ou de celle des structures socio-démographiques des ménages. En fonction de leur composition démographique, qui joue un rôle de plus en plus important du fait de la participation croissante des femmes au marché du travail, les ménages arbitrent différemment entre proximité du travail et taille du logement. Ainsi, alors même que leur composition sociale est rendue de plus en plus homogène par un processus d'embourgeoisement généralisé, on observe une diversification des comportements des actifs résidant à Paris en matière de déplacements domicile-travail. Ceci converge avec les résultats des enquêtes localisées sur le choix du logement qui révèlent, en particulier dans les deux sites de Petite Couronne, l'importance des structures familiales dans les arbitrages en termes de budgets-temps. L'analyse des mobilités résidentielles confirme cette importance de la composition des ménages dans leurs stratégies de localisation : si les processus de ségrégation socio-économique constituent toujours le facteur explicatif majeur de la diversité intra-urbaine, les structures familiales, et la diversification des souhaits et des besoins en matière de logement qu'elles impliquent, sont à l'origine de types de comportements et de systèmes résidentiels de plus en plus différents au sein d'un même groupe social.

Les échelles de la mobilité résidentielle : les horizons des choix des ménages

Les enseignements des enquêtes sur le choix du logement

On ne reviendra pas ici sur la question de déterminer quelles sont respectivement, en dernier ressort, la part de la liberté de choix des acteurs individuels (ou ménages) lorsqu'ils sont amenés à changer de logement, et la part des contraintes qui pèsent sur les "choix" en question. Il suffit ici de rappeler que la recherche française a surtout mis l'accent, au cours des dernières décennies, sur les décisions individuelles, et que cette orientation semble largement liée à l'hypothèse que les acteurs disposent d'un "minimum de liberté" en la matière[1].

L'observation statistique des distances de navettes semble indiquer que la proximité ou la distance n'ont guère d'interprétation univoque. La proximité domicile-travail n'apparaît pas comme un "objectif en soi" prioritaire et incontournable. Elle peut obéir à une exigence parentale de rester proche de l'école des enfants pendant le temps de travail, ou n'avoir qu'une importance relative compte tenu de la flexibilité du mode de vie et de la faiblesse des contraintes temporelles. Dans les rouages d'un jeu de variables dont chacun fixe les curseurs en fonction de ses contraintes et préférences propres, elle peut apparaître au premier comme au dernier rang des critères de localisation des ménages ou de recherche d'un emploi. D'autre part, les situations de mobilité sociale semblent indiquer une plus grande maîtrise de l'espace et du temps de déplacement pour les catégories les plus aisées. Par conséquent, on se gardera d'instituer la proximité comme norme de référence. En revanche, la mesure de l'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée ou projetée en termes de distance/proximité peut permettre d'évaluer les contraintes de localisation des ménages. Dans l'enquête sur le choix du logement, plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés.

La source utilisée ici est l'enquête évoquée précédemment, réalisée en 1989 par l'équipe Espace, Population, Société du laboratoire STRATES, avec la collaboration de la Direction Régionale Île-de-France de l'INSEE, sur les "traductions spatiales des processus ségrégatifs en Île-de-France". L'objectif était

1 *Cf.* par exemple : Brun J., 1990. "Mobilité résidentielle et stratégie de localisation", *in* Bonvalet C., Fribourg A.-M. (dir.), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 299-310.

de réunir un certain nombre d'observations empiriques sur la manière dont les habitants d'un lieu donné ont effectué leur dernier déplacement résidentiel au sein de l'agglomération parisienne. Il ne s'agissait pas de reconstituer l'ensemble de leurs trajectoires résidentielles, ni, *a fortiori*, de chercher à interpréter les liens entre ces trajectoires et leurs trajectoires familiales et professionnelles. Il s'agissait seulement de recueillir les informations qu'ils étaient en état de livrer sur les lieux dans lesquels ils avaient recherché le logement habité au moment de l'enquête, et sur les motivations qui, selon eux, avaient guidé leur choix de prospecter un certain nombre de lieux en vue de venir éventuellement y résider.

Comme nous l'avons indiqué, l'enquête ne portait pas sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population urbaine de l'Île-de-France : il s'agit en effet d'un questionnaire qui a été soumis à un échantillon de ménages répartis dans cinq "sites", deux dans l'espace périurbain, deux en proche banlieue et un dans Paris *intra muros*. Ce choix méthodologique répondait au souci de privilégier, plutôt qu'une "représentativité statistique", impossible à réaliser compte tenu des budgets disponibles, la recherche de la "logique" des relations entre les différents éléments de réponses aux différentes rubriques du questionnaire, de la part d'une population résidant dans un "milieu" (localisation, type d'habitat et d'environnement économique, social, urbanistique) bien identifié.

L'exploitation des résultats doit donc tenir compte de diverses caractéristiques de l'enquête :

- Certaines questions n'ont été posées qu'aux personnes qui ont effectivement changé de domicile à l'intérieur de l'Île-de-France, quelle que soit la date de ce déménagement. L'enquête ne peut donc fournir que des enseignement indirects, et limités, sur les obstacles à la mobilité résidentielle ou sur les facteurs susceptibles de la favoriser.
- Les questionnaires ont été remplis à l'automne 1989. Le contexte général des marchés et politiques du logement, de l'emploi, des revenus, etc., a connu de profonds changements depuis cette date, et les contextes locaux des sites d'enquête se sont modifiés.
- Certains ménages avaient déménagé peu de temps avant l'enquête, d'autres à des dates beaucoup plus éloignées, et l'on n'a pas pu intégrer ces données chronologiques dans l'exploitation des réponses.

Sur certains points, il conviendra donc de ne commenter qu'avec prudence les informations recueillies. Pour ne prendre qu'un exemple, des facteurs de décision en matière résidentielle tels que les tensions entre personnes d'origine géographique ou d'appartenance culturelle différentes (religion, langue, origine géographique.), pour ne pas parler des problèmes de xénophobie, risquent d'être sous-estimés si l'on oublie la date de réalisation de l'enquête. Cependant, dans tous les sites enquêtés, on relève, parmi les lieux "stigmatisés" et décrits comme "évités" par les ménages lors de leur dernier choix résidentiel, des espaces, situés en particulier dans la banlieue Nord, à forte concentration de population d'origine étrangère.

En dépit de ces réserves concernant le contexte spatial et temporel de l'enquête, bon nombre de données concernant la hiérarchie des divers facteurs pris en considération par les ménages lorsqu'ils étaient en quête de logement peuvent être considérées comme éclairantes. On le verra, à propos, en particulier, du "poids" respectif des indications relatives aux caractéristiques du logement *stricto sensu* et aux caractéristiques de son environnement, ou encore à propos de la désignation des lieux dans lesquelles les personnes interrogées déclarent avoir effectué des recherches avant de venir s'établir dans leur logement actuel. L'exploitation portera principalement sur les deux sites de banlieue, respectivement Châtillon-sous-Bagneux et Le Blanc-Mesnil, et sur le quartier de Plaisance dans le XIVème arrondissement de Paris. Il ne sera fait référence qu'occasionnellement, à titre de comparaison, aux deux sites périurbains, dans lesquels les conditions des choix résidentiels sont très différentes, à la fois parce que les ménages qui s'y installent sont très souvent à la recherche de maisons individuelles, beaucoup plus rares en zone centrale, et acceptent d'emblée un éloignement plus grand par rapport au lieu de travail et à la résidence antérieure, et parce que, du fait même de la prépondérance de l'offre pavillonnaire, il s'agit beaucoup plus souvent de familles, en particulier de couples biactifs comportant des enfants, ce qui pèse sur leurs stratégies de localisation par rapport aux emplois mais aussi aux équipements, aux systèmes de transport, voire aux réseaux familiaux d'entraide.

Une précision très inégale dans la représentation des "lieux de choix résidentiels"

• *D'importantes variations locales dans ces représentations*

Si l'on examine les résultats de l'enquête dans les différents sites, on observe des écarts sensibles dans les réponses à la question "aviez-vous au départ une idée précise (...) de l'endroit où vous vouliez habiter ?" [sous-entendu : lorsque vous avez quitté votre logement précédent pour "venir vous installer ici"]. Ces écarts ne portent pas sur le pourcentage des non-réponses ou sur celui des réponses du type "je ne sais pas"[2], qui apparaît partout extrêmement faible :

	Plaisance	Blanc-Mesnil	Châtillon-s-B.
Non-réponses (%)	3,6	2,7	3,5
"Ne sait pas" (%)	1,2	0,4	1,0

Par contre, d'importantes différences se manifestent, en ce qui concerne la désignation, l'étendue et la localisation des endroits qui ont fait l'objet de projets résidentiels. En effet, le pourcentage des personnes qui répondent qu'elles avaient "une idée très précise" du lieu où elles voulaient habiter est nettement plus important dans le quartier de Plaisance (31,1 % des réponses

2 Parmi lesquelles il faut ranger les réponses qui témoignent d'une perte du souvenir, ou encore du fait que la personne qui répond au questionnaire n'était pas celle qui, à l'intérieur du ménage, a véritablement "choisi" le lieu du nouveau domicile (et ne se souvient pas exactement des motivations et des recherches effectuées par le responsable effectif du choix).

à la question) qu'au Blanc-Mesnil (27,4 %) et surtout à Châtillon (18,5 %). L'écart entre le site parisien et les deux sites de proche banlieue se creuse encore, si l'on considère la somme des réponses "idée très précise" et "idée assez précise".

Pour ces dernières, la hiérarchie entre les deux sites de banlieue s'inverse. Tout se passe comme si les personnes interrogées à Châtillon hésitaient davantage à affirmer avoir eu une idée "très" précise (peut-être leurs aspirations se partageaient-elles entre plusieurs quartiers situés dans cette commune, ou situés pour une part à Châtillon et pour une autre dans des communes avoisinantes, comme le donnent à penser d'autres éléments de l'enquête). Il semble, au contraire, que, chez les habitants du Blanc-Mesnil – dont les logements étaient répartis entre deux quartiers très contrastés, un grand ensemble d'habitat social et un lotissement pavillonnaire – la décision était plus tranchée.

Toujours est-il que la somme des réponses "très précise" et "assez précise" marque une nette opposition entre la banlieue et Plaisance : 60,3 % des réponses dans ce dernier site, contre 47 % à Châtillon et 44 % au Blanc-Mesnil. Corrélativement, la réponse "je n'avais" – ou "nous n'avions – pas d'idée arrêtée" paraît moins discriminante, avec, toutefois, une fréquence légèrement plus élevée au Blanc-Mesnil (24,2 % des réponses) qu'à Châtillon-sous-Bagneux (18,5 %) et à Plaisance (17,8 %). Ces variations sont corroborées par les réponses du type "nous n'avions pas le choix" [de la localisation du logement où nous souhaitions habiter], qui se subdivise en deux modalités : "pas vraiment le choix" et "absolument pas le choix". Si l'on regroupe ces deux modalités, c'est presque le tiers des enquêtés de Châtillon (30 %) qui donnent cette réponse, suivis de très près par ceux du Blanc-Mesnil (28,7 %), loin devant ceux de Plaisance (17 %). Et l'écart entre les habitants de Paris et ceux de la banlieue apparaît un peu plus nettement encore, si l'on considère uniquement le pourcentage de ceux qui répondent "absolument pas le choix" : ils ne sont que 6,3 % à Plaisance, mais 13 % au Blanc-Mesnil et 15 % à Châtillon. Au total, ce sont donc bien les Parisiens *intra muros* qui déclarent avoir eu à la fois le plus de liberté et les idées les plus arrêtées en matière de choix résidentiel.

• *Les effets de quelques indicateurs sociaux*

Un examen plus approfondi des réponses recueillies dans le quartier Plaisance apporte quelques indications sur les relations entre l'étendue des possibilités de choix résidentiel, telle que les enquêtés l'avaient perçue lors de leur dernier déménagement, et quelques autres indicateurs relatifs à leur statut social, leur âge et leur ancienneté dans la région parisienne.

Les propriétaires apparaissent plus "libres", les locataires de l'habitat social plus limités dans leurs choix. Le fait que l'on soit, au moment de l'enquête, propriétaire, locataire du secteur privé ou locataire dans l'habitat social[3] n'est pas sans rapport avec la perception de l'éventail des choix de localisation résidentielle. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les propriétaires qui expriment le sentiment d'avoir disposé de la plus grande liberté, et d'avoir eu les idées les plus

3 L'effectif de l'échantillon ne permet pas de détailler davantage les statuts d'occupation.

arrêtées à ce propos. Les deux tiers d'entre eux (67,7 %) déclarent en effet qu'ils avaient une "idée très précise" ou "assez précise" de l'endroit où ils voulaient habiter, alors que le taux ne s'élève qu'à 62,3 % parmi les locataires du secteur privé et à 56,6 % parmi les locataires du secteur social. Cette différence est sans doute modeste, mais elle est confortée par les réponses de personnes déclarant qu'elles n'avaient pas le choix : en totalisant "absolument pas le choix" et "pas vraiment le choix", on obtient des pourcentages variant du simple au double : 11,8 % parmi les propriétaires, 15,4 % parmi les locataires du secteur privé, et 20,2 % parmi ceux de l'habitat social. Peut-être une analyse qualitative (par entretiens) permettrait-elle en outre d'ajouter à ce dernier chiffre une fraction des 6 % d'habitants du secteur social qui n'ont pas répondu (sans doute parce que la question même du "choix" leur semblait ne pas se poser, leur logement leur ayant été attribué).

Cette situation est sensiblement différente de celle observée à Saint-Quentin-en-Yvelines, où parmi les 53 % de ménages ayant répondu qu'ils avaient une idée très précise ou assez précise de l'endroit où ils souhaitaient habiter, les propriétaires sont, proportionnellement, ceux qui avaient l'idée la moins précise, dans la mesure où l'offre était abondante et l'image sociale des lieux moins forte qu'ailleurs, dans un parc quasi totalement neuf. Inversement, les locataires, plus jeunes et plus mobiles, sont ceux qui ont exercé leurs choix de la manière la plus sélective, refusant certains quartiers voire certaines opérations.

L'âge intervient relativement peu dans les variations des réponses. Des nuances non négligeables peuvent être cependant être observées. Le principal contraste, sur ce point, est celui qui distingue les personnes les plus âgées, qui apparaissent, à travers leurs déclarations, comme ayant été les moins libres et les moins déterminées dans la localisation de leurs recherches. Les ménages dont la personne de référence appartient à la classe d'âge la plus jeune retenue dans le dépouillement de l'enquête (moins de 35 ans) se déclarent légèrement plus "hésitants" dans leur représentation de l'endroit auquel ils aspiraient[4]. Peut-être parce que, lorsqu'ils ont été confrontés à un choix de mobilité résidentielle, ils n'avaient encore qu'une connaissance relativement faible du marché du logement dans l'agglomération parisienne, ou parce que leurs moyens financiers ne leur permettaient pas de restreindre leurs investigations ?

C'est parmi les ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie médiane (35 à 50 ans) que le pourcentage des réponses indiquant une "idée précise ou très précise" est le plus élevé : 64,5 %, contre 59 % parmi les "moins de 35 ans", et surtout 47,4 % lorsque le chef de ménage a plus de 50 ans. L'écart en faveur des classes d'âge médianes est plus sensible pour les réponses indiquant "une idée très précise" : 37,7 %, contre 26,9 % chez les "jeunes" et 15,8 % seulement chez les plus âgés. Même si les proportions de réponses "idée assez précise" atténuent partiellement ces écarts, il semble bien que les ménages les plus anciens ont le sentiment d'avoir disposé d'une marge de liberté relativement restreinte, y compris dans le quartier de Plaisance.

4 Un peu moins nombreux que les ménages d'âge moyen (26,9 % contre 37,7 %) à déclarer avoir eu une "idée très précise" ; 20,9 % contre 15,5 % à dire qu'ils n'avaient pas eu d'idée très arrêtée.

En toute cohérence, c'est parmi ces "anciens" que la déclaration "nous n'avions pas le choix" est la plus fréquente. Pour la modalité "je n'avais (ou nous n'avions) pas vraiment le choix", les variations selon l'âge sont en fait assez peu marquées, mais elle sont beaucoup plus sensibles pour la modalité "absolument pas le choix" : elle n'atteint que 4,4 % des réponses dans les ménages d'âge médian, 5,2 % dans les ménages les plus jeunes, mais 15,8 % chez les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans. Malgré la dimension réduite de l'échantillon, on peut avancer, à titre d'élément d'interprétation, l'hypothèse que les plus anciens comptent une proportion plus élevée de ménages résidant dans l'habitat social, et qui habitent un logement qui leur a été attribué. Peut-être également certains d'eux se sont-ils installés dans leur actuel logement à une époque où l'éventail des possibilités de choix était réellement plus restreint (ou ressenti comme plus restreint) qu'au moment de l'enquête, en raison de l'ampleur de la crise du logement dans l'après-guerre.

Les effets de l'appartenance socioprofessionnelle de la personne de référence sont également importants, comme on l'a pressenti en examinant les indicateurs de plus ou moins grande précision de la représentation des lieux où les enquêtés déclarent avoir envisagé de se loger. Les ménages appartenant aux groupes les plus aisés – comme le sont vraisemblablement en moyenne les propriétaires du secteur privé – semblent avoir eu, en matière de choix du lieu de résidence, une vision plus précise, et un sentiment de liberté plus grand. Si l'on examine les indicateurs selon une partition de la population du quartier de Plaisance en grands groupes socioprofessionnels, cette interprétation semble confirmée.

Il faut toutefois, une fois encore, souligner que, dans ce quartier, les différences d'une catégorie à l'autre ne sont pas considérables : les réponses indiquant que les intéressés avaient une idée précise – que ce soit "très" ou "assez" précise – l'emportent sensiblement, pour toutes les catégories, sur les réponses exprimant soit une absence de choix, soit une indécision. La somme des réponses indiquant une idée "très précise" et une idée "assez précise" des lieux souhaités pour un déménagement varie en effet de 47,5 % des réponses parmi les employés à 68,2 % des réponses dans l'ensemble "cadres et professions intermédiaires" (que le dépouillement de l'enquête a regroupés). Les proportions de non-réponses et de réponses "ne sait pas" sont toujours très faibles, de quelque catégorie qu'il s'agisse.

On peut cependant relever que, parmi les ouvriers, 14,3 % déclarent n'avoir eu "pas vraiment le choix de la localisation" de leur nouveau logement, et encore 9,5 % "absolument pas le choix", soit un total de 13,8 % des réponses de la catégorie : indicateurs non négligeables, donc, malgré le faible effectif des ouvriers contactés dans l'enquête sur le site de Plaisance (21). Plus significatif est le taux relativement plus important de réponses du même type parmi les employés, dont l'effectif s'élève à 99. Un quart au total dit ne pas avoir disposé d'un choix de localisation : 18,2 déclarent qu'ils n'ont pas "vraiment eu le choix", et 7,1 % "absolument pas". On descend inversement à des proportions beaucoup plus faibles parmi les "cadres et professions intermédiaires" : 7,7 % n'ont pas eu "vraiment le choix", 4,5 % "absolument pas, soit un total de 12,2 % seulement. Chez les retraités également, les proportions sont faibles : un total de 18,4 %, qui se décompose en 9,9 % pour "pas vraiment le choix"

et 4,2 %" pour "absolument pas". La concentration des catégories modestes, actives ou retraitées, dans des logements sociaux attribués, explique sans doute largement ces différences dans l'appréciation du degré de liberté.

Configuration et étendue des aires de recherche

Les ménages ont été ensuite interrogés sur les lieux dans lesquels ils ont "effectivement cherché" un logement[5]. De leurs réponses, il ressort que les aires de recherche ont été relativement restreintes. Les réponses évoquant des lieux très éloignés de celui dans lequel les intéressés se sont fixés, au terme de leur recherche, sont très rares dans ces trois sites, pour ne pas dire quasi inexistantes. Manifestement, l'Île-de-France, et même la partie densément urbanisée de la région – "agglomération" au sens usuel – ne saurait être considérée comme l'espace de prospection, le "marché du logement" potentiel des candidats à la mobilité résidentielle. Peut-être existe-t-il quelques exceptions à cette règle, mais elles sont trop rares pour que l'enquête permette de les identifier. On ne saurait pour autant négliger le fait que l'enquête date de 1989, et que, depuis le début de la dernière décennie, les horizons des déplacements quotidiens se sont élargis. Il serait donc intéressant de chercher à cerner dans quelle mesure cet élargissement a modifié les configurations des espaces dans lesquels les ménages et individus en quête de logement effectuent leurs recherches de nos jours. Dans le contexte de la fin des années quatre-vingt, en tout cas, les espaces de recherche apparaissent fortement concentrés autour du lieu final d'installation. Les aires prospectées par les habitants des trois sites sont donc très différentes, et ne peuvent être aisément comparées.

C'est ainsi que le pourcentage de personnes déclarant avoir cherché "dans un quartier déterminé" ou "dans un petit nombre de quartiers précis" varie sensiblement. L'enquête ne permet pas de savoir ce que recouvre exactement le terme "quartier" dans l'esprit de ceux des enquêtés qui choisissent une modalité de réponse où figure le mot, mais il est clair que celui-ci apparaît plus pertinent pour les habitants de Plaisance que pour ceux de la banlieue. À Châtillon, 8 % seulement des enquêtés déclarent avoir cherché dans un quartier déterminé, 0 % dans "un petit groupe de quartiers". Au Blanc-Mesnil, ils sont respectivement 23,3 et 0,4 %. Au contraire, à Plaisance, la proportion s'élève aux deux tiers des réponses (43,6 % parlent de "quartier déterminé" et 20,2 % d'un "petit nombre de quartiers précis"). Peut-être l'écart entre les réponses recueillies au Blanc-Mesnil et à Châtillon tient-il au fait que, dans la première de ces communes, les questionnaires avaient été répartis respectivement dans un grand ensemble et dans un lotissement pavillonnaire : leurs habitants ont sans doute le sentiment d'habiter dans des lieux bien délimités morphologiquement et socialement et de dimension moyenne, qu'il qualifient spontanément de "quartiers", tandis qu'à Châtillon, la zone de recherche était plus disparate à tous les points de vue.

À l'opposé, seuls les habitants de Châtillon et du Blanc-Mesnil choisissent dans une proportion significative les modalités de réponse mentionnant le

5 La question, qui s'adresse uniquement à ceux qui ont déclaré qu'ils avaient au départ une idée "très" ou "assez précise" de "l'endroit où [ils voulaient] habiter", est formulée ainsi : "vous avez cherché effectivement… 1) dans un quartier déterminé. 2) dans une commune de banlieue… ?"

terme de "commune" : la somme des réponses "dans une commune de banlieue ou périphérie" et "dans un groupe de communes" ne fournit que 3,6 % des réponses à Plaisance, mais 47,7 % au Blanc-Mesnil et 49 % à Châtillon. La modalité "de façon plus générale, dans une partie de la banlieue" conforte cette opposition, avec, il est vrai, des chiffres très modestes : elle n'est choisie que par 0,2 % des habitants de Plaisance, contre 3,1 % de ceux du Blanc-Mesnil et 6,5 % de ceux de Châtillon. On a là une confirmation – à n'avancer, certes, qu'avec précaution – de l'impression, déjà relevée plus haut, que l'aire des localisations résidentielles initialement désirées ou du moins envisagées, puis effectivement prospectées par les habitants de Châtillon, quoique limitée à la banlieue comme on va le voir, était plus étendue que l'aire qui a suscité l'attention des habitants du Blanc-Mesnil. Cette nuance n'est probablement pas sans rapport – quel que soit le sens de la relation – avec le fait que la population interrogée à Châtillon est sensiblement plus "bourgeoise" que celle du Blanc-Mesnil.

L'échelle spatiale des recherches est sensiblement différente à Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les communes périurbaines de l'Essonne. Seules deux communes du Hurepoix, Marcoussis et Montlhéry, ont une image suffisamment précise pour être citées (1 fois sur 5) comme lieux de recherche privilégié par les ménages résidant dans ce secteur : dans la plupart des cas, ils déclarent avoir prospecté dans un groupe de communes (53 % des réponses), voire dans l'ensemble du département de l'Essonne. C'est moins pour eux une localisation qu'un type de logement, le pavillon en accession à la propriété, à un certain prix, avec un certain standing, qui est recherché : 4 ménages sur 5 étaient fermement décidés pour une maison individuelle. À Saint-Quentin, l'effet "ville nouvelle", perçue comme un ensemble, explique que près de la moitié des ménages (46 %) déclarent avoir effectué leurs recherches dans un groupe de communes, alors qu'un ménage sur cinq a prospecté particulièrement dans une commune.

On aurait souhaité pouvoir repérer, à travers les réponses au questionnaire, si une idée plus ou moins claire de la "centralité" jouait un rôle dans la recherche et les choix résidentiels des candidats à la mobilité. Les apports de l'enquête ne sont pas très probants sur ce point. Toujours est-il que la modalité libellée "[vous avez cherché] de façon plus générale, "dans le centre" ne recueille pratiquement aucune réponse en banlieue (1 % à Châtillon, 0,5 % au Blanc-Mesnil), et même dans le quartier de Plaisance, elle ne concerne que 8,5 % des réponses. La notion de "centre" apparaît donc peu pertinente, ou plutôt, la formulation des modalités de réponse, comme il arrive parfois dans les questionnaires fermés, ne permet pas de cerner clairement la notion. Certaines personnes interrogées ont pu se demander s'il s'agissait du centre de la commune, du centre de Paris, ou de Paris en tant que centre de l'agglomération... Seules, d'autres rubriques du questionnaire permettent d'identifier une fraction des éléments qui entrent dans les acceptions les plus usuelles du concept, mais les enseignement que l'on peut tirer des réponses mentionnant les services, les transports et autres équipement comme facteurs attractifs, n'autorisent pas vraiment à raisonner en termes de "centralité".

Le rôle des axes de circulation dans la recherche d'un logement n'apparaît pas clairement dans ces trois sites. Il avait paru intéressant de chercher à vérifier s'il était exact qu'un certain nombre d'individus ou ménages en quête de logement effectuaient leur recherche le long d'une ligne de métro, de RER ou de bus, ou encore, le long d'un axe de circulation automobile. Alors que la modalité "[vous avez cherché] de façon plus générale, le long d'un axe de circulation, de transport en commun" est citée par un ménage sur 10 à Saint-Quentin-en-Yvelines et un ménage sur 15 dans le Hurepoix, elle n'obtient à peu près aucune réponse à Paris et en proche banlieue : 1 % à Châtillon, 1,3 % au Blanc-Mesnil, 0 % à Plaisance.

L'examen des variations dans la structure des réponses ci-dessus en fonction de la *catégorie socioprofessionnelle* n'apporte guère d'enseignements complémentaires. Il n'a pu être effectué que sur l'échantillon de population faisant l'objet d'une enquête dans le quartier de Plaisance. La réponse "[on a cherché] dans un quartier déterminé" recueille le plus fort pourcentage de réponses, de la part de toutes les catégories socioprofessionnelles, telles que l'enquête les a regroupées : les pourcentages de choix de cette modalité varient seulement entre 40 et 47,6 %. Ces faibles écarts sont le fait essentiel ressortant des réponses à cette question, sur le site de Plaisance.

Les cadres et professions intermédiaires (qui sont au nombre de 220 dans ce site à avoir répondu à la question) confirment leur forte participation aux réponses du type "recherche dans un quartier déterminé" ou "dans un petit groupe de quartiers précis" : 44 % pour la première modalité, 26,4 % pour la seconde. Mais les employés (99 des habitants de Plaisance ayant répondu à cette question) sont également relativement nombreux à déclarer "dans un quartier précis" (40 % de leurs réponses) ; toutefois, le pourcentage de leurs réponses indiquant "un petit groupe de quartiers" est très faible (8,1 %) : leur horizon de recherche est apparemment moins étendu que celui des catégories "bourgeoises".

Là encore le contraste avec les ménages enquêtés à Saint-Quentin-en-Yvelines vaut d'être souligné. Dans les enquêtes réalisées en ville nouvelle, il apparaît certes qu'ouvriers et employés sont ceux qui ont prospecté le plus souvent dans le territoire le plus restreint, une commune ou un quartier précis. Mais cadres et professions intermédiaires se distinguent assez nettement : alors que l'horizon de recherche des cadres est nettement dual – ils ont prospecté soit dans un quartier ou un petit nombre de quartiers, soit dans une partie de la banlieue –, c'est parmi les professions intermédiaires que la recherche s'est le plus souvent orientée le long d'un axe de circulation. N'est-ce pas parce que les catégories moyennes doivent modérer leurs aspirations et réajuster leurs critères, accepter de s'éloigner tout en restant dans le même secteur ? Ce n'est sans doute pas sans relation avec le fait que c'est dans ces catégories qu'on trouve la plus forte proportion de couples biactifs.

L'âge n'introduit que des variations également très faibles dans la structure des réponses. Tout au plus peut-on remarquer que les ménages dont la personne de référence appartient au groupe le plus jeune (moins de 35 ans), tout en répondant massivement qu'ils ont cherché dans des "quartiers", sont un peu moins nombreux à dire qu'il s'agit d'un "quartier déterminé", et un peu plus

nombreux, proportionnellement à parler d'un "petit groupe de quartiers" : une connaissance moindre de l'espace parisien, des ressources moindres, expliquent peut-être ce très relatif élargissement de l'horizon de la recherche. L'hypothèse semble confirmée par la répartition des réponses selon l'ancienneté de la résidence en Île-de-France : les arrivés les plus récents (depuis moins de 10 ans), bien qu'ils soient au total aussi peu nombreux que les autres enquêtés à déclarer n'avoir pas cherché en banlieue, déclarent moins souvent avoir cherché dans "un quartier déterminé", et un peu plus souvent "dans un groupe de quartiers".

Cloisonnement et concentration des aires de prospection

Le dépouillement des réponses à la question demandant aux personnes enquêtées de donner une liste "d'endroits" où elles avaient effectué une recherche révèle avant tout, comme on l'a noté, la concentration géographique des zones prospectées. On a recensé, pour dresser les cartes et pour établir les estimations statistiques commentées ci-dessous, l'ensemble des lieux désignés en premier par les enquêtés comme ayant fait l'objet de leur recherche.

La désignation des lieux n'était pas pré-codée, à la différence des rubriques précédentes du questionnaire : les enquêteurs ont relevé les noms cités, chaque fois qu'il s'agissait d'une commune (ou, pour Paris, d'un arrondissement, ou encore d'un quartier dont l'appartenance à un arrondissement déterminé ne faisait pas de doute), ce qui est le cas de loin le plus fréquent comme on va le voir. Ils n'ont procédé à des regroupements, sous les appellations "banlieue Sud et Ouest", et "banlieue Nord et Est" que lorsque l'enquêté a donné une réponse explicite en ces termes ou du genre "quelques communes autour de… [tel ou tel nom de commune]", "les environs de…", ou encore "entre tel et tel lieu". L'exploitation de ces réponses permet de mettre en évidence plusieurs faits importants concernant les horizons des choix résidentiels des ménages.

On observe tout d'abord une coupure quasi totale entre Paris et la banlieue, qui font figure de mondes pratiquement séparés, si l'on se fie aux indications tirées de l'enquête. En effet, parmi les 278 réponses obtenues dans le quartier de Plaisance, 11 seulement (3,9 %) font état de recherches en banlieue. La banlieue n'a donc suscité de recherche effective que parmi un nombre infime d'habitants du quartier de Plaisance et aucun n'indique avoir recherché son logement "le long d'un axe de circulation". Les personnes interrogées à Châtillon, inversement, ne sont que 4 sur 127, soit 3,1 % à déclarer qu'elles ont effectué des recherches dans Paris. Au Blanc-Mesnil, Paris *intra muros* n'est cité que 7 fois (7,3 % des 148 réponses).

En second lieu, *les zones de recherche sont relativement peu vastes, au regard de l'étendue de l'agglomération parisienne.*

Dans le quartier de Plaisance, les recherches, presque exclusivement localisées, on vient de le voir, dans les limites de la commune de Paris, sont en outre fortement concentrées autour du XIVème arrondissement. De la banlieue, ne sont mentionnées, pour l'essentiel, que des communes proches, en nombre restreint, appartenant pour la plupart à la banlieue Sud et excep-

tionnellement à la banlieue Ouest : Bagneux, le Kremlin-Bicêtre (cité deux fois), Montrouge (deux occurrences seulement), Vitry (une mention), Boulogne (deux occurrences), Chatou... À l'exception de Bagnolet, cité une fois, aucune mention n'est faite des banlieues Nord et Est. Dans Paris même, les recherches semblent s'être focalisées sur le XIVeme arrondissement et sur les arrondissements les plus proches : le XVème (mentionné 15 fois, le XIIIème (13 fois), le Vème (8 fois), etc. Les arrondissement de la rive droite, y compris le XVIeme, sont peu cités (le VIIIeme ne l'est pas du tout) parmi les lieux recherchés, alors que le nord-est parisien apparaît fréquemment dans les lieux évités. Au total, on décompte 46 cas de recherches sur la rive gauche (16,5 % du total), et seulement 14 (5 %) sur la rive droite. Il faudrait comptabiliser, il est vrai, 24 réponses (8,6 %) qui évoquent des espaces ou surtout des types de localisations dans Paris mais difficiles à rattacher à un arrondissement déterminé, du genre "dans le centre de Paris", "à proximité d'un parc", etc. Le fait majeur est la proportion écrasante de personnes qui déclarent avoir recherché un logement dans le XIVème arrondissement : 183 réponses sur 278, soit les deux tiers (65,8 % du total).

Il faut remarquer que, si les enquêtés du quartier de Plaisance avaient paru, dans leurs réponses à une question précédente, privilégier le terme "quartier", c'est l'échelle de l'arrondissement qui, ici, semble faire l'objet des réponses les plus fréquentes. Cette contradiction apparente résulte toutefois, probablement, dans une large mesure du recours à une méthode d'enquête qui reposait sur un pré-codage presque systématique des réponses. On ne saurait donc en tirer de conclusions trop précises quant à l'échelle de représentation du découpage de l'espace qui prévaut chez les personnes interrogées, même si l'identification arrondissement-quartier est banale à Paris.

Une faible dispersion spatiale caractérise tout autant, dans un milieu géographique différent, *les recherches effectuées par les habitants du Blanc-Mesnil*. Dans la mesure où une analogie entre l'échelon de la commune en proche banlieue et celui de l'arrondissement dans Paris a un sens, on peut considérer que le degré de concentration des recherches est du même ordre qu'à Plaisance, car, ici aussi, les deux tiers des réponses mentionnent le lieu où les personnes interrogées se sont établies : 99 (66,9 %) des 148 réponses. Les autres réponses concernent, de la même manière, des lieux proches pour la plupart. Drancy est cité 11 fois, Le Bourget 5 fois, Aulnay 4 fois, "la banlieue Nord et Est", sans autre précision, 6 fois. Suivent 15 mentions de communes également proches, et 5 références seulement à la banlieue Sud et Est. On peut noter, par ailleurs, que, sur les 7 réponses évoquant une recherche dans Paris, 3 concernent des arrondissements de l'Est et du Nord (les quatre autres ne pouvant être strictement localisées à l'intérieur de la capitale). Même si l'effectif est très faible, cette proximité n'est peut-être pas dénuée de toute signification. Elle correspond sans doute à la perception d'un univers des possibles résidentiels dans Paris *intra muros* strictement limité aux arrondissements les moins coûteux, ceux aussi qui sont les plus proches d'un point de vue spatial et social, et où certains ont habité ou tissé des relations. Plus fondamentalement, on aurait pu s'attendre à une dissymétrie marquée entre les aspirations géographiques des habitants de la banlieue Nord, globalement peu valorisée dans les représentations, et des banlieues Sud, et

Ouest, ces dernières exerçant une attraction sans réciprocité. Il semble bien n'en être rien, du moins si l'on en croit les indications recueillies dans l'enquête : on a affaire à une coupure totale entre deux univers dans la perception qu'ont les habitants des possibles résidentiels.

Les lieux dans lesquelles *les personnes interrogées à Châtillon* ont recherché un logement dessinent également un espace polarisé sur cette localité, mais moins nettement qu'au Blanc-Mesnil et à Plaisance. La commune de Châtillon est citée 47 fois, ne représentant donc guère plus du tiers (37 %) des 127 noms de lieux (ou types d'espaces) cités. Inversement, dans 29 cas, soit 22,8 % des réponses, les enquêteurs ont relevé des indications telles qu'ils ont dû les regrouper sous l'appellation "banlieue Sud et Ouest". Mais en fait, lorsque les enquêtés citent des communes, il s'agit le plus souvent de communes de la banlieue Sud-Sud-Ouest, dispersées dans un rayon de l'ordre de quelques kilomètres autour de Châtillon. Les plus fréquemment citées sont limitrophes ou très proches : c'est le cas, notamment, de Malakoff (mentionnée 11 fois, représentant donc à elle seule près de 9 % des communes citées, de Clamart (9 mentions, soit 7 % du total), de Vanves (5 mentions), Fontenay-aux-Roses (4), Montrouge (4), etc.

On remarque que Bagneux n'apparaît que deux fois, et que très peu de communes ont été prospectées à l'est de la Nationale 20. On peut se demander si cet axe routier dessine une coupure dans l'organisation de la circulation, une frontière dans les relations de sociabilité, ou les deux simultanément ? Elle coïncide avec une limite départementale, qui a une forte connotation socio-politique : les communes du Val-de-Marne adjacentes relèvent encore, dans les années quatre-vingt (et *a fortiori* auparavant, pour les ménages dont l'installation à Châtillon est plus ancienne) du type "banlieue rouge", de même que Bagneux, où l'habitat social est très largement présent et qui est administré depuis longtemps par une municipalité communiste, et fait figure de repoussoir pour une partie des résidents de Châtillon.

Si césure il y a, il ne faut cependant pas en exagérer l'importance. En effet, du côté de l'Ouest, si l'on excepte une fraction (assez restreinte, semble-t-il) des réponses "banlieue Sud et Ouest", difficiles à localiser précisément, les recherches ne se sont pas étendues très loin non plus. Issy-les-Moulineaux n'est cité que deux fois, Sèvres et Saint-Cloud une fois chacun, Boulogne-Billancourt, une fois. Au-delà, aucune commune n'est mentionnée, sinon Colombes (une mention). Le reste des banlieues Est et Nord est totalement ignoré, ou rejeté.

Plus importante apparaît une autre dissymétrie, liée à la distance par rapport à Paris : beaucoup de recherches ont été menées dans les communes limitrophes de Paris, assez peu au Sud de Châtillon. L'aire de prospection ne s'étend pas au-delà d'Antony et Fresnes (communes citées une seule fois chacune) et, vers le Sud-Ouest, au-delà de Clamart (9 références) et Meudon (2). Deux exceptions seulement, faisant chacune l'objet d'une seule mention : Palaiseau et Marcoussis. Alors que des espaces peu densément urbanisés, et néanmoins bien desservis par le réseau routier et les transports en commun sont situés à relative proximité de Châtillon, ils semble bien qu'ils n'ont pour ainsi dire suscité aucun projet résidentiel de la part des individus interrogés

dans cette commune. Il y a bien là un choix *a priori* entre s'installer en banlieue proche et s'installer dans le périurbain, et non recherche, le long d'un même axe de circulation ou d'itinéraires empruntés lors des navettes quotidiennes, de différentes localisations susceptibles de ne pas trop éloigner du travail ou des réseaux de relations familiales et/ou amicales. Par contre, pour une population qui est venue, en définitive, habiter à Châtillon, l'attraction de Paris pèse de toute évidence sur les choix. Et pourtant, on l'a vu, cette population n'a pas cherché réellement à se loger dans Paris, le périphérique et le boulevard des Maréchaux constituant, à cet égard, une véritable frontière.

Les univers des choix résidentiels sont très largement déterminés par les appartenances sociales. Pour l'un des sites, le quartier de Plaisance, on a cherché à appréhender dans quelle mesure les comportements et représentations dont on vient de décrire les grands traits, varient selon les catégories de population. On a, pour cela, examiné les réponses selon les principes de partition de la population déjà utilisés plus haut. Pour les habitants du quartier Plaisance, l'appartenance socioprofessionnelle introduit peu de variantes, dans le cadre de l'échantillon considéré. Sans surprise, on constate que plus des deux tiers des enquêtés déclarent avoir cherché leur logement dans Paris. En particulier, quelle que soit la CSP, les arrondissements de la rive gauche sont les plus cités, le pourcentage ne tombant jamais à moins de 67 % des réponses. Il est frappant d'observer que, dans les ménages d'ouvriers et d'employés (peu nombreux, il est vrai – d'où un problème de représentativité), la fréquence des mentions "banlieue Nord et Est" et "arrondissements du Nord et de l'Est" n'est pas plus élevée (on dirait même : au contraire, si les effectifs n'étaient pas si faibles) que parmi les ménages de cadres. Il y a bien, de leur part, des choix et des refus, même lorsqu'ils sont locataires du parc social : les HLM parisiens, et ceux des arrondissements du sud de Paris, sont incontestablement plus valorisés, et valorisants.

Le *statut d'occupation du logement* n'est pas plus discriminant. Tout au plus semble-t-il que les locataires du secteur de l'habitat social soient particulièrement peu nombreux à mentionner une recherche en banlieue ou dans les arrondissements du Nord et de l'Est, ce qui, malgré les faibles effectifs, tend à corroborer la remarque précédente. Les "prolétaires" interrogés à Plaisance avaient-ils un "horizon" de recherches particulièrement restreint au XIVème arrondissement et aux arrondissements proches en raison d'une identité sociale en réalité différente, en moyenne, de celle des habitants des zones dominantes d'habitat populaire, ou parce que des contraintes spécifiques en matière de distance à leur lieu de travail restreignaient l'éventail de leurs possibilités de déplacements ? ou parce que l'image du parc social de cet arrondissement, récent, bien desservi et bien intégré au quartier, était particulièrement attractive ?

Les variations dans les réponses en fonction de *l'âge de la personne de référence* sont également limitées, et n'apportent que très peu d'informations susceptibles de retenir l'attention. On notera seulement que les personnes âgées (personne de référence ayant plus de 50 ans) ont, plus encore que les autres, concentré leurs recherches sur le XIVème arrondissement et la rive gauche, et évité la banlieue, y compris la banlieue Sud. Peut-on y voir l'indice d'une

conjoncture immobilière qui n'obligeait pas aussi fréquemment (en particulier pour les ménages les plus anciennement installés) que par la suite à étendre le périmètre des recherches ? On peut rapprocher cette observation de la suivante : les plus jeunes (personnes de référence âgées de moins de 35 ans) sont proportionnellement plus nombreux à avoir cherché en banlieue et dans le Nord et l'Est de Paris.

Motifs de choix et appréciations sur les localisations

On sait que les raisons pour lesquelles un individu (ou à plus forte raison un ménage composé de plus d'une personne) procède à la recherche d'un logement dans un lieu, dans un espace donnés plutôt qu'ailleurs, sont toujours complexes. La décision finale relève d'une combinaison de facteurs multiples, qui fait une part parfois importante à des contraintes. Les enquêtes n'en montrent pas moins que, parmi ces facteurs, les individus perçoivent, plus ou moins consciemment, une hiérarchie. L'enquête demandait aux personnes interrogées d'indiquer, pour chaque lieu où elles ont effectivement procédé à la recherche d'un logement, d'indiquer les raisons qui avaient guidé leur choix. La taille de l'échantillon dans chacun des sites ne permet pas d'affecter validement ces motifs à des localisations spécifiques, et l'on a regroupé les motifs invoqués, indépendamment des "endroits" à propos desquels ils avaient été mentionnés par les enquêtés, ce qui donne cependant un éclairage sur leur importance respective dans le système de jugement des acteurs concernés.

À *Plaisance*, sur 275 réponses, les principaux motifs invoqués sont les suivants :

• raisons relatives au "cadre de vie"	29,8 %
• raisons relatives au travail	21,1 %
• connaissance antérieure des lieux	17,1 %
• proximité de membres de la famille, d'amis	10,9 %
• équipements, services, transports	10,1 %
• type de logements disponibles, statut d'occupation	5,1 %
• coût, qualité, confort du logement	2,2 %
• situation géographique	0,7 %

La suprématie des motifs relatifs à l'environnement du logement, – donc à des données extérieures au logement *stricto sensu* – s'avère écrasante. Quelles que soient les imperfections méthodologiques de l'enquête et de son exploitation, on a là un résultat qui mérite d'être souligné. Et, s'il est vrai que la conjoncture et le contexte du marché immobilier varient, dans le temps et dans l'espace, cette observation suggère qu'il serait intéressant, actuellement, d'engager de nouvelles investigations sur ce thème.

Il en va cependant différemment à Saint-Quentin-en-Yvelines, où certes les caractéristiques d'environnement pèsent dans le choix des ménages (environnement calme, aéré, quartier bien équipé, bien fréquenté, bon voisinage, y compris pour les écoles) et représentent 105 réponses sur 274 répondants, soit 38 % des ménages, mais où les caractéristiques propres au logement

(type, taille, confort, standing, coût, existence d'un jardin) regroupent la moitié des réponses.

Parmi les autres enseignements, on soulignera la place modeste – en tout cas plus restreinte qu'on ne l'aurait pensé *a priori* – des motivations liées à la proximité de la famille et des relations amicales (guère plus d'une réponse sur dix). Il est vrai que leur rôle réel dans les choix résidentiels apparaît plus important lorsqu'on analyse "la connaissance antérieure des lieux" : fréquemment, les ménages qui ont emménagé dans un quartier ou une commune avaient déjà des relations dans le "voisinage", tant familiales ou amicales que professionnelles. La place du travail dans les facteurs de choix de localisation n'est donc pas négligeable, si l'on tient compte des réponses à la question concernant l'existence d'attaches antérieures dans le voisinage. Il serait à cet égard intéressant de comparer les données recueillies en 1989 avec des données plus récentes, pour voir si la montée de la précarisation a accru le poids relatif de ce motif, ou si, au contraire, elle l'a affaibli…

On peut noter enfin le faible pourcentage, assez surprenant, des réponses invoquant les équipements, les services et les transports. Sans doute, la méthode d'enquête adoptée rencontre-t-elle ici ses limites, par rapport à des entretiens semi-directifs qui permettraient mieux de mettre en évidence des effets croisés dans les stratégies de choix résidentiels. Reste qu'un motif, attendu, frappe par son absence : la proximité (et la qualité) des écoles et autres établissements d'enseignement, rarement citée, y compris en ville nouvelle, où les ménages ayant des enfants sont très largement majoritaires. D'autres enquêtes ont montré qu'il s'agit d'un facteur de ségrégation sociale d'une importance considérable. Même si une fraction des réponses (un dixième du total seulement) évoque cet argument de choix, l'enquête de 1989 est pratiquement muette sur ce point. Ce motif était-il alors, plus qu'aujourd'hui, considéré comme inavouable, ou allait-il de soi lorsqu'on évoquait la qualité du voisinage et de l'environnement du quartier ? On touche, là encore, à une question qui appellerait de nouvelles investigations.

La distance du domicile actuel au territoire initialement prospecté

Parce que les communes de prospection résidentielle ont vraisemblablement subi une présélection par les ménages tenant compte de leurs préférences propres mais aussi de leurs contraintes matérielles, l'écart entre le territoire où s'est portée la recherche de logement précédant la mobilité résidentielle et la commune où s'est effectivement réalisé le déménagement (*cf.* tableau n° 2-1 : distance moyenne entre la commune de résidence actuelle et les communes de "prospection résidentielle" initiales) peut constituer un indicateur de contrainte. On peut en effet admettre que, plus cette distance est élevée, moins le choix a pu se faire conformément aux souhaits initiaux.

La distance entre le logement actuel et les communes effectivement prospectées est plus élevée pour les catégories moyennes que pour les autres (en particulier les catégories modestes) : 3/5/3 km. Faut-il y voir une plus forte contrainte pour les couches moyennes que pour les catégories modestes et supérieures ? Ou l'effet d'une ambition initiale plus mesurée pour les caté-

Tableau n° 2-1 : Indicateurs de localisation de la résidence actuelle (en km) (enquêtes à Châtillon et au Blanc-Mesnil)

	Distance moyenne aux communes prospectées	Distance moyenne des communes prospectées aux proches	Distance moyenne aux proches	Dist. moyenne au logement d'enfance de la pers. de réf.
Cadres et prof. intellect. sup.	2,9	5,2	6,4	9,1
Professions intermédiaires	4,8	9,0	9,3	14,2
Employés	3,6	6,0	9,8	14,6
Ouvriers	2,8	5,5	7,7	11,5
Pers. seules ou couples 1 seul actif	3,4	8,2	8,5	12,2
Biactifs sans enfant	2,8	6,7	7,4	14,5
Autres biactifs ou monoparentaux	3,8	5,7	8,6	11,9
Total	**3,6**	**6,6**	**8,4**	**12,4**

Source : *Enquête Choix du Logement*, 1989.

gories modestes que pour les catégories moyennes qui doivent modérer leurs aspirations et réajuster leurs critères ? Les ménages des CSP moyennes opèrent-ils globalement davantage de compromis que les autres ou sont-ils plus atypiques dans leurs critères ou arbitrages ? On a observé que, contrairement aux femmes des autres groupes, les conjointes des CSP moyennes ont des navettes d'une distance moyenne proche de celle des personnes de référence (tableau n° 1-7) ; on constate ici que, plus que d'autres, elles éloignent leur choix résidentiel de leur territoire de prédilection initial ; elles s'éloignent également davantage des lieux où elles ont passé leur enfance (quand celle-ci a eu lieu en Île-de-France) : 12/14/12 km. La distance constituerait-elle une des principales variables d'ajustement de leur logique résidentielle ?

Si l'on s'intéresse aux logiques spatiales des choix résidentiels dans d'autres types de tissus urbains, un quartier en cours d'embourgeoisement du XIVème arrondissement de Paris, ou la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, ces différences de comportements entre groupes sociaux se confirment. Cela n'aurait guère de sens de comparer des distances entre des types d'espaces au sein desquels les logiques de recherche des logements et la notion même de proximité et de distance sont à ce point différentes. Par contre, les questions qui ont été posées dans ces deux sites concernant le degré de précision et le degré de contrainte dans les choix révèlent de fortes convergences dès lors qu'on les met en relation avec la position sociale du ménage.

À Paris comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, les ménages de cadres sont ceux qui avaient le plus souvent une idée précise ou très précise de l'endroit recherché, et qui ont aussi le plus souvent recherché dans un quartier précis ou un petit nombre de quartiers. Ainsi, dans le quartier Plaisance, deux cadres sur trois mais seulement un employé ou un ouvrier sur deux avaient une idée

précise ou très précise de l'endroit où ils voulaient habiter. À Saint-Quentin, les ménages de cadres ont prospecté plus souvent que ceux des autres CSP dans un quartier ou un groupe de quartiers, alors que les ménages de professions intermédiaires ont effectué plus souvent des recherches dans un groupe de communes ou le long d'un axe, employés et ouvriers se concentrant plus fréquemment que les autres groupes sur une commune ou un quartier.

Les ménages de cadres résidant à Saint-Quentin-en-Yvelines ont eu aussi un horizon de recherche plus large, étendu plus souvent à une partie de la banlieue, ou se déployant le long d'un axe. Au total, les catégories modestes ont eu les horizons de recherche les plus étroits (une commune, un quartier), ce qui est sans doute à mettre en relation avec leurs localisations préférentielles, dans ces deux sites, dans le parc social. Les plus aisés ont eu des horizons de choix à la fois plus précis dans leurs objectifs (certains quartiers à l'intérieur des périmètres communaux) et plus larges, témoignant sans doute pour certains d'entre eux d'une plus grande indifférence aux distances domicile-travail. Parce qu'ils sont plus souvent motorisés, et qu'ils effectuent plus rapidement les déplacements ? Parce que les coûts de ces derniers pèsent moins sur leurs budgets ? Quant aux catégories moyennes, elles sont plus souvent conduites à accepter un allongement des distances par rapport à leurs choix initiaux, compte tenu de possibilités financières plus limitées, qui ne les autorisent pas à surenchérir pour rester en zone dense.

La distance aux personnes "proches"

Un autre type d'indicateur réside dans la comparaison entre la distance qui sépare effectivement les lieux de résidence des ménages de ceux des personnes "proches" (ceux de leurs parents résidant en Île-de-France qu'elles visitent le plus souvent) et la distance qui séparait en moyenne les lieux de prospection des ménages avant déménagement de ceux des personnes "proches". De nouveau, à Châtillon et au Blanc-Mesnil, ces distances sont plus élevées pour les catégories moyennes, tant pour la distance actuelle (8/9/7 km) que pour la distance projetée (6/9/7 km). Mais si ces distances sont élevées, leur différentiel ne l'est pas. C'est également vrai pour les catégories supérieures : elles ne semblent pas avoir été contraintes de réviser beaucoup leurs intentions initiales. Ce n'est pas le cas des catégories plus modestes dont la distance finale est une fois et demie plus élevée que la distance projetée.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, où deux ménages sur trois – que leur logement précédent ait été ou non situé dans la ville nouvelle, – avaient déjà avant leur installation de la famille ou des amis dans le voisinage, les distances à la famille la plus proche sont les plus courtes (10,3 km en moyenne) pour les retraités, puis les ouvriers (12,6 km) et les employés (14 km), les plus longues concernant les cadres (18,1 km en moyenne).

L'exploitation des enquêtes sur les choix du logement dans l'ensemble des cinq sites d'étude met donc en évidence des comportements socialement diversifiés, mais également des "familles de choix" qui renvoient plutôt aux données démographiques, qu'il s'agisse des tailles de ménages et des contraintes plus ou moins fortes qu'elles induisent dans le choix d'un type et d'une taille de logement – auxquels correspondent des localisations différentes au sein de la

les catégories moyennes et modestes. Un autre fait récent est la diminution de la part relative des flux centrifuges, qui s'explique en partie par l'importance qu'ont pris récemment les mouvements de jeunes adultes dé-cohabitants issus du périurbain qui viennent s'installer dans des zones plus centrales pour faire leurs études ou lorsqu'ils entrent sur le marché du travail.

L'appartenance sociale constitue toujours un des déterminants essentiels des distances de mobilité résidentielle. Ménages mobiles intra-communaux et migrants intra-régionaux confondus, les ménages modestes d'employés et d'ouvriers sont ceux dont les déplacements ont la plus courte portée : ceci tient à la part prise, dans ces deux catégories, par la mobilité intra-communale, en particulier au sein du parc social, et par des taux plus faibles d'accession à la propriété, génératrice d'un plus grand nombre de changements de commune. Par contre c'est pour eux que la part des déplacements centrifuges rapportée aux mouvements inter-communaux est proportionnellement la plus élevée, et les distances qu'ils parcourent augmentent sensiblement au fil du temps, contrairement à celles des catégories moyennes et aisées. L'élévation des valeurs foncières les conduit à rechercher de plus en plus loin des logements

Tableau n° 2-2 : La mobilité des ménages franciliens 1975-1999

Périodes	Flux annuels		Taux de mobilité*	
	ensemble des ménages mobiles et migrants	mobiles et migrants intra-régionaux	ensemble des ménages mobiles et migrants	mobiles et migrants intra-régionaux
1968-1975	265 987	197 073	7,23	6,17
1975-1982	270 106	206 470	6,86	5,91
1982-1990	264 084	196 291	6,24	5,32
1990-1999	272 181	195 532	6,04	4,98

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4).
* rapporté au total des ménages en fin de période.

Tableau n° 2-3 : Taux de mobilité des ménages franciliens* Mobiles et migrants intra-régionaux

CSP de PR	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
cadres	7,56	7,14	6,57	6,32
prof.interm.	7,94	7,47	6,90	6,59
employés	7,37	7,58	7,00	6,53
ouvriers	7,48	6,95	6,59	6,19

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4).
* rapporté au total des ménages en fin de période.

région –, mais aussi d'effets de génération, d'évolution du contexte de l'offre et de la demande de logement au cours des dernières décennies, puisque l'échantillon enquêté inclut à la fois des ménages récemment installés et d'autres dont l'ancrage résidentiel est beaucoup plus ancien. L'analyse des données censitaires, portant sur des effectifs beaucoup plus importants, permet-elle de confirmer, de compléter ou de relativiser les résultats des enquêtes ?

L'apport des données censitaires

L'évolution des distances moyennes des mobilités résidentielles

En Île-de-France comme dans le reste du territoire métropolitain, on observe une diminution globale du taux de mobilité résidentielle (*cf.* tableau n° 2-2). Cette baisse ne s'explique pas par les fluctuations des échanges migratoires avec la province, elle affecte les échanges intra-régionaux et traduit à la fois l'augmentation du taux de propriété, le vieillissement de la population, la baisse de la construction de logements neufs[6], l'augmentation de l'instabilité de l'emploi et les difficultés de décohabitation des jeunes adultes. Toutefois, il faudrait tenir compte, pour mieux mesurer le phénomène, des installations de Franciliens dans le proche Bassin parisien, avec maintien de l'emploi en Île-de-France. Cette réduction de la mobilité affecte l'ensemble des groupes socio-professionnels (tableau n° 2-3), mais ne se traduit pas par un rapprochement des comportements de mobilité des différents groupes sociaux. Les employés (plus jeunes, plus souvent locataires) sont toujours plus mobiles que les ouvriers, tandis que les ménages de professions intermédiaires déménagent plus que les cadres, car ils sont moins souvent propriétaires.

Au cours des dernières décennies, les distances parcourues par les ménages franciliens lorsqu'ils déménagent ont elles aussi évolué (tableau n° 2-4). Globalement, on observe une augmentation des distances moyennes des déplacements[7], en relation à la fois avec la montée en qualification de la population francilienne (la part des catégories modestes dont les horizons migratoires sont plus étroits diminue), et avec l'importance du desserrement des emplois et des logements. Cependant, cette évolution est le résultat de deux mouvements contradictoires : d'une part, une importance croissante des mobilités intra-communales qui représentaient entre 1968 et 1975, 32,9 % des déménagements à l'intérieur de la région, et atteignent entre 1990 et 1999, 35 % des mouvements ; d'autre part, une augmentation des distances moyennes des migrations intra-régionales, qui s'explique en partie par l'importance des déplacements vers les couronnes périurbaines : elle est plus précoce pour les cadres que pour les autres groupes sociaux dont l'entrée sur le marché de la maison individuelle a été plus tardive. Un autre facteur d'allongement des distances des migrations intra-régionales est la part croissante des ménages de retraités, qui effectuent souvent des déplacements plus importants lorsqu'ils changent de commune en Île-de-France, en particulier dans

6 On a construit en moyenne 45 000 logements neufs par an en Île-de-France entre 1990 et 1999, au lieu de près de 50 000 entre 1982 et 1990.

7 À l'exception de la période intercensitaire 1975-1982, où le poids des constructions en ville nouvelle, dans une couronne située entre 20 et 30 km de Paris, a contribué à limiter la portée des déplacements centrifuges, en particulier chez les ménages originaires de la Petite Couronne.

Tableau n° 2-4 : Les ménages mobiles et migrants intra-régionaux

Types de mobilité	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
% mobiles intra-communaux*	32,91	33,37	34,49	35,06
distances moyennes, mobiles+migrants	8,43 km	8,23 km	8,65 km	8,80 km
distances moyennes, migrants inter-communaux	12,14 km	11,92 km	12,75 km	12,72 km
part des flux centrifuges**	64,25	60,64	60,84	57,43

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4). * en % de l'ensemble des ménages mobiles et migrants intra-régionaux.
** en % des ménages migrants inter-communaux.

Tableau n° 2-5 : Les flux de mobilité résidentielle des ménages franciliens (flux annuels)

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
évolution annuelle du nombre de ménages	56 698	39 697	33 120	30 780
flux annuels de migrants extra-régionaux	68 915	63 636	67 793	64 465
nombre de ménages résidant en Île-de-France à la fois en début et en fin de période	3 195 975	3 491 560	3 690 256	3 929 439
flux annuels de mobiles intra-communaux	64 866	68 907	67 700	68 556
flux annuels de migrants inter-communaux	132 207	137 563	128 590	126 977
flux annuels de mobiles et migrants intra-régionaux	197 073	206 470	196 290	195 533
flux centrifuges (vers périphérie)	84 941	83 413	78 235	72 927
flux centripètes (vers centre)	47 266	54 150	50 355	54 050
part des flux centrifuges dans l'ensemble des ménages*	18,6	16,7	16,7	16,7
part des flux centrifuges dans les ménages mobiles+migrants	43,1	40,4	39,9	37,3
part des flux centrifuges dans les ménages migrants intra-régionaux	64,2	60,6	60,8	57,4
part de la mobilité intra-communale dans la mobilité intra-régionale	32,9	33,4	34,5	35,1

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 et 1999 (1/4). * ménages résidant en Île-de-France à la fois en début et en fin de période.

Tableau n° 2-6 : Les directions de mobilité des ménages franciliens

CS de la PR	1968-1975			1975-1982			1982-1990			1990-1999		
	% mobiles même commune	migrants centrifuges en % des mobiles	en % des migrants	% mobiles même commune	migrants centrifuges en % des mobiles	en % des migrants	% mobiles même commune	migrants centrifuges en % des mobiles	en % des migrants	% mobiles même commune	migrants centrifuges en % des mobiles	en % des migrants
cadres	25,0	48,5	65,8	26,8	45,2	62,6	29,6	42,0	60,5	29,1	40,3	56,9
prof. interm	27,5	47,2	66,5	28,6	44,6	63,8	29,7	42,9	62,1	30,4	40,2	57,7
employés	30,8	42,6	63,7	32,8	38,2	58,5	35,0	37,4	59,0	37,2	33,9	53,9
ouv. qual	35,8	42,1	67,6	36,6	39,3	63,7	36,5	41,2	65,9	37,7	38,8	62,3
ouv. non qual.	39,7	37,5	64,8	42,2	33,5	60,2	42,4	36,9	65,8	42,0	34,9	60,1
ensemble*	32,9	43,1	64,2	33,4	40,4	60,6	34,5	39,9	60,8	35,1	37,3	57,4

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4). * y compris retraités et inactifs.

Tableau n° 2-7 : Les distances de mobilité des ménages franciliens, selon la CSP de la personne de référence

CSP	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999	
	mobiles et migrants	migrants	mobiles et migrants	migrants	mobiles et migrants	migrants	mobiles et migrants	migrants
cadres	9,5	12,3	9,2	12,3	9,1	12,6	9,1	12,2
prof. interm.*	9,5	12,7	9,1	12,4	9,3	12,8	9,5	12,9
contremaîtres	9,4	13,2	9,4	13,1	9,4	13,2	10,2	13,9
employés	8,0	11,4	8,0	11,5	8,4	12,4	8,5	12,6
ouv. qualifiés	7,7	11,6	7,2	10,9	8,1	12,3	8,4	12,4
ouv. non qualifiés	6,8	10,7	6,3	10,2	7,1	11,7	7,6	12,0
retraités	8,6	14,8						
retraités cadres			9,0	13,6	9,5	14,4	8,4	12,6
retr. prof. interm.			9,4	14,7	9,4	15,1	8,5	13,6
retr. employés			8,6	14,8	7,8	14,3	7,6	13,3
retr. ouvriers			7,2	13,8	7,3	14,6	7,2	13,8
inactifs < 60 ans			8,0	11,9	9,9	15,4	10,5	15,6
autres inactifs			7,0	12,2	6,4	12,0	6,5	12,0
ensemble**	8,4	12,1	8,2	11,9	8,7	12,7	8,8	12,7

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4). * non compris contremaîtres et agents de maîtrise ; ** y compris retraités et inactifs.

plus vastes et/ou moins coûteux, surtout lorsqu'ils désirent accéder à la propriété. L'analyse des distances moyennes de mobilité confirme la situation particulière des professions intermédiaires, en particulier des contremaîtres et agents de maîtrise, pour qui l'accession à la propriété d'un pavillon, signe d'ascension sociale, est particulièrement répandue. C'est dans cette dernière catégorie qu'on observe aujourd'hui les distances moyennes les plus élevées. Par contre, les cadres ont constitué, au cours de la dernière décennie, le seul groupe social parmi les ménages d'actifs dont les distances de mobilité ont diminué. Un des principaux facteurs d'explication de ces différences entre groupes socioprofessionnels est la part prise, dans la mobilité résidentielle des ménages, par l'accession à la propriété, en particulier pavillonnaire, et par leur inégale capacité à réaliser ce projet en zone urbaine ou périurbaine proche.

L'exemple des nouveaux propriétaires de maisons individuelles

Comme nous l'avons montré dans un travail précédent[8], les différents groupes sociaux ont des capacités inégales à assurer l'expansion ou la reproduction de leurs espaces de résidence dans la continuité de leurs implantations initiales, et ceci a des effets sur leurs distances de mobilités, tant résidentielles que quotidiennes. On prendra ici l'exemple des ménages de cadres et d'ouvriers franciliens ayant déménagé pour accéder à la propriété d'un pavillon. Globalement, pour les cadres comme pour les ouvriers, les personnes de référence qui se sont installées entre 1990 et 1999 parcourent des distances domicile-travail moins longues que ceux qui ont déménagé entre 1982 et 1990 (*cf.* tableau n° 2-8), et ceci est dû principalement au desserrement des emplois.

Si les navettes des cadres migrants augmentent sensiblement moins que celles d'autres catégories, ce n'est pas seulement parce qu'étant déjà plus longues, elles ont atteint un palier, une sorte de seuil "d'acceptabilité". C'est aussi parce que les origines et les destinations des mobilités des cadres ont changé, qu'il s'agisse des lieux où ils s'installent ou de ceux où ils travaillent. Parmi les nouveaux installés en pavillon, les ménages quittant Paris *intra muros* sont moins nombreux, la part des originaires de la petite ou de la grande couronne augmente, et leur distance de déménagement diminue, d'autant que le développement du marché à la revente de pavillons anciens ou récents non neufs accroît les possibilités de mobilité intracommunale (tableau n° 2-11). De plus, dans un contexte de forte croissance de l'emploi qualifié et de restructuration rapide du système productif régional, les créations d'emplois de cadres ont eu tendance à se concentrer dans des espaces fortement marqués par l'inscription résidentielle des couches aisées. De ce fait, une proportion croissante de cadres habite dans des communes offrant un bon taux d'emploi pour cette catégorie socioprofessionnelle, ce qui contribue à freiner l'allongement des navettes.

Ainsi, alors que l'effectif des cadres résidant dans les Hauts-de-Seine a été multiplié par 2 entre 1975 et 1999, le nombre des emplois y a été multiplié par 2,7 et les distances moyennes de navettes parcourues par les cadres habitant dans ce département n'ont augmenté que de 3,5 % en 25 ans et sont restées

8 Berger M., Beaucire F., 2002. "Mobilité résidentielle et navettes : les arbitrages des ménages d'Île-de-France" in *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, F. Dureau et J.-P. Lévy (dir.), L'Harmattan, pp. 141-166.

pratiquement stables pour l'ensemble de la catégorie entre 1990 et 1999 (tableau n° 2-12), compte tenu d'une proportion croissante de femmes parmi les cadres. Si l'on considère les personnes de référence cadres nouvellement installées propriétaires de pavillons, leurs distances domicile-travail ont même sensiblement diminué entre 1990 et 1999 (tableau n° 2-8). Ceci est le résultat d'un double mouvement : d'une part, l'offre d'emplois à proximité du lieu de résidence a augmenté ; d'autre part, les cadres ont investi massivement le parc pavillonnaire ancien et s'éloignent moins de Paris et de leur résidence antérieure lorsqu'ils déménagent. Si l'on prend en compte l'ensemble des actifs, hommes et femmes, on mesure mieux encore l'effet des déplacements d'emplois (tableau n° 2-12). Ceux qui n'ont pas changé de logement en ont profité, et leurs distances moyennes de navettes diminuent, pour les hommes comme pour les femmes. Ceux qui ont déménagé en restant dans la même commune ont perdu une partie de leurs avantages : ils ont vraisemblablement choisi de rester dans le même environnement d'équipements (en particulier scolaires) et de services, dont ils apprécient la qualité, au prix d'un léger éloignement de leur lieu de travail, sans doute moins sensible en termes de durée de déplacement, voire compensé par l'amélioration des performances des réseaux. Quant aux migrants intercommunaux qui résidaient déjà en Île-de-France, les capacités financières liées à leur position professionnelle leur permettent de s'installer plus près de leurs emplois (pour les femmes), ou de ne pas s'en éloigner (pour les hommes).

L'évolution de la situation des ménages ouvriers est à bien des égards à l'inverse de celle des cadres. Ils ont longtemps eu une présence non négligeable dans le parc pavillonnaire ancien pour partie héritée de la vague des lotissements de l'entre-deux-guerres. Le fort renchérissement de ce segment du parc de logement francilien face à l'explosion de la demande des couches moyennes voire aisées a considérablement réduit leurs possibilités d'accès sur place. On observe ainsi une chute sensible de la mobilité résidentielle intracommunale pour les ouvriers accédant à la propriété d'une maison individuelle. Entre 1968 et 1975, parmi les chefs de ménages ouvriers de 30 à 49 ans ayant des enfants et s'installant dans un pavillon, 27,4 % restaient dans la même commune ; ils ne sont plus que 23,4 % entre 1982 et 1990. Dans les années 1970, 46 % de ceux qui résidaient en Petite Couronne migraient vers la Grande Couronne ; dans les années 1980, c'est le cas de 52 % d'entre eux. La proportion de ceux qui effectuaient des navettes courtes (moins de 5 km) fléchit, passant de plus d'un actif sur trois à moins d'un sur quatre, tandis que la part des navettes longues (plus de 15, voire plus de 25 km) bondit de 32 % en 1975 à 40 % en 1990.

Les couches modestes, qui effectuaient en moyenne des navettes courtes et déménageaient dans des espaces de proximité sont donc de plus en plus souvent contraintes à s'éloigner si elles veulent améliorer leurs positions résidentielles. La distance moyenne à Paris des pavillons achetés par des ménages d'ouvriers continue à croître (alors qu'elle se stabilise pour les ménages de cadres). Si les distances moyennes des navettes parcourues par les nouveaux installés se réduisent, cela est lié à l'importance du desserrement des emplois vers les zones d'activité périphériques. Par contre, l'écart continue à se creuser entre actifs stables et migrants résidentiels. En règle générale, les femmes employées, souvent conjointes dans des ménages dont la personne de réfé-

S'installer en maison individuelle en propriété en Île-de-France

Tableau n° 2-8 : Les distances parcourues par les personnes de référence des ménages mobiles et migrants intra-régionaux de 30 à 49 ans

	Cadres			Ouvriers		
	68-75	82-90	90-99	68-75	82-90	90-99
Distance à Paris de la résidence	23,8	23,7 (-0,1)	23,5 (-0,2)	26,5	29,7 (+3)	30,2 (+0,5)
Longueur de la navette	16,2	17,4 (+1,2)	16,0 (-1,4)	12,4	15,4 (+3)	14,3 (-1,1)
Distance à Paris du lieu de travail	13,2	14,6 (+1,4)	14,6 (=)	18,7	19,9 (+1.2)	21,6 (+1.7)
Distance résidence actuelle/ résidence antérieure	14,8	12,4 (-2,4)	12,7 (+0,3)	11,1	11,9 (+0.8)	11,1 (-0,8)
Distance à Paris de la résidence antérieure	14,6	16,7 (+2,1)	16,4 (-0,3)	19,4	21,6 (+2.2)	23,3 (+1,7)
Éloignement de Paris lors du déménagement	9,2	7,0 (-2,2)	7,1 (=)	7,1	8,1 (+1)	6,8 (-1,3)

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 (1/4), 1999 (1/20).

Tableau n° 2-9 : Proportion de cadres et d'ouvriers s'installant en pavillon en propriété

Type de mobilité résidentielle	Cadres				Ouvriers			
	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999
Migrations centripètes	8,5	11,6	15,1	12,0	9,6	10,8	16,0	12,2
Migrations centrifuges	28,4	36,8	39,3	35,8	21,4	24,3	34,5	27,4
Mobilité intracommunale	14,5	17,6	19,6	17,2	12,0	11,8	15,9	11,4

Proportion de nouveaux installés propriétaires de maisons individuelles parmi les ménages ayant déménagé en Île-de-France.
Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 (1/4), 1999 (1/20).

Tableau n° 2-10 : Les nouveaux installés dans le parc pavillonnaire en propriété en Grande Couronne 1975-1999

Type de parc	ensemble				neuf				ancien				récent		
CSP des personnes de référence	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1982**	**1990**	**1999**
% cadres et prof. intellectuelles. supérieures	19,8	26,0	26,6	28,9	22,8	27,1	24,9	28,2	14,7	22,6	25,7	28,3	31,3	32,8	31,6
% professions intermédiaires*	19,2	20,7	19,1	20,0	23,1	24,1	20,8	21,8	12,9	15,9	16,7	19,0	19,1	23,0	19,7
% employés et personnels de service	11,0	9,9	9,9	9,3	11,3	10,1	11,5	9,6	10,1	9,1	7,9	8,7	10,1	8,8	8,9
% ouvriers qualifiés et contremaîtres	21,1	22,0	23,3	19,6	22,5	24,1	27,6	21,6	19,1	20,7	21,5	18,5	17,4	16,5	17,6
% ouvriers non qualifiés	7,6	3,3	3,5	2,9	6,8	2,9	4,0	2,7	9,4	4,4	3,8	3,3	2,4	2,2	2,4

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 (1/4), 1999 (1/20). * non compris les contremaîtres.
parc ancien : construit avant 1949 ; parc récent : construit depuis 1968. Les % se lisent en colonne.

Tableau n° 2-11 : Les nouveaux installés dans le parc pavillonnaire en propriété en Petite Couronne 1990-1999

Type de parc	ensemble		neuf		ancien		récent	
CSP des personnes de référence	**1990**	**1999**	**1990**	**1999**	**1990**	**1999**	**1990**	**1999**
% cadres et prof. intellectuelles. supérieures	28,1	31,2	29,6	29,9	29,3	33,6	27,1	31,5
% professions intermédiaires*	16,7	16,0	17,8	13,6	16,0	18,0	16,9	16,0
% employés et personnels de service	9,2	9,2	9,6	7,9	9,1	8,8	8,4	9,9
% ouvriers qualifiés et contremaîtres	21,3	17,6	22,9	19,4	19,9	14,8	19,7	17,4
% ouvriers non qualifiés	3,8	3,7	3,4	3,6	3,9	3,4	2,9	3,4

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990 (1/4), 1999 (1/20).
* non compris les contremaîtres.
parc ancien : construit avant 1949 ; parc récent : construit depuis 1968. Les % se lisent en colonne.

Tableau n° 2-12 : Les distances moyennes des navettes des cadres résidant dans les Hauts-de-Seine (en km) selon le sexe, le type de logement et le type de mobilité résidentielle

	1990			1999		
	ensemble	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes
ensemble des actifs	8,23	8,79	7,21	8,29	8,89	7,33
propriétaires de pavillons	8,89	9,40	7,89	8,65	9,46	7,32
stables (même logement)	9,19	9,90	7,72	8,74	9,63	7,27
mobiles intra-communaux	7,52	8,23	5,94	8,59	9,43	7,23
migrants intra-régionaux	8,76	9,17	8,05	8,55	9,22	7,54
nouveaux installés en IDF	9,98	8,99	12,18	8,59	9,48	6,77

Sources : RGP 1990 et 1999 (1/4).

rence est un ouvrier, s'éloignent proportionnellement plus de leurs lieux de travail, par rapport aux stables, que les hommes. L'écart entre actifs stables et migrants est beaucoup plus fort pour les femmes que pour les hommes, et c'est pour les catégories les moins qualifiées que l'écart entre actives stables et migrantes est le plus fort : pour les employées de la fonction publique, par exemple, les trajets des migrantes sont presque le double de ceux des stables. Certes, l'augmentation des distances de navettes est souvent en partie compensée par l'amélioration des performances des réseaux, mais ouvriers et employés s'éloignent des équipements, et quittent la zone dense en emplois.

L'analyse des relations entre mobilités résidentielles et mobilités quotidiennes pour ces deux groupes professionnels met donc bien en évidence les conditions très différentes dans lesquelles s'effectuent les arbitrages des ménages, et invite à s'interroger sur les degrés de liberté et de contraintes très inégaux et sur l'existence de systèmes de localisation spécifiques en fonction des positions sociales des ménages.

Systèmes résidentiels et groupes sociaux

Après avoir abordé les effets des appartenances sociales sur les échelles des mobilités résidentielles, on s'attachera dans ce chapitre à mettre en évidence les contrastes entre les systèmes résidentiels des cadres d'une part et ceux des catégories modestes, ouvriers et employés d'autre part. Une des questions posées concerne leur rapport à la centralité, généralement considérée comme gage d'une plus grande urbanité et d'un meilleur accès aux ressources de la ville.

On a souvent parlé, à propos des grandes métropoles des pays européens, d'un "retour au centre" des ménages de cadres. À une phase de périurbanisation intense dans les années 70, correspondant à la diffusion d'un modèle de déconcentration urbaine fondé sur l'automobilité synonyme de modernité, aurait succédé une revalorisation des positions résidentielles centrales et un freinage des mobilités résidentielles centrifuges des ménages les plus aisés. Ce renversement de modèle est-il observable en région parisienne ?

Inversement, on admet en général que les catégories modestes d'ouvriers et d'employés sont de plus en plus souvent contraintes à quitter les quartiers centraux et les communes de proche banlieue en voie de revalorisation, surtout celles qui profitent du desserrement des emplois qualifiés de la zone centrale. Compte tenu des valeurs foncières très élevées dans la région capitale, l'accès des catégories modestes aux pavillons périurbains y a été souvent plus tardif qu'en province, car il nécessitait un plus grand nombre d'années pour la constitution de l'épargne initiale. Ce mouvement de desserrement, tardivement initié, a-t-il tendance à se poursuivre ou à se ralentir ? Peut-on, de ce point de vue, considérer les employés et ouvriers franciliens comme un ensemble homogène, alors même que les écarts se creusent, en ce qui concerne l'accès aux différents segments du parc de logement, entre les Français et les étrangers, particulièrement nombreux en Île-de-France ?

Les systèmes résidentiels des cadres

L'évolution sociale des quartiers parisiens et de nombreuses communes de la Petite Couronne au cours des deux dernières décennies (*cf.* cartes n° 3-1 et 3-2, tableaux n° 3-1 et 3-2) laisserait penser *a priori* à un ralentissement des pro-

cessus de périurbanisation des cadres. L'ampleur de l'embourgeoisement observable au centre de l'agglomération suggère un renversement de modèle en faveur de localisations résidentielles plus centrales. La diminution très sensible de la part relative des déplacements centrifuges, qui représentaient près de la moitié des déménagements des ménages de cadres au début des années 70, mais seulement 4 sur 10 au cours de la dernière décennie (*cf. supra*, tableau n° 2-6) semble venir confirmer cette hypothèse. Dans les faits, la situation est beaucoup plus complexe et nuancée et révèle des comportements différentiels de la part des ménages, en particulier en fonction de leur composition démographique.

L'exemple des cadres parisiens

Paris *intra muros* constitue la plus importante concentration de cadres au sein de la région, comme à l'échelle de la France. Au fil du temps, et malgré les processus de desserrement résidentiel qui ont affecté l'ensemble des groupes sociaux franciliens, la part des ménages de cadres franciliens résidant dans l'un des 20 arrondissements parisiens s'est accrue, passant de 32,6 % en 1982 à 33,9 % en 1990, puis 34,8 % en 1999. Mais ce renforcement de la concentration parisienne est lié pour l'essentiel à l'installation d'immigrants provinciaux – plus souvent de jeunes célibataires ou de jeunes couples sans enfants – et d'étrangers au cœur de l'agglomération. En effet, le solde migratoire de Paris avec le reste de l'Île-de-France a été constamment négatif, pour les cadres, au cours du dernier quart de siècle : entre 1975 et 1999, la capitale a "cédé" plus de 28 000 cadres aux autres départements de la région, alors qu'elle en a gagné plus de 43 000 dans ses échanges avec la province (tableau n° 3-3).

La concentration croissante des cadres à Paris n'est donc pas le résultat d'un "retour au centre" et d'un abandon du modèle pavillonnaire périurbain de la part des ménages franciliens aisés. La propension des cadres parisiens à quitter la ville centre pour des zones plus périphériques n'a pas fléchi (*cf.* tableau n° 3-4), même si leurs destinations ont sensiblement évolué au fil du temps (*cf.* tableau n° 3-5), et ceci est encore plus net si l'on se réfère aux ménages qui constituent l'essentiel de la clientèle périurbaine, les couples ayant des enfants (tableau n° 3-6). On s'intéresse ici aux ménages de cadres qui résidaient dans Paris *intra muros* au recensement précédent, et sont restés en Île-de-France. Ils représentaient, en 1999, un quart des ménages résidant à Paris en 1990, et qui habitent toujours en région parisienne. Si on y inclut les retraités anciens cadres, leur part s'élève à 3 ménages sur 10.

Si la proportion de cadres restant à Paris d'un recensement à l'autre varie peu (4 ménages sur 5), on observe une diminution de la part des ménages stables dans leur logement[1], en dépit d'une progression sensible des propriétaires occupants, qui constitue pourtant en général un facteur de réduction de la mobilité. Par contre, la mobilité interne à la ville centre augmente, et les cadres quittant Paris (1 ménage sur 5) se dirigent de plus en plus souvent vers la Petite Couronne. Ceci n'implique pas pour autant une réduction des entrées dans le parc pavillonnaire, bien au contraire : elles augmentent sensiblement, en particulier parmi les ménages comptant 2 enfants ou plus.

Tableau n° 3-1 : Typologie des quartiers parisiens et des communes franciliennes 1982-1999

type de quartier* / CSP (en %)**	Cadres 1	Cadres 2	Cadres 3	interm. 1	interm. 2	interm. 3	Ouvriers 1	Ouvriers 2	ensemble de Paris
patrons industrie et commerce	5,9	*7,7*	4,8	*7,6*	4,4	6,6	5,0	4,7	5,2
cadres, prof. intellectuelles sup.	*32,3*	*28,6*	*30,9*	24,3	23,2	25,5	12,2	17,8	22,3
professions intermédiaires	10,0	10,0	14,0	9,7	*16,0*	12,7	13,8	*15,7*	14,0
employés, personnels de service	8,6	10,9	11,3	15,1	14,9	12,8	*18,9*	*17,4*	15,0
ouvriers qualifiés	2,2	3,5	3,8	5,0	6,4	5,4	*11,7*	*8,8*	7,0
ouvriers non qualifiés	0,9	1,7	1,6	2,9	2,9	3,0	*7,0*	*4,4*	3,5
anciens patrons ind. et comm.	2,4	*3,3*	2,0	2,2	1,8	2,2	1,9	1,8	2,1
anciens cadres et prof.interméd.	*13,2*	*13,3*	*10,2*	6,4	7,9	6,4	4,7	6,1	8,1
anciens employés et ouvriers	6,4	7,8	10,2	8,1	*13,3*	*13,3*	*15,5*	*14,6*	12,4
inactifs de moins de 60 ans	*14,9*	7,9	8,6	*9,1*	7,0	*9,8*	6,5	6,4	7,5
inactifs de plus de 60 ans	3,3	*5,1*	2,6	*5,2*	2,3	2,1	2,6	2,3	2,9

Sources : RGP 1982, 1990, 1999 (1/4). Légende de la carte n° 3-1.
* les types sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique sur 80 quartiers, à 3 dates.
** Les sommes en colonnes sont égales à 100. Les italiques correspondent aux sur-représentations par rapport au profil moyen de la CSP.

Tableau n° 3-1-b : Types de combinaisons socioprofessionnelles à Paris et en Petite Couronne 1982-1999

type de commune* / CSP en %**	Cadres 1	Cadres 2	Cadres 3	interm. 1	interm. 2	Ouvriers 1	Ouvriers 2	Ouvriers 3	Paris et PC
patrons industrie et commerce	*8,6*	5,9	4,9	4,9	*7,7*	4,6	4,7	5,3	5,1
cadres, prof. intellectuelles sup.	*40,9*	*28,1*	*24,4*	17,8	19,0	6,1	10,9	11,4	17,6
professions intermédiaires	11,6	12,3	*14,8*	*14,7*	*17,0*	11,4	13,5	*15,2*	13,6
contremaîtres, agents maîtrise	1,1	0,7	1,3	1,6	*3,9*	*3,0*	2,1	*3,4*	1,8
employés, personnels de service	9,6	12,3	13,3	*16,1*	12,2	*17,5*	*17,9*	*17,5*	15,5
ouvriers qualifiés	5,0	4,4	6,9	10,0	*13,5*	*21,2*	*14,2*	*17,9*	11,3
ouvriers non qualifiés	1,8	2,0	2,5	4,4	4,2	*9,1*	*6,4*	*6,4*	4,8
anciens patrons ind. et comm.	1,6	*2,4*	2,0	1,9	1,8	1,2	1,7	1,4	1,8
anciens cadres et prof.interméd.	*8,4*	*10,5*	*9,7*	6,8	5,7	3,5	5,4	4,1	7,1
anciens employés et ouvriers	5,6	9,7	13,2	*14,4*	10,4	*16,4*	*16,2*	12,2	13,6
inactifs de moins de 60 ans	3,5	*8,1*	4,3	5,1	1,9	4,0	4,6	3,2	5,2
inactifs de plus de 60 ans	1,7	*3,4*	2,4	2,3	1,5	1,9	2,3	1,7	2,4

Sources : RGP 1982, 1990, 1999 (1/4). Légende de la carte n° 3-2.
* les types sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique sur 20 arrondissements et 123 communes, à 3 dates.

Tableau n° 3-2 : Évolution des combinaisons socio-professionnelles entre 1982 et 1999 à Paris et en Petite Couronne
3-2-a : Paris (80 quartiers)

type 1982 \ type 1999	cadres1	cadres2	cadres3	interm.1	interm.2	ouvriers1	ouvriers2	types 1982
cadres 1								
cadres 2		2						2
cadres 3	2		1					3
interm. 1	3	8		3				14
interm. 2			8					9
interm. 3	4	1	1		1			6
ouvriers 1			4		16	3	6	29
ouvriers 2		2	10	1	3		1	17
types de quartiers en 1999	**9**	**13**	**24**	**4**	**20**	**3**	**7**	**80**

Cf. tableau n° 3-1a (profils des types) et carte n° 3-1.
Les types en 1982 se lisent en ligne, ceux de 1999 en colonne ; sur 14 quartiers du type "interm.1" en 1982, 3 n'ont pas changé de classe en 1999, 3 sont devenus de type "cadres 1", 8 de type "cadres 2". Dans les cases en grisé (diagonale du tableau) figurent les effectifs des quartiers qui n'ont pas changé de type entre les deux dates.

Tableau n° 3-2-b : Paris (arrondissements) et Petite Couronne

type 1982 \ type 1999	cadres1	cadres2	cadres3	interm.1	interm.2	ouvriers1	ouvriers2	ouvriers3	types 1982
cadres1	1	2							3
cadres2		10							10
cadres3		3	2						5
interm.1		8	18	1					27
interm.2		1	1	4	3				9
ouvriers1						20	14	2	36
ouvriers2		3	5	11			1		20
ouvriers3			1	11	3		13	5	33
types de communes en 1999	1	27	27	27	6	20	28	7	143

Cf. tableau. n° 3-1-b (profils des types) et carte n° 3-2.

Tableau n° 3-3 : Soldes migratoires par catégorie socioprofessionnelle et par zone entre 1975 et 1999

Type de migration	Ensemble de l'Île-de-France					Paris					Petite Couronne				Grande Couronne				
	ensemble	cadres	prof. interm.*	employés	ouvriers	ensem-ble	cadres	prof. interm*	em-ployés	ouvriers	ensem-ble	cadres	prof. interm*	ouvriers	ensemble	cadres	prof. interm*	em-ployés	ouvriers
Évolution nombre de ménages																			
1975-82**	238 220	149 143	57 257	23 467	-38 156	3 712	47 775	9 876	-26 224	-30 140	68 409	34 062	9 866	-17 006	166 099	67 306	37 515	37 150	8 990
1982-90	295 558	178 104	61 900	-38 960	-63 808	-2 464	61 440	10 232	-38 200	-29 484	75 072	52 128	14 548	-40 724	222 980	64 536	37 120	13 000	6 400
1990-99	277 023	71 293	83 219	73 818	-100 609	15 614	31 606	16 644	-1 136	-31 131	77 676	22 209	25 114	-50 534	183 733	17 478	41 461	40 394	-18 944
solde intra-régional																			
1975-82						-54 860	-8 480	-7 156	-7 896	-19 084	-23 308	-9 980	-10 608	232	83 168	18 460	17 764	3 380	18 852
1982-90						-66 984	-12 468	-8 828	-10 412	-22 820	-12 668	-1 616	-4 988	-3 564	79 652	14 084	13 816	3 900	26 384
1990-99						-35 790	-7 254	-3 835	-5 099	-15 560	10 634	5 103	-1 104	1 012	24 556	2 151	4 939	-1 572	14 548
solde avec la province																			
1975-82	-139 276	-2 600	-5 403	19 528	-17 124	-29 032	1 692	1 980	9 108	-5 920	-64 384	-4 124	-3 300	-5 604	-45 860	-168	-3 984	3 380	-5 600
1982-90	-42 952	32 672	21 608	30 568	2 512	41 900	20 968	14 224	15 704	2 284	-39 448	6 580	6 480	936	-45 404	5 124	904	3 900	-708
1990-99	-162 961	26 274	-3 099	9 126	-33 052	11 725	20 883	7 636	8 367	-6 235	-95 518	-7 395	-11 492	-14 634	-79 168	12 786	757	10 782	-12 183
entrées étranger DOM-TOM																			
1975-82	145 924	24 608	15 440	32 828	36 952	67 032	11 640	6 704	13 968	13 080	48 212	6 324	4 956	14 976	30 680	6 644	3 780	6 584	9 256
1982-90	147 460	35 800	17 460	23 340	32 328	63 052	16 628	7 188	8 812	9 568	50 024	9 672	5 792	13 760	34 384	9 500	4 480	5 348	9 000
1990-99	164 121	37 285	20 632	30 198	32 981														

Sources : INSEE, recensements de la population de 1982, 1990, 1999 (1/4).

* professions intermédiaires : non compris les contremaîtres et agents de maîtrise ; employés : y compris les personnels de service ; ouvriers : non compris les contremaîtres et agents de maîtrise

** il s'agit d'une valeur approchée (changement de nomenclature des CSP entre 1975 et 1982).

Tableau n° 3-4-a : Types de mobilité résidentielle des ménages de cadres qui résidaient à Paris au recensement précédent

type de mobilité résidentielle	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
stables même logement	45,1	45,8	43,7	38,3
mobiles, même arrondissement	14,2	16,1	21,0	22,5
migrants, autre arrondissement	18,4	19,5	14,9	18,3
plus central	8,1	9,2	7,0	8,9
plus périphérique	10,3	10,2	7,9	9,4
ensemble des ménages restant à Paris	*77,7*	*81,4*	*79,6*	*79,1*
dont mobiles et migrants	32,6	35,6	34,9	40,8
sans changement d'arrondissement	59,3	61,9	64,7	60,8
migrants vers la Petite Couronne	13,1	11,1	13,2	14,1
migrants vers la Grande Couronne	9,3	7,6	7,2	6,8

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/4).

Tableau n° 3-4-b : Proportion de propriétaires de pavillons parmi les ménages de cadres qui résidaient à Paris au recensement précédent

Type de ménage	1975	1982	1990	1999
pers. seules ou sans famille	1,1	1,2	1,5	1,4
familles monoparentales	3,3	3,7	3,4	5,5
couples biactifs				
sans enfant	4,0	4,3	4,6	5,6
1 enfant	5,8	7,6	8,8	7,6
2 enfants	9,2	11,2	12,6	15,9
3 enfants ou plus	8,5	13,8	17,4	16,1
couples homme actif, femme inactive				
sans enfant	3,7	2,9	4,0	6,1
1 enfant	5,6	5,2	7,6	8,9
2 enfants	9,4	11,1	12,3	11,3
3 enfants ou plus	8,4	11,4	17,0	19,3
ensemble des ménages	*5,0*	*5,4*	*6,3*	*6,5*

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20).
Champ : ensemble des ménages de cadres résidant à Paris au recensement précédent et qui habitent toujours en Île-de-France, qu'ils aient, ou non, changé de logement.

Tableau n° 3-5 : Destinations de la mobilité résidentielle intra-régionale des ménages de cadres qui résidaient à Paris lors du recensement précédent

Type de ménage	% de ménages restant à Paris				% de ménages migrant vers la Petite Couronne				% de ménages migrant vers la Grande Couronne			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
pers.seules ou sans famille	87,4	89,6	88,2	88,6	9,3	7,8	9,0	9,0	3,4	2,7	2,8	2,3
familles monoparentales	82,9	86,0	84,9	83,9	11,1	9,5	10,6	12,3	6,0	4,5	4,4	3,8
couples biactifs												
sans enfant	75,8	80,3	76,6	76,2	15,9	12,2	16,3	17,2	8,4	7,5	7,1	6,6
1 enfant	65,8	71,6	70,8	73,0	21,3	16,8	19,1	17,6	12,9	11,6	10,1	9,4
2 enfants	67,7	71,9	68,5	65,7	17,1	15,9	18,4	21,8	15,2	12,3	13,1	12,6
3 enfants ou plus	76,3	74,7	73,2	68,9	11,8	13,4	15,1	17,9	11,9	12,0	11,8	13,3
couples homme actif, femme inactive												
sans enfant	88,6	90,2	89,1	85,9	6,4	5,9	6,2	9,0	5,0	3,9	4,7	2,5
1 enfant	75,7	78,9	77,4	76,9	13,2	11,6	13,9	15,3	11,1	9,5	8,8	7,8
2 enfants	67,7	69,8	71,2	64,5	16,0	14,5	15,0	17,0	16,3	15,8	13,8	18,5
3 enfants ou plus	77,3	75,5	67,2	61,4	10,8	10,2	15,9	16,0	11,8	14,3	16,9	22,6
ensemble des ménages	*77,7*	*81,4*	*79,6*	*79,4*	*13,1*	*11,1*	*13,2*	*13,8*	*9,3*	*7,6*	*7,2*	*6,8*

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20).
Champ : ensemble des ménages de cadres résidant à Paris au recensement précédent et qui habitent toujours en Île-de-France, qu'ils aient, ou non, changé de logement. Les pourcentages se lisent en ligne.

Tableau n° 3-6 : Destinations des couples de cadres ayant des enfants qui résidaient à Paris lors du recensement précédent*

destination	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Petite Couronne	*15,8*	*14,5*	*17,3*	*18,7*
pavillon en propriété	1,9	2,8	4,3	4,9
appartement en propriété	6,1	5,4	6,4	7,5
appartement en location	7,1	5,6	5,9	5,3
Grande Couronne	*13,5*	*12,4*	*12,1*	*12,6*
pavillon en propriété	5,1	5,9	6,6	6,7
appartement en propriété	3,8	2,7	2,4	2,1

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20).
* en % des ménages résidant en Île-de-France à la fin de période intercensitaire.

C'est donc l'évolution des structures des ménages de cadres parisiens (qui comptent de plus en plus de personnes seules ou de couples sans enfants, de moins en moins de familles ayant des enfants) qui explique la faible progression des départs vers les périphéries pavillonnaires. Par contre, parmi les couples ayant deux enfants ou plus qui résidaient à Paris, la proportion de ménages ayant quitté la capitale pour accéder à la propriété d'un pavillon n'a cessé de croître, d'une période intercensitaire à l'autre. Ils étaient 9 % entre 1968 et 1975, 11,6 % entre 1975 et 1982, 14,4 % dans les années 80, 15,8 % au cours de la dernière décennie.

L'exemple des choix résidentiels des cadres originaires de Paris *intra muros* est particulièrement éclairant dans la mesure où, pour eux, le choix de la maison individuelle signifie clairement une migration, contrairement aux ménages résidant en petite ou en Grande Couronne, qui ont souvent la possibilité de changer de type de logement en restant dans la même commune. Cette migration représente un choix et une rupture avec les avantages – et les inconvénients – d'un tissu urbain dense, bien desservi, très bien équipé en services de toutes sortes, mais où l'espace est rare et coûteux.

Certes la proportion de migrants centrifuges a légèrement fléchi chez les cadres originaires de Paris, au contraire de ce qu'on observe pour les autres groupes socioprofessionnels. Mais ceci est très largement dû à la transformation de la structure des ménages de cadres résidant dans la partie centrale de l'agglomération. En effet, l'accession à la propriété d'une maison individuelle, qui s'accompagne dans quatre cas sur cinq d'une migration vers la périphérie, est principalement le fait de ménages ayant des enfants. Du fait même des importants flux de départs vers la périphérie dans les années 1970, la proportion de familles parmi les cadres parisiens migrants et mobiles intra-communaux a fortement baissé. Les couples sans enfants et les isolés représentaient 37 % des ménages de cadres migrants[2] entre 1968 et 1975, près de la moitié (48 %) dans les années 80, plus de la moitié (54 %) dans les années 90.

Or, à structure de ménage équivalente, on ne constate aucun fléchissement des migrations des cadres parisiens vers le parc pavillonnaire périphérique. Ainsi, parmi les couples de cadres ayant des enfants qui habitaient Paris en 1968 et résidaient encore en Île-de-France en 1975, près des trois quarts (70 %) sont restés à Paris. Parmi ceux qui se sont installés en Petite ou en Grande Couronne, un quart sont devenus propriétaires d'un pavillon. Quinze années plus tard, parmi ceux qui habitaient Paris en 1982 et n'avaient pas quitté l'Île-de-France en 1990, la même proportion que précédemment est restée à Paris mais plus d'un tiers (37 %) des cadres migrants vers les départements de Petite et Grande Couronne sont devenus propriétaires d'un pavillon. Au cours de la dernière décennie, les proportions observées ne sont pas sensiblement différentes : 69 % des couples de cadres ayant des enfants résidant à Paris en 1990 y habitent toujours en 1999, 37 % de ceux qui se sont installés en Petite ou Grande Couronnes sont propriétaires d'un pavillon. L'attrait de l'accession à la propriété d'une maison individuelle ne s'est donc

1 Ceci ne s'explique qu'en partie par l'allongement des intervalles intercensitaires.

2 Ensemble des migrants intercommunaux au sein de l'Île-de-France, des mobiles intracommunaux et des migrants extrarégionaux.

pas démenti, bien au contraire : l'étalement urbain est toujours largement porté par un modèle qui associe de plus en plus souvent famille et pavillon. Il ne faut donc pas exagérer l'importance, dans les stratégies résidentielles des classes aisées parisiennes, du modèle des "bobos", qui a tendance à éclipser, dans les medias, la poursuite des processus de desserrement résidentiel périphérique des familles de cadres.

Cadres franciliens et stratégies d'accession à la propriété pavillonnaire

Au tournant du siècle, la maison individuelle en propriété constitue toujours un modèle très attractif pour les cadres ayant des enfants et résidant en Île-de-France. Parmi les couples de cadres dont la personne de référence est âgée de 30 à 49 ans ayant un enfant, la proportion de propriétaires de pavillons est, en 1999, d'un ménage sur trois ; elle atteint ou dépasse la moitié des couples ayant trois enfants ou plus (tableau n° 3-7). Ce parc est, pour l'essentiel, situé en Grande Couronne : près des 3/4 (72 %) des couples de cadres, mobiles ou migrants, appartenant à cette tranche d'âge et s'installant en pavillon entre 1990 et 1999, se sont dirigés vers une commune de Grande Couronne et les migrations centrifuges représentent encore près des 2/3 (65,4 %) de leurs déménagements. Plus de la moitié des flux (57,6 %) concernent des couples biactifs ayant au moins 2 enfants.

On observe cependant, au fil du temps, des évolutions significatives de leurs destinations de déménagement. Le fait le plus net est le rôle croissant joué par le parc pavillonnaire de Petite Couronne, qui devient de plus en plus recherché et se revalorise fortement, compte tenu de sa bonne accessibilité par les transports en commun (la majeure partie de ces pavillons ont été construits dans l'entre-deux-guerres et se situent dans des communes desservies par des

Tableau n° 3-7 : Les types de logements des couples de cadres franciliens âgés de 30 à 49 ans en 1999

Type de ménage	% propriétaires		% locataires d'appartements	zone de résidence		
	de pavillons	d'appartements		Paris	Petite Couronne	Grande Couronne
ensemble	39,2	26,6	27,2	22,1	33,8	44,1
pas d'enfant						
couple biactif	17,9	29,9	44,2	36,0	35,6	28,4
femme inactive	19,8	25,9	47,2	36,8	34,4	28,8
un enfant						
couple biactif	32,2	30,2	31,0	23,6	34,7	41,8
femme inactive	34,6	26,6	29,9	22,1	33,7	44,2
deux enfants						
couple biactif	46,1	26,9	20,9	17,8	34,8	47,4
femme inactive	44,4	23,1	24,2	16,7	29,5	53,9
trois enfants ou plus						
couple biactif	53,7	20,0	19,3	17,6	32,7	49,7
femme inactive	49,2	22,4	20,0	17,9	28,2	53,9

Source : RGP 1999 (1/20).

voies ferrées de banlieue ou des lignes RER), mais aussi des processus de desserrement des emplois tertiaires vers la Petite Couronne. Du début des années 1970 à la dernière décennie du XXe siècle, le volume des flux des couples de cadres franciliens mobiles et migrants de 30 à 59 ans devenant propriétaires d'un pavillon en Petite Couronne a doublé, passant de moins de 1 000 par an entre 1968 et 1975 à près de 2 000 de 1990 à 1999. Ils représentent désormais 27,5 % des déménagements des couples de cadres de 30 à 59 ans s'installant en pavillon, au lieu de 24,9 % en début de période.

Ceci conduit à une réduction des distances moyennes parcourues lors des déménagements, et surtout à un moindre éloignement par rapport au centre de l'agglomération. Au début des années 70, un couple de cadres de 30 à 49 ans devenant propriétaire d'un pavillon se déplaçait en moyenne de 14,8 km et sa nouvelle résidence se situait 9,2 km plus loin de Paris que la précédente. Dans les années 90, il se déplace de 12,8 km et sa nouvelle résidence est seulement 7,3 km plus loin de Paris (tableau n° 2-8).

On remarque aussi que plus le nombre d'enfants des couples de cadres biactifs appartenant à cette tranche d'âge et résidant en pavillon augmente, plus leur distance de déménagement est faible et plus ils restent près de Paris, alors que le phénomène inverse s'observe dans les couples où la femme est inactive. On peut penser que dans les ménages de cadres disposant d'un seul revenu, les coûts fonciers très élevés en région parisienne conduisent à des acquisitions d'autant plus éloignées du centre de l'agglomération que la famille est plus importante et recherche un logement plus vaste, alors que l'éloignement des zones d'emploi principales constitue un handicap moindre puisqu'il ne concerne qu'une des personnes du ménage. Au contraire, dans les couples biactifs, la contrainte d'une proximité des lieux d'emploi des conjointes est d'autant plus forte que les charges familiales augmentent. Or si les cadres sont sans doute la catégorie disposant, du fait même de ses revenus, du plus large éventail dans ses choix résidentiels, les distances qu'ils parcourent pour se rendre à leur travail restent, en moyenne, les plus élevées.

Il ne faut pas se fier, en effet, à l'apparente coïncidence des quartiers d'emplois très qualifiés et des lieux de résidence des cadres. Les entreprises qui les emploient – surtout les plus internationalisées dans leurs contacts et leur clientèle – sont à la recherche d'un certain environnement, très souvent celui des quartiers de résidence de la bourgeoisie. Mais les cadres sont toujours ceux qui effectuent en moyenne les navettes les plus longues et travaillent le moins sur place, si l'on exclut les professions libérales, qui tendent d'ailleurs à se rapprocher du modèle commun des cadres (*cf.* tableau n° 1-4a). Cependant on constate que les distances moyennes des navettes des cadres augmentent peu, proportionnellement. L'écart entre stables et migrants résidentiels s'atténue, voire s'inverse : à âge égal, et pour une même couronne de distance à Paris, les nouveaux installés ont souvent en moyenne des navettes plus courtes.

Comme nous l'avons vu, ceci ne s'explique pas par un ralentissement des installations en pavillon qui signifierait, de la part des cadres résidant en Île-de-France, un regain de faveur du logement collectif et un "retour au centre". Engagés plus tôt dans le mouvement de périurbanisation, dont ils ont parfois été les pionniers, les cadres franciliens n'ont pas cessé de porter leur

choix sur les pavillons (tableau n° 2-9). Ils y ont été d'autant plus encouragés que des emplois très qualifiés se créaient dans des zones technopolitaines périphériques. La propension à s'installer en maison individuelle a constamment augmenté dans les années 1970 et 1980, tant parmi les migrants intra-régionaux que parmi les mobiles intra-communaux ou les nouveaux arrivants en Île-de-France. Le léger fléchissement observé au cours de la dernière décennie est intégralement imputable à l'évolution des structures des ménages, en particulier à la réduction de la part des couples de cadres ayant des enfants, qui constituent l'essentiel de la clientèle potentielle des accédants à la propriété pavillonnaire. On n'observe donc pas de renversement du modèle d'habiter des ménages de cadres : la maison individuelle attire toujours les familles ayant des enfants.

Le mouvement de transfert vers la maison individuelle, amorcé par les familles de cadres dès la fin des années 1960, s'est amplifié dans les années 1970 et poursuivi dans les années 1980 et 1990. La clientèle potentielle pour le parc pavillonnaire s'est accrue, à la fois du fait de la diffusion du modèle de l'habitat unifamilial et de la forte augmentation de la part des cadres dans la population de la région. Rien d'étonnant donc à ce que les promoteurs aient progressivement développé, à partir des années 1980, des programmes pavillonnaires coûteux dans des tissus déjà assez densément urbanisés en Petite comme en Grande Couronne, là où restaient des espaces disponibles après la grande vague de construction des grands ensembles locatifs et des copropriétés des années 1960. Ces nouveaux ensembles pavillonnaires ont été plus souvent réalisés dans des communes déjà riches en équipements et proches des zones d'emploi en expansion. Plus d'un tiers des pavillons neufs acquis par des cadres dans les années 1990 sont situés à moins de 20 km du centre de Paris, contre un peu plus du quart entre 1968 et 1975 (respectivement 37 % et 28 %).

D'autre part, le développement du marché de revente de pavillons anciens ou récents non neufs accroît les possibilités de mobilité intra-communale, qui compte pour près d'une installation en maison individuelle sur cinq. Ceci explique en partie que le fait d'être ou de devenir propriétaire ne se traduise pas par un allongement des navettes des cadres, contrairement à ce qu'on observe pour des catégories moins aisées. À cela s'ajoute l'importance du desserrement des emplois qualifiés vers la Petite Couronne et les zones les plus denses de la Grande Couronne, qui contribue à limiter l'accroissement des navettes entre domicile et lieu de travail.

Cette progression de la mobilité résidentielle de proximité va de pair avec un âge d'accession à la propriété plus tardif et une augmentation de la proportion des couples bi-actifs. Peut-on en déduire qu'en retardant l'âge d'entrée dans le parc pavillonnaire, l'envolée des prix a eu pour effet indirect d'accroître la propension des cadres à rester dans la même commune, voire dans le même quartier ? Plus l'acquisition intervient tard dans le parcours résidentiel des familles, plus il est difficile de trouver une nouvelle localisation satisfaisante à la fois quant aux distances de navettes des actifs du ménage et à l'accès à des équipements scolaires de qualité – dont on sait, que pour les cadres, elle se définit d'abord par l'homogénéité sociale du public scolaire. La progression

des déménagements intra-communaux témoigne sans doute d'un renforcement volontaire des processus de ségrégation résidentielle. Le maintien ou l'élévation des revenus, en relation avec l'augmentation du taux d'activité des conjointes, contribuent à rendre possibles des stratégies résidentielles de plus en plus orientées vers la recherche de communautés de pairs et le refus du mélange social.

Au sein de l'Île-de-France, les Hauts-de-Seine ont tendance à constituer de plus en plus nettement tant du point de vue de la résidence que de l'emploi, de belles banlieues prolongeant les beaux quartiers et recevant l'essentiel des sortants parisiens. L'extension des espaces où les cadres sont majoritaires s'effectue, dans l'ouest parisien, sans rupture entre la ville centre et les différentes couronnes de banlieue. À l'inverse, les espaces résidentiels des ménages d'ouvriers et d'employés sont marqués par une discontinuité entre les anciens quartiers ou banlieues populaires et les nouvelles périphéries pavillonnaires, mais aussi par une opposition de plus en plus nette entre les trajectoires résidentielles des ménages français et celles des familles d'origine étrangère.

Les systèmes résidentiels des employés et des ouvriers

L'évolution de la situation des ménages ouvriers est à bien des égards l'inverse de celle des cadres. Ouvriers qualifiés et contremaîtres ne constituent plus que 19 % des accédants à la propriété d'un pavillon entre 1990 et 1999, au lieu de 23 % dans les années 1980. Ils représentent 19,6 % des nouveaux installés propriétaires de pavillons en Grande Couronne (au lieu de 23,3 % entre 1982 et 1990), 17,6 % des nouveaux propriétaires de pavillons en Petite Couronne (au lieu de 21,3 % entre 1982 et 1990). Ce recul va au delà de la baisse de leur part relative dans la population régionale, et traduit leur difficulté d'accession à la propriété dans un contexte d'instabilité croissante de l'emploi et de réduction de l'offre de logements neufs. Ils ont longtemps eu une présence non négligeable dans le parc pavillonnaire ancien, pour partie héritée de la vague des lotissements de l'entre-deux-guerres. Le fort renchérissement de ce segment du parc de logement francilien face à l'explosion de la demande des couches moyennes et aisées a considérablement réduit leurs possibilités d'accès aux zones les plus denses et les mieux équipées. Au sein des couples dont la personne de référence est un ouvrier de 30 à 49 ans qui se sont installés dans un pavillon en propriété entre 1990 et 1999, 38 % résident à moins de 20 km de Paris, un sur quatre à plus de 40 km. Ils étaient respectivement 43 % et un sur six entre 1968 et 1975.

Autrefois première concentration ouvrière du pays, l'Île-de-France a connu, au cours du dernier quart de siècle, à la fois une érosion considérable des effectifs et une profonde transformation du groupe ouvrier. Entre 1975 et 1999, le nombre de ménages ouvriers résidant dans la région capitale a diminué de près d'un quart et ils ne représentent plus qu'un ménage francilien sur 7, au lieu d'un sur 4 en 1975. De plus, la composition de la population ouvrière a profondément changé : la part des ouvriers qualifiés par rapport aux non qualifiés s'est accrue – on compte 2,7 ouvriers qualifiés pour un OS-manœuvre en 1999, deux fois plus qu'en 1975 –, et, surtout, les étrangers représentent une part croissante des ouvriers parisiens.

En effet, les forts contrastes entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés recoupent pour partie l'opposition entre Français et immigrés, puisque 4 ménages d'ouvriers non qualifiés sur 10 ont une personne de référence étrangère, alors que ce n'est le cas, en 1999, que d'un ménage d'ouvriers qualifiés sur 4. Si les ménages dont la personne de référence est étrangère ou française par acquisition ne représentaient qu'un ouvrier francilien sur 3 en 1990[3], la moitié des actifs étrangers franciliens sont ouvriers et les différences de qualification sont importantes : en 1990, les actifs étrangers étaient deux fois plus souvent ouvriers qualifiés, mais trois fois plus souvent ouvriers non qualifiés que les Français ; la moitié des OS-manœuvres franciliens étaient étrangers ou d'origine étrangère.

Les différences observées au niveau du statut professionnel se retrouvent en termes de structures des ménages : les couples bi-actifs constituaient en 1990, 2 ménages d'ouvriers français sur 3, mais seulement 1 ménage ouvrier étranger sur 2, ceux-ci vivant encore fréquemment en foyer ou dans des ménages de cohabitants (1 ouvrier étranger sur 10, au lieu d'un Français sur 30). De plus, les conjointes d'ouvriers étrangers ont moins souvent une activité professionnelle : les ménages où l'homme seul est actif sont 2 fois plus fréquents que parmi les ouvriers français. Positions professionnelles moins qualifiées et structures des ménages étrangers se traduisent en termes de revenus et, conjugués avec des projets migratoires plus souvent frappés d'aléas, expliquent la faible proportion de propriétaires et la forte proportion de locataires HLM parmi les ouvriers étrangers. Les ouvriers étrangers sont deux fois moins souvent propriétaires de leur logement que les Français, mais, contrairement à l'opinion courante, ils n'accèdent pas plus, en proportion, au parc social, que les ouvriers français (tableau n° 3-8).

De nombreux travaux se sont attachés à décrire les différences entre Français et étrangers dans l'accès au logement : les immigrés sont surreprésentés dans le parc social, et ils accèdent deux fois moins que les Français à la propriété d'un pavillon. L'impossibilité de disposer d'une ventilation plus fine et de tris croisés par nationalité au recensement de 1999 interdit une analyse plus précise à cette date des conditions de logements des immigrés, dont plus de la moitié des ménages ont une personne de référence ouvrier ou employé, et de décrire ce contraste majeur des modes d'habiter au sein des catégories modestes.

De cette dualité de la classe ouvrière francilienne découle une opposition entre deux grandes formes de localisation : d'une part, les cités d'habitat social de la proche banlieue Nord et des zones industrielles de la vallée de la Seine, à l'aval de Paris comme à l'amont ; d'autre part les pavillons des communes périurbaines de Grande Couronne, en particulier au nord et à l'est de l'Île-de-France. Si la part des ménages ouvriers franciliens résidant à Paris et en proche banlieue n'a cessé de s'affaiblir en un quart de siècle, elle se renforce au contraire aux marges de l'Île-de-France (*cf.* carte n° 3-4), de part et d'autre de la limite de la région. Près de la moitié des ménages

3 En 1999, il n'est pas possible d'accéder aux codes détaillés séparant Français de naissance et Français par acquisition, non plus qu'aux codes de nationalités détaillées, dès lors qu'on souhaite effectuer des croisements avec d'autres variables.

Tableau n° 3-8 : Types de logements des ouvriers franciliens, selon leur nationalité, en 1990

Nationalité	collectif HLM	collectif à loyer libre	collectif en propriété	individuel en propriété	autres types de logements*
Français de naissance	32,8	20,1	11,0	25,4	10,7
Français par acquisition	30,9	21,7	13,6	25,2	8,6
Étrangers	30,8	32,3	9,2	11,6	16,1

Source : RGP 1990, 1/4.
* dont logement par l'employeur, logement à titre gratuit, sous-location etc.

ouvriers franciliens, mais seulement un cadre sur trois, résident désormais dans les départements de Grande Couronne, qui n'abritent que 43 % des emplois ouvriers.

Encore faut-il tenir compte, pour mesurer l'évolution des relations entre zones d'habitat et zones d'emplois des ouvriers, de l'importance des installations des familles ouvrières dans les 8 départements qui bordent l'Île-de-France. Le Bassin parisien proche fonctionne de plus en plus comme une annexe résidentielle de la capitale, en particulier pour des ménages modestes ayant des enfants et désirant accéder à la maison individuelle à des coûts fonciers plus bas qu'à proximité de l'agglomération. Parmi les nouveaux installés entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien, originaires d'Île-de-France et continuant à y travailler, une personne de référence sur 3 est un ouvrier, et 6 ménages ouvriers sur 10 sont des couples bi-actifs, dont, dans 2 cas sur 3, la conjointe est une employée[4].

Ces ménages ouvriers ont quitté l'Île-de-France, en particulier la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise, pour accéder à la propriété (c'est le cas de 83 % d'entre eux) et/ou à la maison individuelle (87 % de pavillonnaires). Ils choisissent le plus souvent de s'installer dans des communes rurales ou de petites unités urbaines : 2/3 d'entre eux résident à la campagne. Près de 3/4 des conjointes travaillent en Île-de-France, plus souvent à Paris et en Petite Couronne que les personnes de référence. L'extension de la zone de résidence des actifs franciliens a certes été favorisée par le desserrement des emplois au sein de la région capitale, mais même si la proportion de ceux qui travaillent dans la zone centrale de l'agglomération parisienne diminue, 40 % de ces actifs, hommes ou femmes, parcourent chaque jour plus de 50 km pour se rendre à leur travail[5].

4 *Cf.* : Berger M., 1993a. "L'Île-de-France à la conquête de ses marges". Regards sur l'Île-de-France, n° 21, pp. 16-20. Berger M., 1993b. "Travailler en Île-de-France, résider sur ses marges". *Regards sur l'Île-de-France*, n° 22, pp. 13-18.

5 Il s'agit de comptages concernant les années 1982 à 1990. Nous ne disposons pas encore, à ce jour, des chiffres relatifs à la période 1990-1999.

Au cours des dernières décennies, la part des catégories modestes, employés et ouvriers, et des familles comptant plus de deux enfants n'a cessé de croître parmi les originaires de la région parisienne s'installant dans le Bassin parisien proche. L'évolution est encore plus nette pour les ménages habitant des pavillons neufs. Le fort renchérissement du coût du logement en Île-de-France a progressivement reporté vers la périphérie la demande des familles les plus modestes et/ou les plus nombreuses. Les marges de l'Île-de-France participent donc de plus en plus à la spécialisation sociale des espaces de résidence au sein d'une grande région métropolitaine. Dans la première couronne de cantons – principalement ruraux – qui jouxte l'Île-de-France et où près d'un ménage sur 5 vient de la région parisienne, ouvriers, contremaîtres et agents de maîtrise représentent près d'1/3 des nouveaux installés entre 1982 et 1990.

C'est pour devenir propriétaire d'un pavillon que l'on choisit, ou que l'on accepte, de s'éloigner de son lieu de travail. Et si les cadres et professions intermédiaires ont joué un rôle pionnier dans le desserrement résidentiel en Île-de-France, le relais est pris désormais par des catégories plus modestes, qui doivent supporter le handicap de localisations rurales de plus en plus fréquentes, avec une moins bonne desserte en équipements, commerces et services, mais aussi en transports collectifs, d'où un accroissement de leur dépendance automobile, et un poids souvent très élevé des coûts de transport dans les budgets des ménages. Quels sont les ancrages identitaires de ces ouvriers et employées néo-ruraux pavillonnaires, venus d'Île-de-France (et, pour un grand nombre d'entre eux, du parc collectif locatif), et qui y retournent chaque jour pour leur travail ? Quel est leur degré réel d'appartenance aux sociétés rurales locales, en dehors de la scolarisation des enfants ?

L'amélioration du système de transport régional a rendu possible l'étalement résidentiel périurbain, mais le desserrement des emplois, bien que sensible, ne s'est pas effectué au même rythme que celui des résidences, et les ouvriers, de même que leurs conjointes employées, constituent les catégories dont les navettes domicile-travail ont connu la plus forte augmentation relative dans les années 1970 et 1980. L'exemple des stratégies résidentielles des ouvriers des grandes usines automobiles, qui ont quitté le tissu urbain central pour disposer de terrains plus vastes et moins coûteux permettant l'automatisation croissante de la production, permet de mettre en évidence la dualité croissante de la classe ouvrière parisienne. Nous évoquerons ici l'évolution du bassin d'emploi de l'usine Renault de Flins, déjà étudié au début des années 1980[6].

Fondée en 1951 comme une usine "décentralisée" avant la lettre, l'usine située au sein des grandes zones industrielles de la Seine aval, à 40 km de Paris, comptait encore en 1990 plus de 10 000 emplois, dont 3/4 d'ouvriers. La main d'œuvre ouvrière de l'usine de Flins se composait alors pour moitié d'étrangers et de français par acquisition, comme d'ailleurs celle de Peugeot à Poissy, de dimension comparable, alors qu'en proche banlieue, Renault à Billancourt comme Citroën à Aulnay employaient plus de 2/3 d'ouvriers d'origine étrangère. À Flins comme à Poissy, 2 ouvriers sur 3 sont qualifiés, mais

6 *Cf.* : Guillon M., 1988. "Ouvriers étrangers et français des usines Renault. Pratiques de mobilisation de main d'œuvre", *Espace, Populations, Sociétés*, n° 3, pp. 455-466.

Tableau n° 3-9 : Les ménages français et étrangers de l'usine Renault de Flins en 1990

nationalité	% ouvriers qualifiés	% résidant en HLM	% propriétaires de pavillons	% logeant en foyers	% résidant hors Île-de-France
ensemble	*61,9*	*35,7*	*34,1*	*6,9*	*18,7*
Français de naissance	81,8	21,6	59,0	0,5	28,5
Étrangers et Français par acquisition	43,8	47,7	11,9	12,8	5,3

Source : RGP 1990 (1/4).

le niveau de qualification comme les stratégies résidentielles opposent ouvriers français et étrangers (tableau n° 3-9).

Compte tenu de la structure des parcs de logements des différentes couronnes de la région parisienne, les localisations des ouvriers français et étrangers de l'usine de Flins sont radicalement différentes. En 1990, près de 3 ouvriers français sur 10 résident hors Île-de-France, 6 sur 10 sont propriétaires d'un pavillon (84 % parmi les actifs habitant hors Île-de-France). La moitié des étrangers et Français par acquisition sont locataires dans le parc social en Grande Couronne, moins d'un sur 20 réside hors Île-de-France, et, à l'exception des Italiens ou des Portugais, ils sont presque totalement absents de l'espace périurbain. Si un ouvrier français sur 5 est logé en HLM, il s'agit beaucoup plus souvent de cités plus petites, moins stigmatisées que ne le sont les grands ensembles de Mantes-la-Jolie ou des Mureaux, construites dans des communes de relative mixité sociale (carte n° 3-5).

Entre 1982 et 1990, si l'usine a perdu 1/4 de ses effectifs ouvriers, et si la part relative des étrangers et des français par acquisition ainsi que leur qualification s'est renforcée, l'écart entre ouvriers français et étrangers s'est renforcé, en termes de localisations et de stratégies résidentielles. Moins d'un ouvrier français sur 2 était propriétaire d'un pavillon en 1982, 2 sur 3 le sont en 1990 et ces nouvelles acquisitions ont été effectuées, pour l'essentiel hors Île-de-France. Un ouvrier français sur 4 habitait en HLM en 1982 ; 8 ans plus tard, il n'y en a plus qu'un sur cinq.

Cette dualisation croissante de la classe ouvrière n'est pas spécifique des grandes usines automobiles de la vallée de la Seine : elle caractérise l'ensemble du groupe des ouvriers franciliens. Au cours des années 1980, l'abandon du parc social et l'accession à la propriété, de plus en plus loin de leurs lieux de travail, là où les valeurs foncières le leur permettaient, se sont accélérés : le solde annuel moyen des mouvements du collectif HLM vers l'individuel en propriété est passé de 2 280 ménages d'ouvriers entre 1979 et 1984 à 3 478 entre 1984 et 1988, puis 3 833 entre 1992 et 1996. Après un net fléchissement au plus fort de la flambée spéculative de l'immobilier au tournant de la décennie (moins de 2 000 ménages en moyenne chaque

année de 1988 à 1992) et en dépit d'une forte diminution de la construction pavillonnaire dans les années 1990, la périurbanisation de la classe ouvrière francilienne, démarrée tardivement compte tenu du niveau des prix pratiqués dans la région, se poursuit. Ce redémarrage de l'exurbanisation des ouvriers, en particulier en Seine-et-Marne, est très net depuis la mise en place des "prêts à taux zéro"[7].

Qu'ils soient français ou étrangers, les ménages modestes, qui effectuaient en moyenne des navettes plus courtes et déménageaient dans des espaces de proximité, sont donc de plus en plus souvent contraints à s'éloigner s'ils veulent améliorer leurs positions résidentielles. Ceci pèse d'autant plus sur les arbitrages entre navettes et mobilités résidentielles que les ouvriers constituent, parmi les actifs salariés, la catégorie comportant la plus forte proportion de couples biactifs, les conjointes étant souvent des employées (*cf.* tableau n° 3-11). Les distances moyennes de navettes des ouvriers et des employés n'ont pas cessé de croître et l'écart entre actifs stables et migrants résidentiels reste important, même si les migrants intrarégionaux s'éloignent moins de leur travail qu'ils ne le faisaient précédemment, en raison du desserrement des emplois (*cf.* tableau n° 3-10). En règle générale, les femmes migrantes s'éloignent proportionnellement plus de leurs lieux de travail, par rapport aux stables, que les hommes. L'écart des distances de navettes entre stables et migrants est plus fort, en proportion, pour les femmes que pour les hommes et c'est pour les catégories les moins qualifiées que le handicap est le plus fort : pour les employées de la fonction publique, par exemple, les trajets des migrantes sont presque le double de ceux des stables.

Certes, l'augmentation des distances de navettes est souvent en partie compensée par l'amélioration des performances des réseaux, mais ouvriers et employés s'éloignent des équipements et quittent la zone dense en emplois. Dans une période de contraction des emplois d'ouvriers et d'employés et de restructuration rapide des localisations tant dans le secteur productif que dans les services, ceci accroît le risque d'une fragilisation des nouveaux accédants. Si la périurbanisation lointaine – les ouvriers s'installent souvent en Seine-et-Marne, mais aussi dans l'Oise ou l'Eure-et-Loir – pèse moins sur leurs budgets-temps qu'on ne pourrait le penser *a priori*, ils sont sans doute fragilisés par la dilution dans l'espace de leurs réseaux de relations sociales et professionnelles. D'autant que beaucoup d'entre eux ont quitté des banlieues où ils disposaient d'équipements publics nombreux et proches. Ces nouveaux propriétaires s'installent désormais dans les zones les moins denses et les moins bien desservies : au-delà de 30 km de Notre-Dame, les ouvriers sont deux fois plus nombreux que les cadres. L'évolution du marché immobilier montre bien les difficultés de revente dans des lotissements mal situés ou directement concurrencés par des constructions neuves aux financements plus avantageux.

Il faut aussi prendre en compte le fait que le Bassin parisien proche a fonctionné, au cours des deux dernières décennies, comme une annexe résidentielle de l'Île-de-France pour des ménages modestes ayant des enfants et désirant accéder à la maison individuelle à des coûts fonciers plus bas qu'à proximité de l'agglomération parisienne, tout en continuant à y travailler.

7 *Cf.* Atlas des Franciliens, t.2, 2001, planche 4-4.

Dans un rayon de 40 à 70 km de Paris, hors Île-de-France, un tiers des actifs ruraux et un quart des urbains travaillent en région parisienne. Plus de la moitié des ménages franciliens acquéreurs de pavillons neufs dans le proche Bassin parisien dans les années 80 et travaillant en Île-de-France sont des employés ou des ouvriers. Ils se sont installés de plus en plus souvent dans des communes rurales faiblement équipées et mal desservies, alors que les conjointes sont de plus en plus nombreuses à conserver un travail dans la zone centrale de l'agglomération parisienne.

Il reste que l'augmentation de vitesse a permis à un nombre non négligeable de ménages modestes d'accéder à la propriété d'un pavillon : il est devenu possible de chercher de plus en plus loin du foncier moins coûteux, sans trop grever les temps de déplacement. Face à une relative saturation de la demande des catégories moyennes, promoteurs et constructeurs ont développé un marché de produits bas de gamme, comme en témoigne la reprise récente de la construction de maisons individuelles avec la mise en place des prêts à taux zéro.

Mais l'installation dans une maison individuelle loin de l'agglomération parisienne n'est pas la seule cause de l'allongement des navettes des ouvriers et employés franciliens. Ceux qui sont restés dans la zone centrale sont frappés par le déclin des emplois à proximité. Leurs navettes s'allongent et l'essentiel de leurs déplacements s'effectue dans une zone où les gains de vitesse ont été modestes. Pour certains d'entre eux, on observe une augmentation des durées de parcours, qui va de pair avec la dégradation de l'emploi. Ainsi, dans un des bastions traditionnels de la classe ouvrière parisienne, le département de Seine-Saint-Denis, qui a perdu en un quart de siècle 64 000 emplois d'ouvriers, on observe une forte chute du taux d'actifs travaillant dans leur commune de résidence, en particulier pour les femmes (il passe de 38 % en 1975 à 24 % en 1999). Au cours de cette période, les distances moyennes des navettes des ouvriers résidant en Seine-Saint-Denis augmentent de 2 km, leur durée de 4 minutes.

Pour les actifs ouvriers et employés, les espaces du travail et ceux de la résidence, ceux du logement collectif et ceux de la maison individuelle, sont de plus en plus disjoints. La rupture des continuités entre l'espace du travail, celui du logement actuel et celui de la résidence antérieure n'est pas sans conséquence sur les constructions identitaires. Alors que les catégories les plus aisées réussissent à la fois à maintenir leurs positions résidentielles au centre de l'agglomération, à contenir l'allongement des trajets entre domicile et lieu de travail et à renforcer leur marquage territorial et leurs ancrages identitaires dans des quartiers au sein desquels s'effectue de plus en plus fréquemment l'essentiel de leurs parcours résidentiels, les trajectoires des mobilités quotidiennes et la dispersion des lieux de résidence successifs contribuent désormais à une fragmentation des territoires ouvriers.

Alors que l'aspiration à la propriété d'une maison individuelle a concerné un ménage mobile sur huit en Île-de-France entre 1988 et 1992, un sur sept entre 1992 et 1996, les couches les plus aisées ont réussi à réaliser une partie de leurs projets pavillonnaires en maintenant leur position centrale dans l'agglomération. Par contre, pour les couches les plus modestes, l'accession à la

propriété n'a été possible qu'au prix d'un accroissement sensible des distances entre domicile et lieu de travail et d'un éloignement croissant de la zone centrale riche en emplois et en équipements. La distance au centre de l'agglomération se traduit de plus en plus nettement en termes de composition sociale des populations résidentes, d'allongement des distances et, dans une moindre mesure, des durées des trajets domicile-travail, mais aussi d'alourdissement des budgets des déplacements. S'ils ont incontestablement amélioré leurs conditions de logement, les ménages modestes qui se sont engagés dans l'aventure pavillonnaire ont, plus que d'autres, réduit leurs possibilités d'accès à certains équipements urbains, en premier lieu ceux de la reproduction élargie. Ils ont certes échappé, pour nombre d'entre eux, à la captivité du logement social. Mais ne l'ont-ils pas échangée, souvent au prix de très lourds sacrifices financiers, contre un rétrécissement de l'offre d'emploi disponible à coût et temps de déplacement constants ? La dépolarisation plus précoce et plus ample des emplois les moins qualifiés, dans la production, la logistique ou la réparation, les a sans doute incités à sauter le pas et à quitter des tissus urbains en cours de dévalorisation, ou des quartiers en cours de gentrification. Mais les zones d'activité qui naissent et se développent en périphérie n'offrent pas la même diversité d'emplois, et, alors que la flexibilité s'accroît, les mêmes possibilités de substitution. La dépolarisation des emplois, comme celle des résidences, n'est-elle pas à l'origine de nouvelles inégalités et de nouvelles formes de dépendance ? Il est sûr en tout cas que la mobilité résidentielle des ménages, loin d'engendrer une plus grande mixité résidentielle, a constitué, au cours des trois dernières décennies, un des principaux facteurs d'accroissement des inégalités entre communes au sein de l'Île-de-France. Déplacement des emplois et désir des ménages d'accéder à des logements plus vastes et plus confortables, dans un contexte de forte valorisation foncière des localisations centrales, ont conduit à l'émergence progressive de

Tableau n° 3-10 : Les navettes des employés et des ouvriers propriétaires de pavillons selon le sexe et le type de mobilité résidentielle

CSP et type de mobilité	1990			1999		
	ensemble	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes
ouvriers	12,32	12,96	9,27	12,86	13,31	10,61
stables (même logement)	10,90	11,51	8,18	12,21	12,66	10,02
mobiles intra-communaux	9,00	9,80	5,60	10,19	10,74	7,39
migrants intra-régionaux	15,65	16,21	12,67	15,02	15,42	12,83
nouveaux installés en IDF	13,76	14,44	10,74	13,92	14,14	12,89
employés	12,71	16,23	11,81	12,81	16,29	11,84
stables (même logement)	11,11	14,57	10,30	11,72	15,40	10,72
mobiles intra-communaux	9,22	12,23	8,47	9,87	12,29	9,24
migrants intra-régionaux	16,03	19,23	15,12	15,74	18,94	14,83
nouveaux installés en IDF	13,68	17,86	12,43	14,65	18,14	13,51

Sources : R.G.P. 1990 et 1999 (1/4).

Tableau n° 3-11 : Les positions sociales des personnes de référence et de leurs conjointes Île-de-France 1975-1999

Personnes de référence / Conjointes	cadres				professions intermédiaires				employés				ouvriers			
	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999	1975	1982	1990	1999
% de pers. de référence sans conjointe*	19,8	26,1	31,5	36,8	30,3	31,8	38,7	45,0	49,7	57,0	61,0	63,7	22,7	22,9	23,4	25,8
*taux d'activité des conjointes***	*46,9*	*56,8*	*70,1*	*77,4*	*66,1*	*72,8*	*81,0*	*85,4*	*69,2*	*72,3*	*79,7*	*83,7*	*61,8*	*65,7*	*71,7*	*78,5*
*couples bi-actifs, CS de la conjointe****																
agricultrice, patron industrie-commerce	2,7	2,7	2,6	2,2	1,7	2,0	1,6	ns	2,2	1,4	1,4	ns	1,4	1,1	1,1	ns
cadre, profession intellectuelle supérieure	31,7	30,3	36,4	40,0	5,6	6,5	9,6	11,2	2,3	2,7	4,1	5,2	1,2	1,4	2,6	3,0
profession intermédiaire	30,6	32,9	33,2	33,8	37,6	30,3	34,2	37,9	12,8	14,1	17,3	20,9	10,4	9,2	12,6	15,0
employée, personnel de services	30,7	32,2	26,1	22,5	47,1	54,2	48,7	44,6	70,7	72,6	69,5	64,5	51,4	65,0	63,8	63,0
ouvrière	3,4	1,8	1,6	1,2	7,5	7,0	5,6	4,1	12,2	9,2	7,8	6,3	35,4	23,4	19,9	15,8

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20).
ns : chiffre non significatif.
* sur l'ensemble des ménages de la CSP.
** sur 100 couples dont la personne de référence est active.
*** sur 100 couples biactifs.

nouveaux pôles en périphérie et de nouvelles ceintures périurbaines autour de ces pôles, comme en témoigne l'évolution observée autour des villes nouvelles les plus dynamiques du point de vue de l'emploi.

Desserrement résidentiel et constitution de couronnes périurbaines autour des villes nouvelles

Alors même que les villes nouvelles se dotaient d'équipements de centralité, en particulier administrative et commerciale, une part non négligeable de leur territoire a été consacré à l'habitat individuel. Même si l'on peut contester la pertinence de ce type de construction à basse densité sur des terrains situés à proximité de nombreux équipements, elles ont contribué à freiner le mitage de l'espace rural. Elles ont ouvert le marché des pavillons et l'accession à la propriété à des catégories moyennes ou modestes, dans des lotissements plus denses et mieux desservis par des services publics et des transports en commun de proximité et bénéficiant aussi d'un bon désenclavement vers le cœur de l'agglomération parisienne. On y observe également, y compris dans le parc en propriété, une forte mobilité liée probablement à de meilleures conditions de revente et à des processus de valorisation[8].

Mais les villes nouvelles se comportent aussi de plus en plus souvent comme des pôles secondaires, émettant leurs propres couronnes périurbaines. Ceci est particulièrement net autour de Cergy et de Saint-Quentin-en-Yvelines, deux villes nouvelles dont le démarrage a été relativement précoce, au contraire de Melun-Sénart. Proches de Paris et appartenant à son agglomération, elles ne constituent pas cependant des prolongements ou des annexes de la proche banlieue, comme c'est le cas de certains quartiers de Marne-la-Vallée. Nombreux sont les actifs qui, depuis le milieu des années 70, ont quitté ces deux villes nouvelles pour s'installer dans des communes rurales ou de petites unités urbaines mais continuent à y travailler.

Le desserrement résidentiel autour de Cergy-Pontoise

Parmi les actifs qui ont quitté Cergy-Pontoise mais continuent à y travailler, on a retenu à la fois ceux qui résident en Île-de-France dans une commune rurale, un bourg ou une petite ville et ceux qui se sont installés dans le Bassin parisien proche, quel que soit le type de commune où ils habitent. *Parmi ceux qui ont quitté Cergy-Pontoise entre 1975 et 1982 et qui résidaient encore en Île-de-France en 1982*, le desserrement s'est effectué principalement vers le Val-d'Oise et, dans une moindre mesure, vers la partie du département des Yvelines située au nord de la Seine (carte n° 3-6). Trois actifs sur dix se sont installés dans de petites communes rurales (moins de 500 habitants en 1990), la moitié dans des communes de moins de 1 000 habitants. Les autres ont choisi des bourgades ayant sans doute le minimum de commerces de proximité et de classes à l'école du village : le plus grand nombre (un ménage sur cinq environ) s'est installé dans des communes de 2 000 à 2 500

8 *Cf.* Berger M., 1993. "Mobilité et migrations dans et vers l'espace périurbain en Île-de-France". *Geographia Polonica*, n° 61, pp. 265-279 (en particulier sur les relations entre mobilité résidentielle et mobilité sociale).

habitants. Ces actifs sont, dans la moitié des cas, des actives, dont les conjoints travaillent moins fréquemment dans la ville nouvelle, où l'importance des activités tertiaires contribue à la féminisation des emplois. Plus de 95 % d'entre eux vivent dans des ménages ayant des enfants ; 87 % appartiennent à des couples biactifs, plus de la moitié à des ménages dont la personne de référence a moins de 40 ans. Plus d'un ménage sur trois (38 %) est un couple avec deux enfants, plus d'un ménage sur deux comporte au moins quatre personnes. Au total, les moins de 40 ans constituent 80 % des actifs, les deux tiers ont entre 30 et 40 ans.

Les cadres représentent un actif sur 10, les professions intermédiaires 3 sur 10, les employés 4 sur 10, les ouvriers 2 sur 10. Si l'on classe les actifs selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, 15 % appartiennent à un ménage de cadre, un sur trois à un ménage de profession intermédiaire, un sur dix à un ménage d'employé, un sur cinq à un ménage d'ouvrier. Outre les cas d'homogamie, les couples biactifs associent donc souvent professions intermédiaires et employées, ouvriers et employées, moins souvent cadres et professions intermédiaires. La part des actifs salariés de la fonction publique est très élevée, en relation avec le rang de préfecture qu'occupe la commune centre de la ville nouvelle et les services publics qui y sont associés.

Plus de 95 % des actifs résident en maison individuelle et 85 % sont propriétaires. Près de la moitié se sont installés dans un pavillon neuf, un sur cinq dans un logement construit avant 1914, un sur dix dans un immeuble datant de l'entre-deux-guerres. La moitié des logements ont plus de 4 pièces, près d'un logement sur trois est un 5 pièces. Quatre actifs sur cinq résident à moins de 15 km de leur lieu de travail, la quasi-totalité à moins de 30 km. La moitié d'entre eux a déménagé à moins de 10 km (un sur cinq à moins de 5 km), plus d'un tiers s'est installé dans une auréole de 10 à 15 km autour de la ville nouvelle, 9 sur 10 habitent à moins de 20 km.

Parmi ceux qui se sont dirigés vers le Bassin parisien, 85 % des actifs qui ont quitté la ville nouvelle entre 1975 et 1982 et y travaillent encore au début des années 80 résident dans l'Oise, quelques-uns dans l'Eure. Les trois quarts d'entre eux se sont installés dans une commune encore rurale en 1990, neuf sur dix dans une commune qui était rurale en 1975 tandis qu'un sur cinq réside dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants. On compte parmi eux autant d'hommes que de femmes et les personnes de référence sont un peu plus nombreuses que les conjointes (on est ici plus loin du lieu d'emploi). Quatre actifs sur cinq appartiennent à un couple biactif : les bi-actifs de moins de 40 ans représentent près de deux actifs sur trois et ceux qui ont des enfants plus de la moitié des ménages.

Il s'agit souvent de familles d'une taille un peu plus importante que celles qui se sont installées en Île-de-France.

Ces actifs sont sensiblement plus jeunes que ceux qui ont quitté la ville nouvelle pour s'installer dans une commune rurale ou une petite ville d'Île-de-France : ils ont plus souvent moins de 30 ans. Ceci n'explique qu'en partie leur moindre qualification : près de deux fois moins de cadres et nettement plus d'ouvriers. L'écart ne se réduit pas si l'on prend en compte non plus l'activité individuelle mais la catégorie socioprofessionnelle de la personne de

référence. Les ménages de cadres et professions intermédiaires constituent la majorité de l'effectif des migrants de la ville nouvelle vers les campagnes et petites villes du Val-d'Oise, alors qu'ouvriers et employés rassemblent plus de la moitié de ceux qui s'installent dans l'Oise. Les logements qu'ils occupent sont eux aussi différents : si 95 % des logements sont, dans le Bassin parisien aussi, des maisons individuelles, il s'agit plus souvent, dans l'Oise, de pavillons neufs (trois logements sur quatre, au lieu de moins d'un sur deux dans le Val-d'Oise), et, bien moins souvent, d'immeubles appartenant au parc rural ancien ou de constructions datant de l'entre-deux-guerres. Un tiers des actifs résidant dans l'Oise et ayant un emploi à Cergy-Pontoise parcourt plus de 30 km pour se rendre à son travail.

Entre 1982 et 1990, le mouvement amorcé dès le début des années 70 s'amplifie[9] : 1 000 actifs quittent la ville nouvelle pour s'installer dans le Val-d'Oise – soit près de deux fois plus qu'entre 1975 et 1982 –, 564 se dirigent vers l'Oise (au lieu de 300 précédemment). Mais le phénomène essentiel est l'accentuation des contrastes, en particulier sociaux, entre ces deux destinations (carte n° 3-7). Les ménages migrant vers le Val-d'Oise s'installent de plus en plus souvent dans des communes rurales, alors que ceux qui se dirigent vers l'Oise choisissent plus fréquemment de petites unités urbaines. Ouvriers et employés représentent désormais près des trois quarts (72 %) des actifs cergypontins s'installant dans l'Oise, alors que la part des cadres et professions intermédiaires augmente parmi les migrants à destination du Val-d'Oise (carte n° 3-8). Moins souvent bimotorisées ou plus soucieuses des coûts de déplacements, les catégories les plus modestes ont tendance à préférer la proximité des équipements des petites unités urbaines.

Alors que leur composition sociale se différencie de plus en plus dans les années 1980, les types de logements occupés par les actifs quittant la ville nouvelle pour des communes périurbaines ou rurales de l'Oise et du Val-d'Oise se rapprochent. Dans les deux cas, l'offre de logements neufs diminue, le rôle des parcs ancien ou récent s'accentue. Dans les communes situées à proximité de la ville nouvelle, une partie des constructions des années 1970 est remise sur le marché : elles représentent désormais près d'un quart de l'offre. Avec la flambée des prix immobiliers à la fin des années 1980, les processus de valorisation s'étendent, dans l'Oise, au parc ancien ainsi qu'à des constructions de l'entre-deux-guerres. La hausse des prix et la raréfaction de l'offre de logements vacants à proximité de la ville nouvelle conduisent les actifs à accepter un allongement de leurs navettes quotidiennes : plus de la moitié des actifs quittant Cergy-Pontoise pour le Val-d'Oise parcourent entre 10 et 20 km pour se rendre à leur travail ; la moitié de ceux qui s'installent dans l'Oise résident à plus de 30 km de leur lieu d'emploi.

Si l'on représente, par catégorie socioprofessionnelle, les effectifs cumulés des actifs selon la distance à Cergy-Pontoise (graphique n° 3-9), il apparaît clairement que les cadres choisissent de plus en plus souvent de rester près de la ville nouvelle et qu'eux seuls ont les moyens d'assumer des coûts fonciers et immobiliers de plus en plus élevés du fait de la proximité des emplois mais aussi des commerces, des services et des équipements publics de la ville nou-

9 Nous ne disposons pas encore des chiffres concernant la période 1990-1999.

velle. Toutefois, s'ils s'installent plus loin qu'eux, ouvriers et employés ont bénéficié, dans les années 1980, de la mise sur le marché de lotissements pavillonnaires dans une zone située dans un rayon de 20 à 30 km de la ville nouvelle, moins coûteuse que ses abords immédiats. Mais la proportion d'ouvriers et d'employés ayant migré à plus de 30 km augmente.

Le desserrement résidentiel autour de Saint-Quentin-en-Yvelines

Autour de Saint-Quentin-en-Yvelines comme autour de Cergy-Pontoise, le mouvement amorcé dès la fin des années 1970 s'est accentué dans les années 1980. Le gradient social est d'autant plus net que les prix fonciers sont sensiblement plus élevés dans l'espace rural des Yvelines et de l'Eure-et-Loir que dans les campagnes du Val-d'Oise ou de l'Oise et que les cadres et professions intermédiaires sont proportionnellement plus nombreux à Saint-Quentin-en-Yvelines qu'à Cergy-Pontoise. Alors que neuf cadres sur dix restent dans les Yvelines, la moitié des ouvriers et des employés quittant Saint-Quentin s'installe en Eure-et-Loir. Employés et ouvriers constituent 71 % des actifs installés dans l'Eure-et-Loir, alors que les professions intermédiaires en représentent 22 %, les cadres moins de 4 %. Les ménages résidant hors Île-de-France occupent des pavillons plus petits (la moitié d'entre eux ont 4 pièces ou moins) et sont moins souvent bi-motorisés que ceux qui se sont installés dans les Yvelines (carte n° 3-10, graphique n° 3-11).

Dans la mesure où le quart sud-ouest de l'Île-de-France a connu dans les années 1970 une véritable explosion de la construction pavillonnaire hors ville nouvelle, l'offre dans le parc récent mais non neuf est importante, alors que le marché de l'ancien est fortement sollicité par la demande de résidences secondaires. Cette abondance de l'offre pavillonnaire hors ville nouvelle a permis aux cadres de quitter Saint-Quentin-en-Yvelines sans trop s'éloigner de leurs lieux de travail. L'extension du bassin d'emploi de la ville nouvelle vers le sud-ouest a été facilitée par l'aménagement des grands axes routiers, peut-être aussi par l'existence d'une bonne desserte ferroviaire vers le Bassin parisien, atouts dont ne bénéficient pas les environs de Cergy-Pontoise. Comme autour de Cergy, on observe donc l'émergence d'un dispositif en auréoles dont la composition sociale est de plus en plus clairement différenciée : les cadres peuvent acheter plus près et limiter l'accroissement de leurs distances de navettes, les employés et les ouvriers sont contraints de supporter des coûts et des durées de déplacements pour atteindre des zones moins recherchées, où les valeurs foncières sont compatibles avec leurs revenus.

Mais s'éloigner d'une ville nouvelle, comme d'ailleurs de l'agglomération parisienne desservie par un système relativement dense de transports en commun, c'est accroître son degré de dépendance à l'égard de l'automobile. Le gradient social entre centre et périphérie est redoublé par l'inégale accessibilité des lieux. Les ménages qui ont fait le choix du pavillon tout en disposant de revenus plus modestes consacrent à leur logement et à leurs déplacements une part plus importante de leur budget. De plus, en s'éloignant de la zone centrale, ils réduisent sensiblement le volume des emplois qui leur sont accessibles à budget-temps ou à coût constants. Ils augmentent ainsi les risques encourus dans les périodes de récession mais aussi à l'occasion des redé-

ploiements d'un système productif de plus en plus internationalisé, où la flexibilité est devenue la règle pour les entreprises et où l'emploi joue de plus en plus le rôle d'une variable d'ajustement. Mais c'est à ce prix que des ménages appartenant aux catégories modestes et moyennes ont pu accéder à la propriété pavillonnaire, de plus en plus considérée comme signe de distinction s'inscrivant souvent dans un itinéraire d'ascension sociale.

Mobilité résidentielle et mobilité sociale : deux exemples périurbains

Les relations entre la mobilité résidentielle des ménages et leur mobilité sociale peuvent difficilement être saisies à partir des sources censitaires. En effet, si elles permettent de localiser le logement occupé lors du recensement précédent, elles ne renseignent ni sur son type, ni sur son statut d'occupation, non plus que sur la profession exercée alors et la situation de l'emploi correspondant. De plus, elles ne rendent pas compte de toutes les étapes du parcours résidentiel, puisque seule la commune où se situait la résidence principale lors du recensement précédent est renseignée. Pour tenter de mettre en relation mobilité résidentielle et mobilité sociale dans la couronne périurbaine, des enquêtes auprès des ménages ont été réalisées dans deux types d'espaces périurbains, pour répondre en particulier à deux types de questions : l'accession à la propriété est-elle la manifestation d'une amélioration de la situation professionnelle ? quelles sont les relations entre positions sociales et horizons migratoires ?

Une enquête dans deux types de tissus périurbains

L'enquête présentée plus haut, qui a concerné au total 450 ménages résidant hors agglomération parisienne, dont 292 propriétaires de pavillons, ne saurait en aucun cas être considérée comme représentative de l'ensemble des périurbains franciliens, puisqu'un de ses objectifs était de repérer d'éventuels effets de localité et de voisinage. Cependant, dans chacun des sites retenus, le sondage a été stratifié selon les types de logements existant en 1989 dans la commune ou le quartier. L'un des terrains d'enquête concerne la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Certains sites, à Élancourt par exemple, ont été choisis dans les quartiers les plus anciennement construits – lorsque cet espace fonctionnait encore largement comme une ville-dortoir pour le grand bassin de main d'œuvre qualifiée du sud-ouest de l'Île-de-France – et ont connu depuis une importante mobilité résidentielle. D'autres quartiers, plus récents, correspondent à des lotissements de standing nettement plus élevé, en particulier à Voisins-le-Bretonneux, commune où, en 1990, la moitié des ménages étaient des cadres, actifs ou retraités.

L'intérêt du choix de cette ville nouvelle parmi d'autres résidait dans son démarrage relativement précoce, permettant de saisir les processus de renouvellement des habitants dans un parc de standing très varié. La construction s'y est étalée sur une longue période avec des modes de financement variés et dans un contexte de modification rapide de l'offre d'emploi dans les bassins de main d'œuvre situés à proximité. On pouvait faire l'hypothèse que la standardisation des constructions ainsi que le rôle joué, en

ville nouvelle, par de grands opérateurs dont les produits logements s'adressent à des clientèles bien ciblées, y favorisaient la revente. La mobilité des ménages y est sans doute aussi d'autant plus forte qu'ils se sont souvent installés plus jeunes qu'ailleurs – en bénéficiant de valeurs foncières plus faibles –, et que l'enrichissement continu du parc en produits-logements de plus en plus variés incite les ménages à profiter d'opportunités de mobilité à courte distance.

D'autres enquêtes ont été réalisées dans quatre communes contiguës de 4 000 à 5 000 habitants chacune, situées dans le département de l'Essonne à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, le long de la RN 20, axe d'urbanisation précoce mais mal desservi aujourd'hui par les modes de transports collectifs. Ces quatre communes – Linas, Longpont, Marcoussis et Montlhéry – sont situées dans une zone de tradition horticole assez densément peuplée. Elles comportent autour de leurs vieux bourgs une série de lotissements de standings variés, réalisés au coup par coup au hasard de la liquidation de parcelles maraîchères. Des zones d'activité de dimensions variées et progressivement réalisées constituent à proximité un bassin de main d'œuvre offrant une large gamme de qualifications.

L'enquête a permis de repérer les itinéraires résidentiels de près de 300 ménages propriétaires de pavillons (133 à Saint-Quentin-en-Yvelines, habitant tous dans des constructions postérieures à 1962 ; 159 dans l'Essonne, dont 120 dans des pavillons récents). Les catégories socioprofessionnelles et le niveau des revenus révèlent un statut social des propriétaires sensiblement plus élevé en ville nouvelle. La médiane des revenus mensuels en 1989 s'y établit autour de 19 000 Francs au lieu de 17 000 Francs dans l'Essonne, mais l'écart disparaît si l'on considère seulement les ménages résidant dans le parc récent : c'est bien dans le parc le plus ancien que logent les familles les plus modestes. Cependant, la structure socioprofessionnelle des occupants du parc récent est sensiblement différente dans les deux sites.

Parmi les ménages enquêtés à Saint-Quentin-en-Yvelines, les cadres supérieurs d'entreprise représentent quatre ménages sur dix, et l'ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint la moitié de l'effectif. Un ménage sur trois appartient aux professions intermédiaires, un chef de ménage sur sept est employé ou ouvrier. L'abondance de l'offre de logements dans le parc collectif social à proximité, mais aussi les coûts relativement élevés des pavillons dans une zone jouxtant les belles banlieues de l'ouest-sud-ouest de l'agglomération parisienne et des zones d'emplois qualifiés en forte expansion, expliquent sans doute la sous-représentation des catégories les plus modestes dans le parc pavillonnaire.

Malgré des charges foncières sensiblement allégées par des procédures spécifiques[10], les catégories modestes ont donc très peu accédé, à Saint-Quentin-en-Yvelines, à la maison individuelle, contrairement à ce qu'on a pu observer dans d'autres villes nouvelles moins proches des zones d'emplois technopolitains et des secteurs les plus bourgeois de l'agglomération parisienne. Dans les quatre communes de l'Essonne, ouvriers et employés sont mieux représentés,

10 Les terrains constructibles y ont été classés en ZAD (Zone d'Aménagement Différé), acquis par l'EPA au prix du foncier agricole, puis équipés et revendus aux promoteurs.

y compris dans le parc pavillonnaire récent où ils représentent un ménage sur quatre. Les professions intermédiaires ont un poids à peu près équivalent (3 ménages sur 10), tandis que l'ensemble des cadres dépasse à peine le tiers des ménages. Par contre, les structures familiales ne diffèrent guère d'un site à l'autre : le modèle-type est partout la famille de 2 ou 3 enfants, qui représente plus de la moitié (53 %) des ménages.

Dans les deux cas, la part des ménages d'origine régionale et proche est très forte. Dans l'Essonne, sur une centaine de ménages dont le chef avait auparavant un logement personnel en Île-de-France[11], plus de la moitié résidaient déjà dans le département. Parmi ceux dont le logement actuel est au moins le troisième logement personnel en Île-de-France, deux sur trois habitaient déjà dans l'Essonne. Au sein des pavillonnaires enquêtés à Saint-Quentin-en-Yvelines, la proportion est la même pour les ménages dont c'est le deuxième logement personnel, plus faible pour ceux dont c'est au moins le 3ème logement personnel en Île-de-France. Le recrutement de la ville nouvelle est donc sensiblement plus large, sans doute par effet de notoriété et d'abondance de l'offre, mais aussi parce qu'il s'agit de groupes sociaux sensiblement plus aisés, dont les horizons migratoires sont plus ouverts. Mais ceci ne se vérifie que pour les ménages ayant déjà une trajectoire résidentielle assez longue en Île-de-France, principalement originaires de la banlieue sud-ouest : à eux seuls, Yvelines et Hauts-de-Seine fournissent plus des trois quarts des ménages enquêtés.

La mobilité interne à la ville nouvelle est importante, caractéristique d'un fonctionnement migratoire de type intra-urbain : parmi les pavillonnaires dont la résidence actuelle est le troisième logement personnel en Île-de-France, un sur cinq habitait déjà Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est également le cas de la moitié des ménages dont le cursus résidentiel en région parisienne est plus long et qui résidaient déjà dans les Yvelines. La mobilité interne au département est elle aussi constituée de déplacements de proximité : 95 % de ceux qui n'habitaient pas la ville nouvelle viennent d'un rayon de moins de 15 km (Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Fontenay-le-Fleury ; Saint-Cyr-l'École, Buc, Viroflay, Vélizy ; Versailles, Le Chesnay, La-Celle-Saint-Cloud). Les déménagements d'un bout à l'autre du département, en particulier depuis la vallée de la Seine aval, demeurent exceptionnels. On observe des ruptures très nettes dans les champs migratoires, qui reproduisent largement les configurations des bassins d'emploi (IAURIF-INSEE, 1986). Ceci conduit à penser que la mobilité résidentielle est beaucoup plus commandée par la recherche d'une amélioration du confort du logement que par un changement de lieu de travail.

Dans l'Essonne, la mobilité de proximité immédiate est nettement moins forte. Les changements de domicile au sein d'une même commune sont très rares, sauf à Marcoussis. Dans cette commune, restée longtemps très rurale et agricole, les lotissements ont été réalisés au coup par coup, souvent à l'initiative de la municipalité soucieuse d'offrir sur place des logements aux jeunes

11 On a considéré comme premier logement personnel le logement dans lequel un individu a résidé après avoir quitté le domicile de ses parents, à l'exclusion des chambres en foyer, cité universitaire, etc. On n'a comptabilisé que les logements occupés au moins 10 mois.

ménages locaux, alors que le grand lotissement de Longpont a recruté presque exclusivement à l'extérieur de la commune. Comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, les immigrants venus du département sont issus d'un rayon de moins de 20 km. Trois zones fournissent l'essentiel des nouveaux installés : la vallée de Chevreuse, la grande banlieue sud le long de la vallée de l'Orge (Longjumeau, Savigny, Sainte-Geneviève-des-Bois), les communes voisines situées le long de la RN 20.

Accession à la propriété et parcours d'ascension sociale

Le peuplement des lotissements périurbains, tant à Saint-Quentin-en-Yvelines que dans l'Essonne, relève donc pour une large part d'un desserrement de proche en proche aux marges de l'agglomération, autant que d'un mouvement direct d'exurbanisation depuis le centre-ville, Paris et la proche banlieue fournissant moins de la moitié des nouveaux installés venus d'Île-de-France. Dans de nombreux cas, la migration depuis le centre de l'agglomération s'effectue par étapes, avec un passage par des communes de Grande Couronne appartenant aux franges densément bâties de l'agglomération. Cette trajectoire spatiale peut-elle être interprétée comme une succession d'étapes conduisant du collectif locatif au pavillon en propriété ? On constate bien que d'un logement à l'autre, dans leur parcours résidentiel, les ménages deviennent de plus en plus fréquemment propriétaires et accèdent à la maison individuelle, même si ces deux mouvements ne vont pas toujours de pair. Parmi les ménages en début de cursus résidentiel, dont le logement actuel est seulement la deuxième résidence personnelle en Île-de-France, à peine un ménage sur cinq habitait déjà un pavillon, un sur quatre était propriétaire. Les originaires de Paris et de la Petite Couronne, sans doute plus aisés, étaient déjà plus fréquemment propriétaires : un sur trois était co-propriétaire dans un immeuble collectif. Les très rares ménages qui résidaient déjà en pavillon étaient pratiquement tous locataires ou logés gratuitement.

Pour ceux dont la trajectoire résidentielle est plus longue, et dont les deux derniers logements avant la résidence actuelle ont été renseignés, on constate que la part des propriétaires occupants et des pavillonnaires augmente d'un déménagement à l'autre : un sur cinq était déjà propriétaire de l'avant-dernier logement, un sur trois du dernier logement. Pour un ménage sur vingt, l'avant-dernier logement était déjà une maison individuelle ; pour un sur sept, le dernier logement était un pavillon loué ou occupé gratuitement. Les originaires de Paris et de la Petite Couronne étaient moins souvent propriétaires de leurs logements précédents que ceux venus de la Grande Couronne. Ceci permet donc de supposer que l'accession à la propriété d'une maison individuelle est le résultat d'un itinéraire d'ascension sociale, qui s'effectue souvent en plusieurs étapes successives, passant fréquemment par la copropriété dans un immeuble collectif. Mais il existe également des cursus plus directs, qui semblent être plutôt le fait de catégories plus aisées. L'analyse des professions exercées dans les logements précédents confirme cette hypothèse d'une mobilité sociale ascendante conduisant de l'urbain au périurbain (tableau n° 3-12). La progressive montée en qualification au cours du cycle de vie rend possible

Tableau n° 3-12 : Mobilité résidentielle et mobilité sociale dans le parc pavillonnaire périurbain

3-12-a : Profession des personnes de référence propriétaires de pavillons et dont le logement actuel est le 2ème logement en Île-de-France

CSP de la personne de référence	Quartiers de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines		4 communes de l'Essonne	
	profession actuelle (en %)	profession dans le logement précédent (en %)	profession actuelle (en %)	profession dans le logement précédent (en %)
Patrons de l'industrie et du commerce	-	3,1	13,6	7,0
Cadres et prof. intellect. supérieures	50,0	43,8	38,6	30,3
cadres adm. et comm. d'entreprise	*28,1*	*18,8*	*15,9*	*14,0*
ingénieurs	*12,5*	*15,6*	*15,9*	*14,0*
Professions intermédiaires	34,4	34,4	29,6	25,6
techniciens	*21,9*	*25,0*	*11,4*	*16,3*
contremaîtres, agents de maîtrise		*3,1*	*11,4*	*2,3*
Employés	3,1	9,4	4,6	4,7
Ouvriers	12,5	9,3	11,3	25,5
Inactifs	-	-	2,3	7,0

Taille de l'échantillon : Saint-Quentin-en-Yvelines : 32 ménages ; Essonne : 44 ménages.
Enquêtes réalisées en 1989, auprès de 276 ménages (133 propriétaires de pavillons) à Saint-Quentin-en-Yvelines, 176 ménages (159 propriétaires de pavillons) dans l'Essonne. Les % se lisent en colonne.

3-12-b : Profession des personnes de référence propriétaires de pavillons et dont le logement actuel est au moins le 3ème logement en Île-de-France

CSP de la personne de référence	Quartiers de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines			4 communes de l'Essonne		
	profession (en %)			profession (en %)		
	actuelle	Dans le dernier logement	dans l'avant-dernier logement	actuelle	dans le dernier logement	dans l'avant-dernier logement
Patrons de l'industrie et du commerce	1,1	3,3	1,1	4,5	3,1	3,0
Cadres, prof. intellect. supérieures	48,9	34,4	30,8	37,4	27,7	23,9
cadres adm. et comm. d'entreprise	*19,6*	*8,9*	*9,9*	*7,5*	*3,1*	*3,0*
ingénieurs	*17,4*	*15,6*	*13,2*	*22,4*	*20,0*	*16,4*
Professions intermédiaires	33,8	36,6	34,1	32,9	38,4	31,4
techniciens	*20,7*	*20,0*	*18,7*	*20,9*	*26,2*	*23,9*
contremaîtres, agents de maîtrise	*6,5*	*3,3*	*4,4*	*4,5*	*4,6*	*3,0*
Employés	7,7	8,8	14,3	9,0	9,1	12,0
Ouvriers	7,6	13,4	16,5	20,5	21,6	26,9
Inactifs	1,1	3,3	3,3			3,0

Taille de l'échantillon : Saint-Quentin-en-Yvelines : 92 ménages ; Essonne : 67 ménages.
Enquêtes réalisées en 1989, auprès de 276 ménages (133 propriétaires de pavillons) à Saint-Quentin-en-Yvelines, 176 ménages (159 propriétaires de pavillons) dans l'Essonne. Les % se lisent en colonne.

l'acquisition de la résidence principale, dans un contexte régional d'expansion économique et de tertiarisation des métiers.

L'accession à la propriété d'un pavillon constitue-t-elle un point d'ancrage stable des ménages ? Pour évaluer le taux de mobilité dans le parc pavillonnaire récent en propriété, on a déterminé la proportion de pavillons construits depuis les années 60 qui étaient encore occupés par leur premier propriétaire à la fin des années 80. Les résultats obtenus dans les deux sites sont sensiblement différents : celle-ci atteint 82 % dans l'Essonne, contre 67 % seulement à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ceci n'est pas lié à une différence d'ancienneté du parc : on constate en effet que dans chacun des stocks (1962-1967, 1968-1974, 1975-1981, 1982-1989) le taux de rotation des ménages est toujours plus important à Saint-Quentin-en-Yvelines et l'écart tend à se creuser pour les stocks les plus récents. La mobilité plus forte – ou la rotation plus rapide ? – en ville nouvelle tient sans doute à la fois à l'abondance de l'offre de logements neufs à proximité, à la standardisation des produits facilitant la revente et aux caractéristiques sociales des habitants. À Saint-Quentin-en-Yvelines, les catégories les plus aisées (cadres d'entreprise et ingénieurs), généralement plus mobiles, sont plus nombreuses, alors que les lotissements de l'Essonne semblent s'adresser davantage aux couches moyennes de professions intermédiaires et employés.

Les analyses réalisées à partir des données censitaires sur l'ensemble de l'espace périurbain de la région et celles qui concernent les deux sites enquêtés aboutissent à des résultats convergents. Au cours des trois dernières décennies, les lotissements pavillonnaires récemment construits dans les couronnes périurbaines proches de l'agglomération parisienne ont fonctionné comme des itinéraires de l'ascension sociale pour des ménages de salariés, principalement cadres et professions intermédiaires. La tertiarisation croissante et le développement des fonctions métropolitaines dans la région capitale ont conduit à une hausse très sensible de la qualification de la main d'œuvre francilienne et à un gonflement des effectifs de ces catégories. Quant aux ménages d'employés et d'ouvriers, dont la proportion, voire l'effectif, diminuent, ils sont sous-représentés jusqu'aux années 80 dans les maisons individuelles récentes et n'ont pu accéder qu'aux segments les plus anciens, ou les plus éloignés, du parc pavillonnaire.

Même parmi les catégories les plus aisées, qui ont en général des horizons migratoires plus larges, les nouveaux installés propriétaires de pavillons viennent, le plus souvent, de près (moins de 20 km), voire de très près. Dans ces barrières migratoires, les représentations sociales des lieux jouent un grand rôle, comme en témoignent les réponses des ménages aux questions concernant les communes où ils ont prospecté et celles où ils n'envisageaient pas d'aller habiter. Bien qu'assez stéréotypées (l'expression d'un refus net d'habiter dans la banlieue Nord par exemple) leurs réponses mettent en évidence l'existence de clivages très forts dans les représentations sociales de l'espace. Mais, dans le même temps, la fréquence relative des reventes de logements récents et les comportements récurrents des différents groupes sociaux conduisent à penser à une relative banalisation de l'habitat pavillonnaire. Alors qu'ils ont été longtemps signes et symboles de patrimoine, de proprié-

té, d'ancrage, d'expression familiale et identitaire, permettant une personnalisation des modes d'habiter plus grande que dans le parc collectif locatif, on constate qu'une part croissante des pavillons sont vendus sur catalogue ou dans un lotissement clé en mains. De plus en plus souvent, ces pavillons sont revendus ou loués, tandis que des pavillons anciens, non construits par et pour la famille, sont rachetés.

Du fait de modes de construction de plus en plus standardisés, d'une publicité qui le pose en modèle de ce qui convient à la vie familiale et à l'éducation des enfants – une chambre pour chacun d'entre eux, la latitude de s'ébattre librement sans risquer les récriminations des voisins –, le pavillon occupé par ses propriétaires se répand et se banalise : il est devenu, au même titre qu'aux États-Unis, un modèle largement interclassiste. Mais il convient toutefois de réagir contre une vision par trop égalitariste de la périurbanisation : s'il est vrai que nombreux sont ceux pour qui s'ouvre la perspective d'un accès à la propriété et/ou à la maison individuelle, ce n'est ni dans les mêmes lieux, ni avec le même niveau et la même durée d'endettement.

De plus, au cours des années 1980, et sans doute encore durant la dernière décennie, les inégalités se sont creusées, les images de marque des lieux se sont cristallisées, dans les espaces périurbains comme ailleurs. On ne vérifie donc pas l'hypothèse, formulée par certains auteurs, qu'avec l'amélioration du confort du logement et la privatisation d'une partie du temps de loisir, l'entre-soi des quartiers deviendrait moins important. Le développement de relations à distance et le rôle moindre du quartier comme lieu de sociabilisation n'ont pas réduit les expressions de refus de la mixité. De même qu'au sein des grands ensembles, les micro-ségrégations s'exacerbent parfois dans les lotissements, d'autant plus fortes que certains se sentent plus captifs que d'autres d'une situation dont ils n'ont pas toujours mesuré tous les enjeux en termes de modes de vie. Dans cette accentuation du marquage des lieux et de la polarisation sociale croissante des espaces résidentiels y compris dans les auréoles périurbaines, la mobilité des ménages, leurs cheminements convergeant vers certains lieux, en évitant d'autres, ont joué un rôle considérable.